

RAPPORT ANNUEL FINANCIER

2024
UN
NOUVEL
ÉLAN



Signé par :

1430D755B9BB441...



CONFIDENTIEL

AVERTISSEMENT

Ce Rapport annuel financier est un document confidentiel. En conséquence, le détenteur de ce rapport s'engage à n'utiliser ce document que pour ses propres besoins et dans l'intérêt du groupe SPHERE. Il ne le transmettra, ni ne le communiquera à aucune tierce personne. Ce document est interdit de REPRODUCTION.

EXEMPLAIRE N° :

Chiffres
clés 2024
GROUPE
SPHERE

782 M€
chiffre d'affaires

78 M€
EBITDA

1 773
collaborateurs

32
sociétés

17
sites de production

CAPACITÉ DE PRODUCTION DU GROUPE SPHERE



FILMS ALIMENTAIRES, PAPIERS, ROULEAUX ET BARQUETTES ALUMINIUM



LE MOT DE JOHN PERSENDA

Nouvel élan

2024,

une année historique. Après 50 ans, elle rime avec audace et dynamisme, mais aussi avec changements, opportunités et défis.

Ma fierté se porte tout d'abord sur nos résultats. Ces derniers sont une fois de plus très positifs, signant même en 2024 la meilleure année de notre histoire, loin devant ceux de l'année dernière, qui étaient pourtant déjà le record historique du groupe.

L'année 2024 fut également historique pour ALFAPAC, tant en France qu'en Espagne, notre marque « maison », a réalisé des résultats inédits. Ils sont portés, notamment, par un travail de fond de nos équipes sur la qualité des produits et par une relance réussie de nos gammes de sacs-poubelle, riches de nouveaux packagings et de visuels clarifiés.

Cette année a également été celle de la finalisation de l'extension de notre filiale J&M Plast, en Haute-Loire, dotée de cinq nouvelles lignes d'extrusion et de confection de sacs lui permettant de doubler sa capacité de production. Elle a également vu la finalisation des travaux de LankaSeal, notre joint-venture sri-lankaise avec notre partenaire local. 2024 fut historique également, pour notre holding italienne SPHERE Italia grâce au rachat du groupe Romagnasac, voyant l'arrivée dans le périmètre du groupe de deux nouvelles filiales, Virosac et Rapid, détentrices de marques nationales reconnues sur le marché italien et faisant de SPHERE Italia le leader sur son marché.

Notons également la réalisation en Italie et en Espagne de parcs photovoltaïques sur nos sites qui nous permettent de démontrer une nouvelle fois notre engagement dans la transition écologique.

Sur le plan de la RSE, cette année fut également riche avec un ambitieux projet, ECOVADIS, qui vise à s'assurer que l'ensemble des filiales du groupe seront évaluées selon les critères de cette plateforme, devenue une référence pour la majorité de nos clients et partenaires.

Enfin, au-delà des chiffres, cette année fut historique, car notre groupe a connu une évolution majeure avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire, HIVEST Capital Partners. Dans un secteur en pleine consolidation, ce nouvel élan nous permettra de nous renforcer et de continuer l'aventure SPHERE, commencée il y a déjà 50 ans, et de construire le meilleur pour les cinquante prochaines années sous sa nouvelle bannière, Groupe SPHERE !

Je prends, à dater de 2025, la présidence du Comité de Surveillance de notre Groupe et surtout la présidence de notre société en Italie, SPHERE Italia, promise à un grand avenir.

John Persenda

Président du Conseil de Surveillance de GROUPE SPHERE





RAPPORT DE GESTION	9
1.1 Présentation de l'entreprise	10
1.2 Commentaires sur les comptes consolidés	17
1.3 Commentaires sur l'activité des filiales	22
1.4 Rapport de gestion social	26
1.5 Principaux facteurs de risques et politique de couverture	29
1.6 Procédures de contrôle	33
1.7 Déclaration de performance extra-financière	42
1.8 Avis de l'organisme tiers indépendant	54



COMPTES CONSOLIDÉS	61
2.1 Bilan consolidé	62
2.2 Compte de résultat consolidé	63
2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
2.4 Tableau de variation des capitaux propres de l'ensemble consolidé	65
2.5 État du résultat global consolidé	65
2.6 Annexe aux comptes consolidés	66
2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	87



COMPTES SOCIAUX SPHERE SA	91
3.1 Bilan	92
3.2 Compte de résultat	93
3.3 Annexes aux comptes annuels	94
3.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de SPHERE SA	102



RAPPORT DE GESTION

1.1 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	10		
1.1.1 Activité	10	1.5.4 Risques liés à la clientèle	29
1.1.2 Faits marquants	12	1.5.5 Risques de fluctuation des prix des matières premières	30
1.1.3 Contexte du marché	13	1.5.6 Risque de change	30
1.1.4 Recherche et Développement	14	1.5.7 Risque de taux d'intérêt et de liquidité	30
1.1.5 Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice	15	1.5.8 Risques liés aux acquisitions	31
1.1.6 Perspectives : principales tendances	15	1.5.9 Risques liés aux systèmes d'information	31
1.1.7 Organigramme du groupe	16	1.5.10 Risques juridiques	31
		1.5.11 Autres risques	32
		1.5.12 Assurances	32
1.2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	17	1.6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE	33
1.2.1 Commentaires sur le chiffre d'affaires	17	1.6.1 Procédures de contrôle interne	33
1.2.2 Commentaires sur la rentabilité	18	1.6.2 Responsables externes du contrôle des comptes	33
1.2.3 Commentaires sur la structure du bilan consolidé	19	1.6.3 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	34
1.2.4 Commentaires sur les flux de trésorerie	20	1.6.4 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024	37
1.2.5 Indicateurs clés de performance	21	1.6.5 Conventions	39
1.3 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DES FILIALES	22	1.6.6 Choix des modalités d'exercice de la direction générale	40
1.3.1 Filiales françaises	22	1.6.7 SPHERE SA et ses actionnaires	40
1.3.2 Filiales étrangères	24	1.7 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	42
1.4 RAPPORT DE GESTION SOCIAL	26	Introduction	42
1.4.1 Commentaires sur les comptes sociaux	26	1.7.1 Modèle d'affaires du groupe SPHERE	42
1.4.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices (SPHERE SA)	27	1.7.2 Analyse des risques liés à l'activité du groupe SPHERE	43
1.4.3 Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article d. 441-4 du Code de commerce	28	1.7.3 Informations sociales, sociétales et environnementales	46
		1.7.4 Notes méthodologiques	52
1.5 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	29	1.8 AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	54
1.5.1 Risques industriels	29		
1.5.2 Risques environnementaux	29		
1.5.3 Risques liés à la fabrication de produits en contact alimentaire	29		



1.1 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

1.1.1 Activité

Une année marquée par la consolidation des volumes et des marges, dans un contexte économique fluctuant

L'année 2024 confirme et amplifie la trajectoire dessinée en 2023, qui était marquée par un rétablissement des marges et un fort désendettement du groupe.

Le premier semestre 2024 voit le groupe conquérir de nouveaux marchés en Europe de l'Ouest et y accroître ses volumes sur toutes ses catégories de produits. Malgré un environnement économique atone et une croissance du PIB modeste dans la plupart des pays où il opère, SPHERE parvient ainsi à attirer de nouveaux clients, grâce à la qualité de ses équipes et de son parc industriel. La stabilisation du coût des matières premières et de l'énergie et le recul progressif de l'inflation permettent au groupe de consolider ses marges avec ce volume de ventes accru. Les mois d'été, portés par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, maintiennent cette tendance.

Le dernier trimestre de l'année montre toutefois un ralentissement de l'activité, confirmé par la stagnation du PIB de cette période dans les principales économies européennes, en raison notamment des incertitudes soulevées par le contexte économique et politique.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 782 M€, en baisse de 2 % en valeur par rapport à 2023. Cette baisse en valeur s'explique par une baisse des prix de vente, tirée par la réduction des coûts matière et énergie, compensée par l'accroissement des volumes vendus sur l'année.

L'année 2024 est également marquée par la poursuite du programme d'investissement initié en 2022 par le groupe dans son usine de Haute-Loire, afin d'y installer de nouvelles lignes de production de sacs en matières recyclées ou compostables, permettant de doubler la capacité de production du site.

La fin de l'année voit enfin le groupe poursuivre sa politique de croissance externe par l'acquisition de 3 sociétés en Italie, dont les sites de production, situés près de Trévise (société Virosac) et à Brescia (société Rapid) permettront au groupe de consolider sa présence sur les marchés italiens de grande distribution sur les segments des sacs à déchets et des rouleaux alimentaires.

Des réglementations européennes en faveur de la croissance responsable

En France

La loi Anti-Gaspillage pour une économie Circulaire (AGEC) promulguée le 10 février 2020 continue d'être mise en œuvre par étapes. Ainsi, au 1^{er} janvier 2024 est entrée en vigueur une disposition importante pour SPHERE, la mise en œuvre du tri des biodéchets.

Il est important de noter que nombre de dispositions de la loi AGEC (hors transposition de directives) risquent de rentrer en conflit avec les dispositions de la PPWR, comme l'interdiction des barquettes en PSE, dont l'interdiction prévue en 2025 (et anticipée par SPHERE Distribution avec le développement d'une alternative biosourcée) a été repoussée à 2030 pour s'aligner sur le calendrier européen.

Union européenne

L'année 2024, avec la conclusion du mandat de la Commission européenne et du Parlement européen, clot un cycle conséquent de production législative et réglementaire (75 textes au total) afin de mettre en œuvre le Green Deal, stratégie européenne qui vise à amener l'UE à la neutralité carbone à horizon 2050. Comme l'ensemble des acteurs économiques, plusieurs de ces textes concernent SPHERE. Au regard de son implication sur la vie de l'entreprise, nous nous sommes concentrés sur la PPWR, un règlement sur les emballages et les déchets d'emballage dont les discussions ont été finalisées en 2024.

Il s'agit d'un texte majeur, qui représente une vraie révolution dans le domaine des emballages mais dont les difficultés de mise en œuvre apparaissent plus nombreuses chaque jour. Ce nouveau règlement, d'application directe, harmonise les pratiques et renforce le marché intérieur, concernant les matières secondaires et les règles et normes de fabrication, de recyclage et de réutilisation. Il impose ainsi des objectifs minimum de contenu recyclé dans les emballages en 2030 et 2040, ce qui devrait impacter le marché du recyclage à l'échelle du continent. Ce règlement sur l'emballage et les déchets d'emballage est axé sur le seul plastique au détriment de la neutralité technologique qui sous-tend normalement les règles européennes, ce qui est clairement contestable. Les matières compostables sont intégrées au règlement en son article 9 avec un principe de liste positive, à savoir un nombre d'applications limitées et obligatoires. Un mécanisme visant à élargir les applications est également prévu dans le texte mais les modalités de sa mise en œuvre restent floues.



Ce règlement entrera en vigueur en août 2026, avec de nombreuses dates d'application différées selon les dispositions. A titre d'exemple, la PPWR prévoit l'interdiction des sacs ultralégers à horizon 2030, sauf pour des raisons liées à l'hygiène ou au gaspillage alimentaire, ce qui devrait en partie profiter aux sacs biosourcés compostables.

La Commission européenne devra selon le règlement (art. 8) conduire une étude stratégique sur les plastiques biosourcés et éventuellement proposer un cadre légal pour ces matières d'ici 2030.

Les exigences du règlement seront précisées dans les prochains mois, au travers de lignes directrices ou actes délégués qui nécessitent un suivi précis durant les discussions.

2024 est aussi l'année d'entrée en vigueur de la CSRD, avec une application pour SPHERE initialement prévue dès 2025, qui pourrait toutefois être reportée au vu des dernières discussions au niveau européen. SPHERE a néanmoins anticipé dès 2024 la mise en place de cette norme, et a d'ores et déjà commencé à préparer les outils et process nécessaires à cette évolution conséquente de notre reporting extra-financier.

La perte de compétitivité de l'UE a aussi été au cœur des travaux de l'Union en fin 2024, avec deux rapports importants, les rapports Draghi et Letta qui jettent une lumière crue sur nos faiblesses, notamment dans le domaine industriel. Ces travaux ont engendré une onde de choc aboutissant à un travail de simplification salutaire qui impactera les modalités de mise en œuvre de la CSRD, mais dont la PPWR, au regard de sa complexité, pourrait aussi être une cible.

Vers un traité international sur la pollution plastique

Malgré l'adoption par l'Assemblée des Nations unies en mars 2022 d'une résolution, qualifiée d'historique, visant à élaborer un traité international contraignant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, les discussions tenues en 2024 à Busan en Corée du Sud n'ont pas permis d'avancer significativement. L'élection de Donald Trump laisse augurer des négociations à venir compliquées et compromet la chance d'aboutir à un outil multilatéral ces prochaines années. La production est passée de 2 millions de tonnes en 1950 à plus de 460 millions en 2019, générant 350 millions de tonnes de déchets, dont à peine 10 % sont recyclés selon les estimations de l'OCDE.



1.1.2 Faits marquants

Prise de contrôle majoritaire par Hivest

La société SPHERE SA, holding de tête du groupe SPHERE, détenue à hauteur de 51 % par la famille Persenda (fondateurs du groupe) et à 44 % par les fonds d'investissement Orfite, est rachetée le 3 décembre 2024 par des fonds de private equity gérés par la société de gestion française Hivest Capital Partners SAS. Suite à cette recomposition du capital, les fonds gérés par Hivest Capital Partners détiennent environ 76 % du capital du groupe, aux côtés de son fondateur, John Persenda, et des équipes de management du groupe qui augmentent à cette occasion leur participation au capital.

La prise de participation majoritaire d'Hivest dans le groupe SPHERE aux côtés de John Persenda et de l'équipe de management permettra au groupe de poursuivre et d'accélérer sa stratégie de développement sur ses marchés, afin de conforter et d'amplifier sa position de leader sur ses différents segments en France et à l'international.

Croissance externe en Italie

Le 29 octobre 2024, le groupe SPHERE conclut l'acquisition de la société italienne Romagnasac SpA auprès du fonds d'investissement italien Orienta Partners. Les sociétés Virosac srl & Rapid SpA, filiales à 100 % de Romagnasac, viennent ainsi rejoindre au sein de SPHERE Italia, filiale à 100 % de SPHERE SA, les sociétés Comset srl, Flexopack srl et ICO srl déjà détenues, complétant ainsi le portefeuille de produits fabriqués en Italie par SPHERE.

Virosac apporte ainsi au groupe sa capacité de production et sa forte notoriété sur le segment des sacs à déchets, catégorie de produits dans laquelle le groupe était jusque-là peu présent sur le marché italien. Rapid, spécialiste des rouleaux alimentaires, se positionne idéalement en complément de Comset, en permettant au groupe de toucher des catégories de clients différentes. Virosac et Rapid commercialisent toutes les deux leurs produits auprès de la grande distribution italienne, au travers de leurs marques éponymes, réputées et reconnues sur le marché italien ou au travers des marques distributeurs italiennes.

Grâce à cette acquisition, le groupe SPHERE renforce considérablement sa présence sur le marché italien, qui représentera dès 2025 plus de 20 % de l'activité du groupe.

Systèmes d'information

Au cours de l'année 2024, le groupe poursuit sa politique d'implémentation de l'ERP JD Edwards au sein de ses différentes filiales, en le déployant dans ses sociétés italiennes Comset et Flexopack. Le périmètre couvert par JDE continue ainsi de s'étendre, facilitant l'échange d'informations entre les filiales du groupe tout en renforçant le contrôle interne.

Le groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'un outil informatique commun de gestion des fonctions ressources humaines, qui permettra la mise en place de pratiques RH harmonisées et facilitera la mise en œuvre des nouvelles exigences de reporting CSRD.

Poursuite du programme d'investissement de J&M Plast

Au cours de l'année 2024, la filiale J&M Plast poursuit le déploiement de son programme d'investissement. La majorité des lignes d'extrusion et de fabrication de sacs sont désormais opérationnelles, dotant la filiale de capacités supplémentaires pour la production de sacs à déchets fabriqués à base de matière première recyclée ou compostable. Après la mise en service des dernières lignes, début 2025, la société aura par ce projet doublé sa capacité de production, se positionnant ainsi comme un leader de la production de sacs écoresponsables et en phase avec l'économie circulaire.

RSE

La stratégie RSE du groupe adoptée en 2023 a été déployée dans les filiales du groupe. En lien avec cette dernière, la filiale italienne du groupe, SPHERE Italia, a mis en place un comité de développement durable afin d'assurer un pilotage commun de ce déploiement sur l'ensemble des structures italiennes. SPHERE Distribution s'est également dotée d'une feuille de route RSE dédiée visant à prendre en considération sa spécificité dans le domaine du négoce.

La première charte d'achat responsable du groupe a été adoptée cette année, faisant suite à l'adhésion par le groupe SPHERE à l'initiative de l'ONU, UN Global Compact.

Enfin, cette année a été marquée par la mise en œuvre par le groupe du projet ECOVADIS, qui a pour ambition de faire évaluer l'ensemble des filiales du groupe selon les critères exigeants de cette plateforme devenue une référence et une garantie pour la majorité de nos clients et partenaires.



Biotec

L'augmentation de capital de 8,5 M€ réalisée par SPHERE SA en fin d'année 2023 et les initiatives organisationnelles et stratégiques mises en œuvre à cette occasion portent leurs fruits. Elles permettent à Biotec de restaurer sa rentabilité sur l'exercice 2024 et de consolider les bases de son développement futur. Ces efforts lui permettront ainsi de tirer pleinement profit des opportunités de croissance dans le domaine des résines compostables et à haute teneur biosourcée, dans un marché en pleine évolution que les réglementations environnementales européennes vont continuer à dynamiser.

Lankaseal

En avril 2024, le groupe SPHERE participe à hauteur de 49 % à la création d'une joint-venture sri-lankaise, dénommée Lankaseal Ltd, en partenariat avec le groupe Lalan, avec lequel SPHERE a développé un flux d'activité important au cours des dernières années. La société Lankaseal produira des sacs congélation à fermeture autoscellante (sachets « Zip ») dont la distribution en Europe sera réalisée par les filiales du groupe SPHERE. Ce partenariat capitalistique permet ainsi au groupe de se positionner sur un produit à fort potentiel de développement.

Poursuite du développement de la marque Alfapac

En 2024, la marque Alfapac continue de consolider sa présence sur le marché français, progressant de 4,3 % en volume et de 2 % en valeur sur un marché pourtant en régression de 1,6 % en volume et de 5,4 % en valeur. Ce dynamisme est dû en premier lieu au succès de la refonte globale de l'offre de sacs poubelle, le changement de charte graphique permettant de communiquer clairement au

consommateur le positionnement de notre marque : française, innovante, engagée pour l'environnement, utilisant pour la fabrication de ses sacs poubelle une bi-matière unique sur le marché composée de polyéthylène recyclé et de polyéthylène d'origine végétale. Cette surperformance par rapport au marché est principalement portée par le segment des sacs à liens coulissants, dont la gamme a été étendue par l'incorporation de nouveaux litrages (40 litres) et de sacs 30 litres et 50 litres parfumés aux huiles essentielles.

Les performances d'Alfapac sur le marché français s'accompagnent de premiers succès commerciaux sur le marché espagnol, où la marque a été élue « Produit de l'Année ». Ces succès encouragent le groupe à poursuivre et intensifier son investissement en France et à l'international dans le développement d'Alfapac, afin de conquérir de nouveaux marchés dans les années à venir.

La clientèle B2B

SPHERE continue de se développer de manière significative auprès de la clientèle B2B, affichant une progression de ses ventes de 4 % en valeur et 14 % en volume. Cette croissance est tirée par le segment des sacs poubelle, désormais complété par des ventes de rouleaux alimentaires ou de produits de négoce. Ce développement est permis par une collaboration accrue entre les équipes commerciales des différentes sociétés du groupe, mettant ainsi en commun leurs produits, leurs catalogues et leurs capacités logistiques pour mieux servir leurs clients.

La marque Alfapac Professionnel, lancée en 2023, tire profit de ce développement commercial en triplant son chiffre d'affaires en France sur l'année 2024. L'année 2025 verra cette offre être progressivement étendue aux autres pays européens dans lesquels le groupe opère.

1.1.3 Contexte du marché

Le contexte économique est volatil et fluctuant sur l'année 2024, marqué par des effets globalement positifs liés à la maîtrise des tensions inflationnistes, contrebalancés par une incertitude politique et géopolitique croissante.

Les taux réels d'inflation observés sont ainsi en nette diminution par rapport à l'année précédente dans la plupart des pays où le groupe opère, comme en France (+ 1,8 % contre 4,1 % en 2023), en Allemagne (+ 2,8 % contre + 3,8 % en 2023), au Royaume-Uni (+ 2,5 % contre + 4,2 % en 2023) et en Espagne (+ 2,8 % contre + 3,3 % en 2023).

Cette poursuite de la baisse de l'inflation en Europe en début d'année 2024 favorise la consommation et la reconstitution de niveaux de stocks plus élevés chez nos clients, de manière toutefois inégale suivant les pays. Le succès populaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 continue d'entretenir

le dynamisme observé sur le premier semestre de l'année, principalement en France. La fin de l'année, en revanche, montre une stagnation ou une baisse du niveau d'activité dans les principales économies, sous l'effet des incertitudes politiques (en France) et géopolitiques (guerre en Ukraine, conflit au Proche-Orient, élections américaines).

Sous les effets conjugués de ces différentes forces de sens contraire, l'année 2024 ressort avec un taux de croissance réel du PIB globalement supérieur à 2023 en Europe de l'Ouest (France + 1,1 % en 2024 contre + 0,7 % en 2023, Espagne + 3,5 % contre + 2,0 % en 2023, Royaume-Uni + 1,4 % contre + 0,1 % en 2023, Pays-Bas + 1,8 % contre une baisse de 0,3 % en 2023), avec l'Italie stable à + 0,5 % et Allemagne stable à - 0,2 %. Cet équilibre reste toutefois fragile face à un environnement géopolitique et économique incertains.



RAPPORT DE GESTION

Présentation de l'entreprise

Le marché grand public

En 2024 le marché des emballages ménagers en France recule en volume d'environ 1,6 %, et en valeur de 5,4 % par rapport à l'année 2023. Il représente un chiffre d'affaires consommateur de 577 M€ sur les périmètres Hypermarchés + Supermarchés + Drive + Proxi.

Ce marché se décompose en deux segments :

- les sacs poubelle, qui représentent 346 M€ (soit 60 % du chiffre d'affaires total du marché). Ils sont en repli de 1,3 % en volume (6,5 % en valeur) par rapport à 2023.
- les emballages alimentaires (rouleaux aluminium, papier cuisson, film étirable, sachets congélation) qui pèsent 231 M€ (soit 40 % du chiffre d'affaires total du marché). Ils sont eux aussi en repli de 1,9 % en volume et de 3,8 % en valeur par rapport à 2023.

Cette baisse des volumes, liée à une consommation atone, est amplifiée par la mise en œuvre en 2024 de la loi Décrozaillies, qui limite l'étendue des opérations de promotion sur le marché de l'emballage ménager. La baisse des volumes se répercute principalement sur les plus grandes surfaces (hypermarchés et supermarchés), tandis que les magasins de proximité (+ 1,8 %) et surtout l'e-commerce (+ 3,5 %) continuent de tirer leur épingle du jeu.

Cette tendance est comparable chez nos voisins européens sur la fin de l'année 2024.

Le marché professionnel

Le marché français de l'emballage ménager à destination d'une clientèle B2B se contracte légèrement en 2024, en ligne avec l'évolution initiée à la fin de l'année 2023.

On observe deux évolutions majeures sur le marché : une concentration de plus en plus importante des acteurs de référence, et une appétence accrue de la part des utilisateurs finaux pour des produits à performance environnementale forte en conformité avec les objectifs RSE de leurs sociétés.

Cette volonté des clients B2B de traiter avec des fournisseurs de référence, capables de proposer des solutions techniques à haute performance environnementale, permet à SPHERE de progresser en volume et de se positionner comme un acteur toujours plus central sur ce marché.

Les prix des matières premières

Les prix des matières premières sont un peu moins volatils en 2024 en comparaison avec les années précédentes. Le prix de l'aluminium, coté sur le LME et exprimé en euros, subit des variations liées à la situation politique internationale (restrictions d'importation sur les produits russes ou mesures antidumping sur les produits chinois). Les prix des polyéthylènes vierges et des copolyesters fluctuent davantage et terminent l'année en baisse par rapport à fin 2023. L'effritement des prix au deuxième semestre est plus faible pour les polyéthylènes recyclés, qui sont moins volatils et qui sont marqués par une différenciation significative entre les grades colorés ou noirs et ceux qui sont transparents, de qualité supérieure, davantage recherchés par de nombreux industriels pour l'amélioration de leur image écoresponsable. Sans obligation d'incorporation, la différence de prix au bénéfice des matières vierges crée des difficultés parmi les régénérateurs de polyéthylènes.

1.1.4 Recherche et Développement

Le groupe SPHERE a pour mission de toujours trouver des solutions à la fois innovantes, performantes et environnementales. Sa stratégie repose donc sur le développement de matériaux biosourcés ou recyclés qui seront les nouveaux produits de demain.

Les efforts de Recherche et Développement concernent principalement :

- la recherche sur les nouvelles applications de produits biosourcés, biodégradables et compostables au sein de la société Biotec. Cette recherche a pour objectif notamment l'augmentation de l'utilisation des matières renouvelables alternatives, la baisse des coûts de formulation et l'identification de nouvelles performances et applications des matières ;
- la recherche appliquée au sein de filiales de production françaises, espagnoles et italiennes destinée à améliorer les processus, les mix matières et les performances et qualités des produits, en particulier avec les matières compatibles avec le principe de l'économie circulaire en lien avec certains clients.

Afin de bénéficier au mieux des synergies entre les différentes entités du groupe, SPHERE&D, structure agile interne, a été créée en 2023 afin de constituer une culture commune autour de cet enjeu majeur. Cette structure permet un dialogue permanent entre les différentes filiales du groupe, mais aussi avec de nombreuses start-ups du secteur, telles qu'ERANOVA ou DYONIMER.

De même, le groupe continue le cofinancement du projet Mineral, une étude de référence sur la compostabilité des matières biosourcées menée avec la Chaire Copack. Cette chaire hébergée par la fondation Agro Paris Tech est l'une des structures de référence dans le domaine des emballages d'avenir. Dans la même logique partenariale, SPHERE participe via Biotec au projet Prosper, à une étude technique collective (17 partenaires) sur la recyclabilité des matières compostables biosourcés. Ce travail est mené à l'échelle européenne dans le cadre d'un projet Horizons 2020 doté de 10 M€ de budget.



Au-delà de la recherche et développement en interne, SPHERE poursuit son programme de veille renforcée depuis l'adoption de la PPWR, avec une participation accrue aux chantiers d'innovation de CITEO, de LEKO, les éco-organismes en charge des emballages en France, ou encore au travers d'une présence active en

qualité d'administrateur au sein d'Elipso, l'ACDV ou encore au sein de l'Institut National de l'Économie Circulaire, pionnier de l'économie des ressources. Afin de renforcer sa connaissance des matières recyclées et de leur économie générale, SPHERE rejoint enfin en 2024 le SRP (Syndicat des Régénérateurs Plastiques).

1.1.5 Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Pas d'événement significatif post-clôture.

1.1.6 Perspectives : principales tendances

Le début d'année 2025 confirme l'atonie générale des marchés observée depuis l'automne 2024, conséquence de l'instabilité économique et des incertitudes géopolitiques qui touchent l'Europe depuis plusieurs mois. La maîtrise de l'inflation, la stabilisation des coûts des matières premières et la baisse déjà entamée des coûts de l'énergie devraient néanmoins, au cours des prochains mois, créer les conditions d'une reprise plus soutenue de la croissance dans les économies européennes au sein desquelles le groupe évolue.

Dans ce contexte pourtant morose, SPHERE continue à capitaliser sur l'excellence de ses équipes et de ses bases industrielles pour augmenter ses parts de marché, notamment au Royaume-Uni dès le début de l'année 2025, tout en poursuivant ses efforts de coordination au niveau européen entre ses différentes équipes commerciales et ses offres ou catalogues de produits.

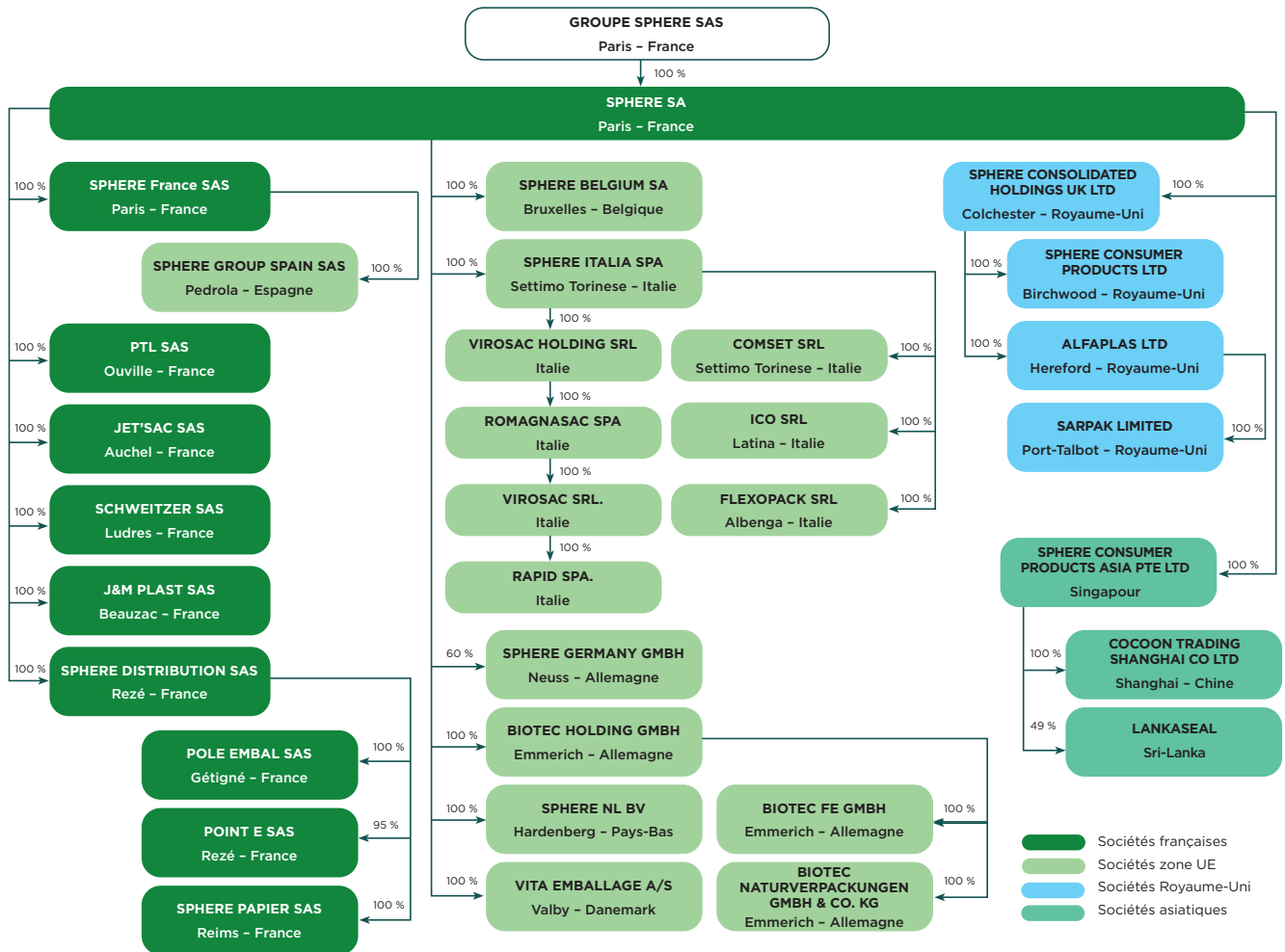
Le groupe prévoit ainsi d'accroître ses volumes vendus sur l'année 2025, porté par sa stratégie de distribution multi-canal (grande distribution, économat, collectivités locales, segment B2B), par l'étendue et la complémentarité de son offre de produits sous ses marques propres (Alfapac, Frio, Virosac, Rapid, Propsac, Vita) ou sous la marque des enseignes de grande distribution (MDD), et par l'innovation technique permanente qu'il propose sur ses produits, dans un écosystème où l'impact environnemental des produits d'emballage devra être toujours plus maîtrisé et réduit.

Comme il l'a démontré en 2024, le groupe, soutenu par son actionnaire majoritaire Hivest, reste par ailleurs particulièrement attentif aux opportunités de croissance externe, pour développer ses activités et étendre ses gammes de produits sur ses marchés actuels, mais aussi sur une couverture géographique étendue.



1.1.7 Organigramme du groupe

L'organigramme du groupe au 31 décembre 2024 est le suivant :



Au 31 décembre 2024, les comptes consolidés du groupe SPHERE comprennent SPHERE SA et ses filiales.

1.2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

1.2.1 Commentaires sur le chiffre d'affaires

En 2024 le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 782,1 M€, en diminution de 15,9 M€ par rapport à l'année précédente, soit une baisse de - 2,0 %.

Les effets devises sont faibles mais l'acquisition en octobre 2024 de 100 % du groupe italien Romagnasac est un élément important. À taux de change et périmètre constant, le chiffre d'affaires ressort en diminution de - 27,4 M€, soit - 3,4 %.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des deux derniers exercices évolue comme suit :

Répartition géographique

(En pourcentage du chiffre d'affaires)	2023	2024
France	52%	50%
Autres pays Europe	47%	49%
Reste du monde	1%	1%
TOTAL	100%	100%

Cette répartition évolue peu. La légère augmentation de la part des ventes réalisées dans les autres pays d'Europe est tirée par l'Italie, sous l'effet de l'acquisition de Virosac et Rapid, dont les clients sont essentiellement italiens. L'Allemagne et l'Espagne présentent également une dynamique positive grâce aux discounters allemands et aux bons résultats de la filiale espagnole sur son marché local.

La répartition du chiffre d'affaires entre les trois segments de clientèle évolue de la façon suivante :

Type de clientèle

(En pourcentage du chiffre d'affaires)	2023	2024
Grande distribution	68%	65%
Collectivités locales	3%	3%
Entreprises et services	29%	32%
TOTAL	100%	100%

On constate une augmentation du segment entreprises et services en raison du développement commercial en France en particulier sur le marché des ventes aux professionnels et intermédiaires.

Pour les principales catégories de produits, la répartition du chiffre d'affaires est identique à celle observée en 2023, et se présente de la manière suivante :

Répartition par catégorie de produits

(En pourcentage du chiffre d'affaires)	2023	2024
Produits extrudés en polyéthylène recyclable	38%	38%
Produits fabriqués biosourcés compostables	20%	20%
Produits façonnés	20%	20%
Négoce d'emballages	16%	16%
Autres	6%	6%
TOTAL	100%	100%

La part des ventes de produits extrudés par le groupe avec du polyéthylène est stable. Les sacs-poubelle représentent plus de 85 % de cette catégorie et sont encore fabriqués avec près de 20 % de matière vierge fossile.

Les ventes de produits biosourcés compostables proviennent à la fois de ventes de produits finis (des sacs et films) et de ventes de résines sous forme de granulés. En 2024, les volumes vendus progressent et les prix de vente se contractent.

Les ventes de produits façonnés sont composées de rouleaux d'aluminium, de films étirables, de barquettes aluminium, de papier cuisson, de sacs papiers et films divers confectionnés ou imprimés à partir de bobines mères ou gaines achetées à l'extérieur du groupe. Les volumes vendus sont en progression, mais les prix de vente diminuent, en lien avec la baisse des coûts matière. La contribution de cette catégorie au chiffre d'affaires reste stable.

Les ventes de négoce d'emballages concernent les produits finis destinés à l'emballage alimentaire ou non, vendus en rayon ou en B2B auprès des économats des enseignes de grande distribution ou de grossistes. La majeure partie du chiffre d'affaires de SPHERE Distribution se situe dans cette catégorie, avec une offre destinée à couvrir les besoins des distributeurs et intermédiaires.

Le chiffre d'affaires Autres est composé d'autres produits de négoce, de vaisselle en vente à emporter, de produits DPH (ex. : cosmétiques) de matériel de magasin et de protection de la personne notamment.



1.2.2 Commentaires sur la rentabilité

Marge brute et achats consommés

La marge brute du groupe se présente de la manière suivante :

Marge brute consolidée

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	798 004	782 054
Variation de stocks de produits finis et en-cours	(10 205)	4 279
Achats consommés	(488 126)	(472 660)
Marge brute	299 673	313 673
Marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires	37,6%	40,1%

Les achats consommés passent de 488,1 M€ en 2023 à 472,7 M€ en 2024, en baisse de 15,4 M€, soit - 3,2 %. Cette diminution s'explique notamment par les baisses des prix des matières premières.

La variation des stocks de produits finis et encours fait ressortir une légère hausse de 4,2 M€ en 2024 à comparer à une baisse de 10,2 M€ en 2023. Cette hausse est essentiellement liée aux effets de périmètre. À périmètre constant les stocks de produits finis et encours ont baissé en 2024 dans les mêmes proportions qu'en 2023.

La marge brute passe de 299,7 M€ en 2023, à 313,7 M€ en 2024, soit une hausse de 14,0 M€, ou + 4,7 %. Hors effets de change et de périmètre, la marge brute progresse de 9,7 M€.

L'évolution de la marge brute en valeur est plus prononcée pour les produits biodégradables, en raison de l'augmentation des volumes vendus et des marges brutes réalisées.

Le taux de marge brute s'élève à 40,1 % du chiffre d'affaires en 2024, à comparer à 37,6 % en 2023, soit une progression de + 2,5 %.

Dans un contexte d'ajustement des prix de vente à la baisse en lien avec la diminution des coûts matière, la hausse des volumes vendus permet d'accroître la marge brute en valeur.

Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 125,1 M€ en 2024 à comparer à 116,1 M€ en 2023, soit une hausse de 9,0 M€, soit + 7,8 %. Cette hausse s'explique notamment par le recrutement de personnel de production chez SPHERE Spain et J&M Plast en lien avec les augmentations de capacités de production de ces deux usines. À l'inverse, le plan de restructuration mis en place fin 2023 chez Biotec afin de recalibrer son volume cible de production permet de réduire les coûts de personnel de l'ordre de 1,2 M€.

L'effet périmètre représente + 1,2 M€.

L'effectif passe de 1 595 personnes à fin 2023 à 1 773 personnes au 31 décembre 2024.

Charges externes

Les charges externes passent de 113,1 M€ en 2023, à 109,0 M€ en 2024, soit une baisse de 4,1 M€ ou - 3,6 %.

Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des coûts de l'énergie.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 3,3 M€ en 2024, à comparer à 3,1 M€ en 2023, soit une hausse de 0,2 M€. Il convient de préciser que les filiales françaises sont à l'origine de 80 % de cette charge.

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements passent de 30,7 M€ en 2023 à 31,9 M€ en 2024, soit une hausse de 1,2 M€, compte tenu de la mise en service des investissements, notamment en lien avec l'extension de l'usine J&M Plast. L'effet périmètre représente + 0,6 M€.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements au titre de la norme IFRS 16 modifiée au 1^{er} janvier 2019 sont stables passant de 6,1 M€ en 2023 à 6,2 M€ en 2024.

Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation incluent les dotations et reprises de provisions des actifs courants d'exploitation. Ils passent d'un produit de 1,3 M€ en 2023 à un produit de 1,6 M€ en 2024.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant passe de 38,0 M€ en 2023 à 46,1 M€ en 2024, en hausse de 8,1 M€.

Ainsi, le résultat opérationnel courant 2024 représente 5,9 % du chiffre d'affaires de l'année, à comparer à 4,8 % l'année précédente.

Autres produits et charges opérationnels non courants

En 2023, la charge de 6,0 M€ résulte principalement :

- d'une dépréciation exceptionnelle de stocks de produits finis dans la filiale Biotec, à la suite d'un problème de qualité majeur ;
- d'une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

En 2024, la somme des autres produits et charges opérationnels non courants est quasi nulle résultant principalement :

- de coûts liés aux opérations de croissance externe en Italie, compensés par
- des indemnités reçues par Biotec de la part de fournisseurs, suite à des incidents qualité intervenus en 2023.



Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé passe de 31,9 M€ en 2023 à 46,1 M€ en 2024, en hausse de 14,0 M€.

Ainsi, le résultat opérationnel représente 5,9 % du chiffre d'affaires.

Résultat financier

Le coût de l'endettement financier passe de 6,5 M€ en 2023 à 6,1 M€ en 2024, soit une baisse de 0,4 M€.

Cette diminution s'explique d'abord par une baisse de l'endettement du groupe à périmètre constant, puis par la baisse des taux d'intérêt.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts sur les résultats s'élève à 11,2 M€ en 2024 à comparer à 9,0 M€ en 2023. Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration des résultats. Le taux effectif d'IS passe de 35,5 % en 2023, à 27,3 % en 2024, principalement en raison de l'amélioration du résultat fiscal en Allemagne.

La CVAE, prélevée sur les sociétés françaises du groupe diminue et passe de 0,5 M€ en 2023 à 0,4 M€ en 2024.

Résultat net

En 2024, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence correspond aux résultats de la joint-venture créée cette année au Sri Lanka avec un partenaire sri-lankais.

En 2024, comme en 2023, la part des intérêts minoritaires dans le résultat net est faible et provient essentiellement de la participation de 40 % détenue par les partenaires allemands dans SPHERE Germany.

Le résultat net part du groupe passe de 16,3 M€ en 2023 à 30,0 M€ en 2024, soit 3,8 % du chiffre d'affaires.

1.2.3 Commentaires sur la structure du bilan consolidé

La structure simplifiée du bilan consolidé se présente de la manière suivante :

Structure simplifiée du bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Actifs non courants hors impôts différés	178 828	232 327
Besoin en fonds de roulement	103 820	125 744
Total	282 648	358 071
Impôts différés nets	5 117	5 652
Endettement financier net	85 078	122 676
Dette locative (IFRS16)	15 561	25 091
Capitaux propres	176 892	204 652
TOTAL	282 648	358 071

Actifs non courants hors impôts différés

Ce poste s'élève à 232,3 M€ fin 2024, à comparer à 178,8 M€ fin 2023. Cette augmentation s'explique par les investissements de l'année et par l'enregistrement de nouveaux droits d'utilisation suivant IFRS 16 qui passent de 15,4 M€ fin 2023 à 24,8 M€ fin 2024, en lien avec les engagements pris par SPHERE SA pour le renouvellement du bail de ses bureaux parisiens. L'effet « périmètre » influe aussi ce poste.

**RAPPORT DE GESTION**

Commentaires sur les comptes consolidés

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement total augmente et passe de 103,8 M€ fin 2023 à 125,7 M€ fin 2024. Cette hausse s'explique surtout par un effet périmètre. Le besoin en fonds de roulement d'exploitation passe de 144,3 M€ fin 2023 à 165,3 M€ fin 2024.

- les stocks passent de 147,4 M€ fin 2023 à 167,6 M€ fin 2024, soit une augmentation de 20,2 M€ (dont 8,9 M€ liés à l'effet périmètre) ;
- le poste clients passe de 108,6 M€ fin 2023 à 128,8 M€ fin 2024 en hausse de 20,2 M€. Cette hausse s'explique entièrement par l'effet de périmètre ;
- le poste fournisseurs passe de 111,8 M€ fin 2023 à 131,1 M€ fin 2024, en hausse de 19,4 M€. Cette hausse est à rattacher à l'entrée de périmètre des nouvelles sociétés italiennes pour 13,7 M€.

Impôts différés nets

Les impôts différés nets s'élèvent à 5,7 M€ fin 2024 à comparer à 5,1 M€ fin 2023, en hausse de 0,6 M€.

Dettes locatives

Ces dettes locatives passent de 15,6 M€ fin 2023 à 25,1 M€ fin 2024 en raison de l'acquisition de nouveaux droits, notamment en lien avec des engagements pris par la filiale SPHERE SA au titre du renouvellement du bail de ses bureaux parisiens.

Endettement financier net

L'endettement financier net est composé des éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(61 808)	(57 167)
Passifs non courants portant intérêt	79 017	94 164
Passifs courants portant intérêt	67 869	85 679
Endettement financier net	85 078	122 676

L'endettement financier net s'élève à 122,7 M€ fin 2024 à comparer à 85,1 M€ fin 2023, soit une hausse de 37,6 M€.

Cette augmentation de l'endettement financier net s'explique par l'opération de croissance externe italienne en fin d'année 2024. L'acquisition de 100 % des titres du groupe Romagnasac (incluant les sociétés Virosac et Rapid) entraîne en effet l'intégration globale de l'endettement financier généré par l'acquisition dans les comptes consolidés de SPHERE lors de son entrée dans le périmètre.

L'amélioration de la rentabilité sur l'exercice a contribué à limiter l'accroissement de l'endettement financier net malgré cette importante acquisition.

Capitaux propres

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé augmentent et s'élèvent à 204,7 M€ fin 2024 à comparer à 176,9 M€ fin 2023, soit une hausse de 27,8 M€. Cette augmentation s'explique principalement par le bénéfice de l'année, après prise en compte d'une distribution de dividende pour 2,3 M€.

Les intérêts minoritaires qui correspondent aux intérêts des partenaires allemands dans la filiale SPHERE Germany passent de 0,4 M€ fin 2023, à 0,1 M€ fin 2024.

1.2.4 Commentaires sur les flux de trésorerie

Les flux de trésorerie se présentent de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2024
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts	61 555	77 529
Flux net de trésorerie généré par l'activité	91 733	54 800
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(22 585)	(82 848)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(61 017)	12 137
Variation de trésorerie	7 987	(16 110)

Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôts, dégagée par les activités du groupe augmente de 15,9 M€ et passe de 61,6 M€ en 2023 à 77,5 M€ en 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution de la rentabilité opérationnelle du groupe.

Flux net de trésorerie généré par l'activité

Le flux net de trésorerie généré par l'activité baisse de 36,9 M€ et passe de 91,7 M€ en 2023 à 54,8 M€ en 2024.

En 2024, le besoin en fonds de roulement du groupe augmente légèrement en lien avec une faible augmentation des stocks compensée en partie par des encaissements plus rapides des clients.



Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements passe de - 22,6 M€ en 2023 à - 82,8 M€ en 2024, sous l'effet de l'acquisition du groupe Romagnasac. Le montant des investissements de production augmente, pour sa part, en lien avec les efforts de construction et d'équipement de l'agrandissement de l'usine de J&M Plast en France en 2024.

Trésorerie

Par conséquent, ces différents flux entraînent une variation de trésorerie avec une sortie nette de 16,1 M€ en 2024 après une entrée nette de 8,0 M€ en 2023 et s'expliquent de la manière suivante au niveau des soldes de trésorerie :

Variation de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors instruments financiers)	60 455	56 221
Soldes créditeurs auprès des banques	(29 636)	(41 512)
Trésorerie nette	30 819	14 709
VARIATION DE TRÉSORERIE	7 987	(16 110)

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Le flux net de trésorerie, lié aux opérations de financement, fait état d'une entrée de trésorerie nette de 12,1 M€ en 2024 à contraster avec une sortie de trésorerie nette de 61,0 M€ en 2023.

En effet, au cours de l'année 2024, le groupe profite de la baisse des taux d'intérêt pour souscrire de nouveaux emprunts pour financer ses opérations d'investissements.

1.2.5 Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clés de performance sont comme suit :

(En milliers d'euros)	2023	2024	Variation	en %
Chiffre d'affaires	798 004	782 054	(15 950)	-2%
EBITDA	68 691	77 945	9 254	13%
EBIT	37 975	46 054	8 079	21%
EFN	85 078	122 676	37 598	44%

Les indicateurs financiers sont extraits des comptes consolidés du groupe qui sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

L'EBITDA correspond à l'EBIT majoré des dotations aux amortissements.

L'EBIT est égal au Résultat opérationnel ajusté des éléments non courants, inhabituels, anormaux.

L'EFN est égal à l'endettement financier net, tel que présenté dans la section 1.2.3. Structure du bilan consolidé.

Réconciliation du résultat opérationnel avec l'EBIT :

(En milliers d'euros)	2023	2024
Résultat opérationnel	31 929	46 064
Autres produits et charges opérationnelles	6 046	(10)
Impact charges stocks IFRS 3*	0	0
EBIT	37 975	46 054

* Suivant les préconisations d'IFRS 3 révisée, lors des entrées dans le périmètre de consolidation du groupe SPHERE, les stocks sont évalués à la juste valeur, c'est-à-dire au prix de vente diminué des coûts strictement nécessaires pour leur cession.

**RAPPORT DE GESTION**

Commentaires sur l'activité des filiales

1.3 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DES FILIALES

Les différentes filiales et sous-filiales de SPHERE présentées ci-après sont celles qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 6 M€ au cours de leur dernier exercice comptable. Les chiffres présentés

concernent les résultats sociaux annuels et comprennent donc l'effet des transactions intragroupe.

1.3.1 Filiales françaises

SPHERE FRANCE SAS

Société du groupe assurant la commercialisation des gammes d'emballages ménagers notamment en France (Alfapac, marques distributeurs, premiers prix), la production de produits déroulés, la coordination des sacs fruits et légumes ainsi que la commercialisation d'une gamme de cosmétiques.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	159 827	158 336
Résultat d'exploitation	4 986	7 768
Effectif moyen de l'exercice	134	142

Le chiffre d'affaires de la société est stable par rapport à l'année précédente. L'année 2024 est marquée par une légère baisse des volumes de ventes sous les marques distributeurs. En revanche les volumes de ventes intragroupe de produits déroulés destinés au Royaume-Uni progressent fortement. De même les volumes hors groupe sont en croissance avec notamment une hausse des ventes à la marque Alfapac et une montée en gamme en faveur des sacs-poubelle à liens coulissants, par rapport aux fermetures traditionnelles.

La marge brute progresse dans des proportions plus importantes que les charges d'exploitation, le résultat d'exploitation s'améliore fortement.

PTL SAS

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de sacs et films en polyéthylène ou en biopolymères.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	51 236	48 718
Résultat d'exploitation	1 311	1 407
Effectif moyen de l'exercice	145	140

Après deux années de hausses de prix afin de répercuter à la fois la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, le chiffre d'affaires est en baisse en 2024, reflet des baisses tarifaires sur ces deux éléments clés. La société parvient à maintenir son niveau d'activité et de marge, malgré une concurrence accrue sur son marché des municipalités. Avec la rationalisation des frais généraux, le résultat d'exploitation est comparable à l'année passée.

Après la réorganisation de l'encadrement de production en 2022, et d'importants investissements

en 2023 et 2024, la société suit son plan de modernisation, avec des actions d'intégration de nouveaux opérateurs, et continue d'innover sur ses gammes de produits, notamment sur les sacs de tri pour les biodéchets.

JET'SAC SAS

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de sacs en polyéthylène, notamment recyclés.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	46 899	46 586
Résultat d'exploitation	510	716
Effectif moyen de l'exercice	98	95

Les volumes vendus progressent de façon importante. Le chiffre d'affaires de la société est en légère diminution par rapport à l'année précédente, en raison d'une baisse des prix de vente en lien avec une diminution des coûts de la matière. Le mix produit est stable.

Les charges d'exploitation sont stables. Le résultat d'exploitation s'améliore.

J&M PLAST SAS

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de sacs et films en polyéthylène ou en biopolymères.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	36 281	36 889
Résultat d'exploitation	2 879	3 174
Effectif moyen de l'exercice	87	94

Fin 2023, la filiale J&M Plast a réceptionné l'agrandissement de son site de production lui permettant de démarrer sur l'année 2024 quatre nouvelles lignes d'extrusion et de fabrication de sacs, échelonné entre février et octobre 2024.

Le chiffre d'affaires progresse en lien avec l'évolution des volumes vendus. Le mix produit est sensiblement différent avec une forte progression des ventes de sacs en polyéthylène. Les volumes de sacs Bio vendus sont stables.

Grâce à une bonne maîtrise de son nouvel outil industriel les charges d'exploitation évoluent moins rapidement que la marge brute générée par ses nouveaux volumes de production. La société voit sa rentabilité progresser.



SCHWEITZER SAS

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de sacs et films en polyéthylène ou en matières biodégradables, le conditionnement de barquettes d'aluminium et la commercialisation d'autres produits d'emballages ménagers du groupe.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	90 819	83 805
Résultat d'exploitation	4 839	3 667
Effectif moyen de l'exercice	224	209

La société connaît une baisse de son chiffre d'affaires à cause d'une contraction des volumes et des prix moyens de vente liés à une diminution du prix de la matière première.

Ces évolutions contribuent à une légère diminution de la marge brute en valeur malgré une contribution en hausse des activités de négoce.

Grâce à une gestion rigoureuse de ses charges d'exploitation, la société limite l'impact sur son résultat d'exploitation.

SPHERE DISTRIBUTION

Société spécialisée dans la commercialisation d'emballages alimentaires et non alimentaires à destination de la grande distribution, des grossistes, des professionnels et des industriels, notamment pour les produits d'économat et accessoirement pour des produits MDD.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	186 515	173 502
Résultat d'exploitation	5 964	7 636
Effectif moyen de l'exercice	84	85

SPHERE Distribution capitalise en 2024 sur son organisation interne performante et sur le dynamisme de ses équipes commerciales. La baisse du chiffre d'affaires, sous l'effet de la stabilisation à la baisse des coûts matière par rapport à 2023 s'accompagne d'une maîtrise accrue de ses coûts supply chain et de sa politique d'approvisionnement, tirant la marge et le résultat d'exploitation vers le haut.

PÔLE EMBAL

Société spécialisée dans la commercialisation et la mise en rayon d'emballages alimentaires et non alimentaires à destination des enseignes de la grande distribution indépendante, pour les produits d'économat et grand public.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	33 575	35 659
Résultat d'exploitation	4 013	5 455
Effectif moyen de l'exercice	43	48

Pôle Embal bénéficie, elle aussi, de l'optimisation de la fonction Supply Chain de sa maison mère SPHERE Distribution, et continue d'accroître son volume d'affaires et sa rentabilité, grâce à la présence sur le terrain et à la pro-activité de ses équipes commerciales.

POINT E

Société spécialisée dans la commercialisation d'emballages alimentaires et non alimentaires à destination d'un réseau franchisé de grossistes indépendants pour les produits professionnels (économat), en accès web.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	8 629	8 677
Résultat d'exploitation	211	40
Effectif moyen de l'exercice	5	5

L'activité et la performance opérationnelle et financière de la société sont stables par rapport à 2023.

SPHERE PAPIER

Société spécialisée dans la transformation de sacs en papier alimentaire avec ou sans fenêtre, pochettes adhésives (Atlantica) et de papiers enduits de cire végétale alimentaire.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	30 594	29 545
Résultat d'exploitation	1 263	967
Effectif moyen de l'exercice	95	90

Le chiffre d'affaires est en baisse sous l'effet de la baisse des coûts matière. La société parvient dans ce contexte à maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant malgré des volumes en baisse en fin d'année, compensés par un rebond sensible début 2025.



1.3.2 Filiales étrangères

1.3.2.1 ALLEMAGNE

BIOTEC GmbH et ses filiales

Groupe de sociétés allemandes spécialisées dans la fabrication de biopolymères, disposant de plus de 200 brevets dans ces domaines et d'une activité de recherche importante.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	75 736	67 133
Résultat d'exploitation	-5 631	(599)
Effectif moyen de l'exercice	83	69

Le chiffre d'affaires se situe en retrait par rapport à l'année précédente, avec des volumes en légère baisse (- 1,8 %) mais surtout des effets prix et mix. Après leur chute importante en 2023, les prix des copolyesters restent sur des niveaux bas et encouragent l'arrivée sur le marché de résines compostables asiatiques, à faible teneur biosourcée, notamment en Italie.

Faisant preuve d'une sélectivité accrue et tirant profit de son plan de réduction des coûts implémenté au cours du quatrième trimestre 2023, la société réduit significativement sa perte opérationnelle.

De même, suite à la réorganisation de sa direction, les activités de R & D sont revigorées, avec la mise au point de résines à teneur biosourcée plus importante ou encore le développement de résines adaptées à des applications nouvelles (pour les pailles par exemple) avec des premières ventes prometteuses.

Grâce à ces différents développements et en choisissant de se focaliser sur ses produits les plus rentables, Biotec prévoit rétablir sa rentabilité en 2025.

SPHERE GERMANY

Société spécialisée dans la commercialisation des produits du groupe en Allemagne.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	16 585	18 391
Résultat d'exploitation	255	(464)
Effectif moyen de l'exercice	5	5

La société confirme son dynamisme commercial en développant son chiffre d'affaires et ses volumes vendus sur le marché allemand. Sa rentabilité est impactée en 2024 par les difficultés d'approvisionnement logistique qu'elle rencontre au long de l'année sur de nouveaux marchés approvisionnés depuis l'Asie, et par des retards de démarrage de certains nouveaux marchés conquis.

L'objectif de SPHERE Germany en 2025 sera de restaurer sa rentabilité en se positionnant sur un mix de produits plus sécurisé et générateur de marge.

1.3.2.2 BELGIQUE

SPHERE BELGIUM SA

Société spécialisée dans la commercialisation des produits du groupe en Belgique.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	9 590	7 477
Résultat d'exploitation	7	30
Effectif moyen de l'exercice	3	3

Après la cession en 2023 à SPHERE Distribution de son fonds de commerce tourné vers les économats, la société recentre son activité sur ses clients historiques des municipalités, ce qui explique l'essentiel de la baisse de son chiffre d'affaires.

L'année 2024 est une année de transition, avec l'embauche d'une nouvelle directrice commerciale qui aura pour objectif d'ouvrir l'activité sur de nouveaux clients professionnels.

1.3.2.3 ESPAGNE

SPHERE GROUP SPAIN SL

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de sacs à déchets, de sacs de magasin et de sacs en biopolymère.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	96 840	97 654
Résultat d'exploitation	12 020	12 093
Effectif moyen de l'exercice	234	246

La société profite de sa nouvelle capacité de production sur une année pleine pour augmenter ses ventes tant en Espagne qu'à travers d'autres filiales de groupe SPHERE.

Ainsi, cette hausse significative des volumes vendus vient compenser la baisse des prix de vente sous la pression des baisses des coûts matières, et permet de maintenir le chiffre d'affaires à un niveau comparable à 2023.

L'internalisation de volumes sous-traités en 2023 lui permet d'augmenter encore sa valeur ajoutée et assure à la société un très haut niveau de résultat d'exploitation.

Ces excellents résultats l'autorisent à réduire fortement son endettement.

1.3.2.4 ITALIE

FLEXOPACK SRL

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de sacs de magasin, sacs de fruits et légumes, notamment en matière biosourcée compostable.

Commercialisation auprès de la GMS italienne et à l'export.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	62 035	62 879
Résultat d'exploitation	656	2 692
Effectif moyen de l'exercice	57	67

Le chiffre d'affaires évolue peu par rapport à 2023, la baisse des prix de vente unitaires étant compensée par une hausse importante des volumes. Dans un environnement de marché de plus en plus compétitif, Flexopack continue de faire croître sa part de marché tout en maintenant le niveau de qualité et de service qui fait sa réputation sur les marchés italiens et européens sur lesquels elle évolue.

Flexopack implémente en 2024 l'ERP Groupe JD Edwards, qui lui permettra d'optimiser son fonctionnement interne et de fluidifier ses échanges avec les autres sociétés du groupe.

COMSET SRL

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits déroulés pour l'Italie. Commercialisation auprès de la GMS italienne des autres produits du groupe.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	81 091	74 022
Résultat d'exploitation	3 150	1 186
Effectif moyen de l'exercice	68	69

La société continue de profiter des succès commerciaux engrangés depuis plusieurs années et se positionne comme un leader incontournable du marché. Sa rentabilité s'érode en 2024 par rapport à 2023, du fait des tensions compétitives accrues sur le marché italien. L'acquisition des sociétés Virosac et Rapid en fin d'année 2024 permettront de constituer, avec Comset, un ensemble de sociétés complémentaires sur le marché italien, capables de créer et maintenir des synergies industrielles et commerciales profitant à chacune.

En 2024, Comset implémente l'ERP Groupe (JD Edwards), qui lui permettra de s'intégrer de manière optimale avec les autres sociétés du groupe SPHERE.

ICO Srl

Société spécialisée dans la fabrication de barquettes en aluminium.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	9 848	9 231
Résultat d'exploitation	370	455
Effectif moyen de l'exercice	7	7

Le chiffre d'affaires de la société s'appuie sur les commandes de sa société sœur Comset. Il convient de rappeler que la société travaille de manière quasi-exclusive pour le groupe SPHERE et réalise l'emboutissage de barquettes en aluminium.

1.3.2.5 PAYS-BAS

SPHERE NEDERLAND BV

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'emballages ménagers et de sacs et films plastiques en polyéthylène ou en biopolymères.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	29 130	29 213
Résultat d'exploitation	135	399
Effectif moyen de l'exercice	87	86

Si le chiffre d'affaires évolue peu, les volumes vendus progressent de près de 6 %, malgré la morosité économique, avec de bonnes avancées dans le secteur professionnel.

Dans un contexte d'effet prix et mix négatifs, la société réussit à conserver ses marges unitaires et parvient ainsi à améliorer sa rentabilité opérationnelle par rapport à l'année précédente.

1.3.2.6 ROYAUME-UNI

ALFAPLAS Ltd

Société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation au Royaume-Uni de films imprimés ou non.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	33 503	31 807
Résultat d'exploitation	(80)	(448)
Effectif moyen de l'exercice	132	136

Le contexte économique reste difficile au Royaume-Uni, ce qui ralentit le développement de nouveaux volumes d'activité, à plus forte valeur ajoutée. Ainsi la baisse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par des effets mix, car les volumes vendus fabriqués diminuent à peine (- 1,1 %).

Veillant sur la tenue de ses marges unitaires par type de produit, mais pénalisée par son mix produit et un coût énergétique très important, la société connaît une baisse de sa rentabilité opérationnelle.

**RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion social

Fort de ses récents investissements, la société élargit son offre produits et prévoit de développer à nouveau ses activités d'impression en 2025. De même, avec l'acquisition de nouveaux clients et la mise en œuvre d'une série d'initiatives pour accroître sa productivité et efficacité opérationnelle, la société prévoit d'améliorer significativement ses performances en 2025.

SPHERE CONSUMER PRODUCTS Ltd

Société spécialisée dans la commercialisation auprès de la GMS des produits du groupe pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

(En milliers d'euros)	2023	2024
Chiffre d'affaires	54 781	54 793
Résultat d'exploitation	1 484	1 323
Effectif moyen de l'exercice	9	11

Le chiffre d'affaires est stable, malgré une progression des volumes vendus, en raison d'une évolution du mix en faveur des sacs. En effet, la société connaît un bon développement de son activité, élargissant sa clientèle et son offre produits.

Avec une nouvelle progression de ses ventes de sacs-poubelles premium fabriqués par le groupe et en s'appuyant également sur le savoir-faire sourcing du groupe pour développer le négoce, la société conserve un niveau de rentabilité opérationnelle satisfaisante.

1.4 RAPPORT DE GESTION SOCIAL**1.4.1 Commentaires sur les comptes sociaux**

Les états financiers de la société SPHERE, arrêtés au 31 décembre 2024, ont été établis conformément au référentiel français, comme lors de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de la société sont essentiellement composés de :

- prestations de services intragroupe ;
- perception de loyers sur des actifs loués aux filiales ;
- refacturation de frais sur achats ou services centralisés ;
- redevances perçues au titre des marques.

Le chiffre d'affaires passe de 8 979 K€ en 2023 à 9 970 K€ en 2024, soit une hausse de 991 K€. Cette augmentation résulte principalement d'une augmentation des prestations d'assistance facturées aux filiales.

Les autres produits d'exploitation, constitués principalement de la redevance de marque Alfapac, augmentent légèrement cette année passant de 1 888 K€ en 2023 à 1 928 K€ en 2024, soit une hausse de 40 K€.

Les charges d'exploitation passent de 10 182 K€ en 2023 à 11 465 K€ en 2024, soit une hausse de 1 284 K€. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel, consécutive au changement de gouvernance ayant eu lieu en fin d'année.

Ainsi, le résultat d'exploitation diminue de 252 K€ et passe de 685 K€ en 2023 à 433 K€ en 2024.

Le résultat financier est en progression et s'élève à 11 663 K€ en 2024 à comparer à 8 739 K€ en 2023. Cette hausse du résultat financier de 2 924 K€ s'explique principalement par l'augmentation des dividendes perçus par les filiales qui passent de 7 949 K€ en 2023 à 11 912 K€ en 2024. Par ailleurs,

les intérêts produits par les comptes rémunérés se montent à 634 K€ en 2024, en augmentation par rapport à 2023 du fait d'une pratique accrue des opérations d'optimisation de la trésorerie disponible au sein du groupe.

Une dotation aux provisions pour dépréciation de titres est comptabilisée sur la filiale SPHERE Germany à concurrence de 654 K€, tandis qu'une reprise de 110 K€ est comptabilisée sur les titres de la société SPHERE Consumer Products Asia Pte Ltd.

Le résultat exceptionnel est en augmentation de 636 K€, il passe de - 136 K€ en 2023 à 500 K€ en 2024. Ceci est dû principalement à la plus-value de 407 K€ réalisée sur la cession à SPHERE Spain des machines Alufix qui lui étaient louées auparavant.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 11 820 K€ et tient compte d'un impôt calculé sur la base de l'intégration fiscale, dont la société est tête de groupe, avec une charge nette de 776 K€ en 2024 à comparer à une charge nette de 573 K€ en 2023.

Selon les articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les réintégrations de charges dans le bénéfice imposable de l'exercice 2024 concernent les dépenses dites somptuaires et charges non déductibles telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts d'un montant global de 42 738 € (amortissements excédentaires pour 18 227 € et taxes sur les véhicules de sociétés pour 24 511 €). L'impôt afférent supporté en raison de ces dépenses et charges s'élève à un montant de 10 685 €.

En termes de structure de bilan, le total des immobilisations passe de 128 682 K€ à fin 2023 à 156 734 K€ à fin 2024.



Cette augmentation s'explique essentiellement par deux facteurs :

- les immobilisations corporelles baissent de 3 275 K€, passent de 12 750 K€ à fin 2023 à 9 475 K€ à fin 2024 en raison de la cession des machines Alufix ;
- les immobilisations financières passent de 115 932 K€ à fin 2023 à 147 260 K€ à fin 2024, notamment en raison d'une augmentation de capital de 17 M€ et d'un prêt d'actionnaire de 15 M€ accordés à la filiale Sphere Italia, dans le cadre de l'acquisition de la société ROMAGNASAC SpA intervenue en octobre 2024.

Les autres points à noter sur l'évolution du bilan de SPHERE SA sont comme suit :

- les créances et avances s'élèvent à 17 099 K€ à fin 2024 à comparer à 10 436 K€ fin 2023. Cette hausse s'explique principalement par une hausse des avances consenties aux filiales dans le cadre des Conventions de trésorerie et de financement court terme du groupe ;

- les capitaux propres progressent et s'élèvent à 123 660 K€ à fin 2024 à comparer à 114 187 K€ fin 2023. Leur évolution s'explique principalement par le résultat de l'année ;
- le montant des emprunts financiers augmente et s'élève à 24 489 K€ à fin 2024 à comparer à 20 116 K€ fin 2023. Les emprunts moyen et long terme sont remboursés à hauteur de 5,5 M€, tandis que des billets de trésorerie sont tirés à hauteur de 10 M€. Il est à noter que la dette bancaire ne fait l'objet d'aucun covenant financier concernant des ratios d'endettement à respecter ;
- les disponibilités diminuent à 12 078 K€ à fin 2024 à comparer à 19 529 K€ fin 2023.

Ainsi, le total du bilan en fin d'année passe de 159 002 K€ à fin 2023 à 186 285 K€ à fin 2024.

1.4.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices (SPHERE SA)

Date d'arrêté (en €)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 510 000	7 510 000	7 510 000	7 510 000	7 510 000
Nombre d'actions					
• ordinaires	7 510 000	7 510 000	7 510 000	7 510 000	7 510 000
• à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
• par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
• par droit de souscription	-	-	-	-	-
OPÉRATION ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 970 328	8 978 787	7 903 965	9 042 100	8 305 260
Résultats avant impôts, participation, dot. amort. et provisions	14 020 635	7 623 022	8 230 196	11 203 934	6 203 335
Impôts sur les bénéfices	776 183	572 722	(419 629)	(121 628)	707 538
Participations des salariés			-	-	-
Dot. amortissements et provisions	1 424 761	(1 664 548)	587 508	1 480 525	1 307 125
Résultat net	11 819 691	8 714 847	8 062 317	9 845 037	4 188 672
Résultat distribué	25 984 600	2 253 000	1 727 300	2 328 100	2 253 000
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultats avant impôts, participation, dot. amort. et provisions	1,87	1,02	1,10	1,49	0,83
Résultats après impôts, participation, dot. amort. et provisions	1,57	1,16	1,07	1,31	0,56
Dividende attribué	3,46	0,30	0,23	0,31	0,30
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	8	8	9	10	10
Masse salariale	3 758 169	2 966 363	3 583 005	4 372 193	4 067 440
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 272 601	1 066 529	1 227 945	1 541 835	1 442 652

*Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.



1.4.3 Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article d. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce).

	Article D.441 I. - 1° du Code de commerce : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. - 2° du Code de commerce : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	51	2		3		5	23					46
Montant total des factures concernées	499	0		1		1	701	559	(16)	2	39	584
(préciser HT ou TTC)	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	8,46 %					0,00 %						
(préciser HT ou TTC)	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							6,11 %	4,87 %	-0,13 %	0,00 %	0,34 %	5,09 %
(préciser HT ou TTC)							K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC	K€ TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							0					
Montant total des factures exclues							0					
(préciser HT ou TTC)	TTC						TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours date de facture - 30 jours fin de mois											
	45 jours date de facture - 45 jours fin de mois											
	60 jours date de facture						À réception					



1.5 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

L'analyse et la gestion des risques auxquels le groupe est exposé font partie intégrante de la conduite de l'entreprise dans le but d'optimiser et d'encadrer les choix et les impacts potentiels des sociétés qu'elle contrôle.

1.5.1 Risques industriels

Les usines françaises de fabrication de produits plastiques sont soumises à l'obligation d'obtenir une autorisation d'exploitation pour installations classées, en raison des volumes traités et non pas pour une nocivité particulière des produits traités.

En tout état de cause, les processus de fabrication par le groupe font l'objet d'une surveillance étroite de façon à prendre les mesures nécessaires pour

minimiser des impacts sur le voisinage et notamment pour écarter les dangers de pollution accidentelle.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le groupe opère.

1.5.2 Risques environnementaux

Dans le cadre de son activité industrielle, le groupe est exposé à un certain nombre de risques liés aux conditions climatiques (tempêtes, sécheresse, inondations, canicules, etc.) et donc plus largement au changement climatique. Le groupe est vigilant quant à l'évolution de ces risques et dispose d'assurances nécessaires pour se prémunir des conséquences financières. La lutte contre le

changement climatique est prise en compte en amont des process internes et dès la conception des produits. Le groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits.

1.5.3 Risques liés à la fabrication de produits en contact alimentaire

Les produits déroulés commercialisés par le groupe, ainsi que les sacs papiers, métiers, fruits et légumes, les sachets congélation, les barquettes et les boîtes sont destinés à être en contact alimentaire.

Le groupe porte une attention soutenue à la gestion de ces risques en exerçant un contrôle qualité étendu sur les achats et fournisseurs concernés et en

veillant au maintien des mesures indispensables pour des homologations réglementaires.

Dans ce cadre, le principal site de production de produits déroulés, SPHERE France, fonctionne en salle propre avec ambiance contrôlée. Par ailleurs, le groupe dispose de polices d'assurance en responsabilité civile après livraison qui comprennent un volet « frais de retrait » en tant que de besoin.

1.5.4 Risques liés à la clientèle

Le groupe réalise une majeure partie de son chiffre d'affaires auprès de la grande distribution :

Normes IFRS

(En pourcentage du chiffre d'affaires)	2023	2024
Grande distribution	68%	65%
Collectivités locales	3%	3%
Entreprises et services	29%	32%
TOTAL	100%	100%

En 2024, les vingt premiers clients du groupe représentaient 54,7 % des ventes consolidées. Parmi ces clients, dix-sept font partie de la grande distribution.

L'exposition importante du groupe au secteur de la grande distribution peut entraîner des variations de chiffre d'affaires dans le cadre d'appels d'offres pour

des marchés importants, bien que le groupe soit parvenu par son développement géographique à nouer des relations commerciales avec la plupart des acteurs de la distribution européenne.

De même, les clients les plus importants opèrent une segmentation de leurs achats par catégorie de produits, par marque, par débouché (grand public versus économe) et par pays.

Les différentes activités du groupe sont concurrentielles, compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le groupe est en compétition avec de nombreux autres groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Le groupe doit se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, afin que son chiffre d'affaires et sa rentabilité ne puissent en être affectés.



1.5.5 Risques de fluctuation des prix des matières premières

Le groupe est exposé aux variations de prix de matières premières qui entrent dans la composition des produits qu'il fabrique, conditionne et commercialise. Le prix des matières premières peut être volatil, il dépend de nombreux facteurs exogènes et peut avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires consolidé du groupe et sa marge brute. En particulier, les variations des prix du polyéthylène vierge, du prix de l'aluminium, des composants de résines biosourcées compostables, sont susceptibles d'influer sur la profitabilité du groupe.

Depuis quelques années, le recours accru au polyéthylène recyclé réduit l'exposition du groupe à la volatilité des prix, car les prix de ces matières sont plus stables que ceux des polyéthylènes vierges.

Il convient de préciser que la politique d'achat de polyéthylène, d'aluminium et des composants de résines biodégradables s'appuie sur des commandes généralement à prix fermes sur une base mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. En cas de fluctuation importante, le groupe renégocie avec ses clients les prix de vente de ses produits, étant précisé que, le plus souvent, les conditions de vente autorisent cette approche. Ainsi, le groupe estime que sa

meilleure couverture de risque de fluctuation du prix des matières premières réside dans cette faculté de renégocier les prix de vente avec ses clients. Des décalages dans le temps de plusieurs mois peuvent cependant intervenir entre les variations du prix des matières premières et la répercussion sur les prix de vente et modifier de ce fait la profitabilité du groupe.

Il est à noter par ailleurs que ces renégociations de prix peuvent avoir un impact sur le taux de marge brute ; en effet, l'objectif est de répercuter dans les prix la variation du prix de la matière première afin de maintenir la marge brute en valeur absolue.

Depuis l'éclatement de la crise énergétique en Europe avec la guerre russo-ukrainienne et des difficultés de production en France, un risque de fluctuation du prix de l'électricité est apparu comme risque supplémentaire. Avec un impact financier plus modeste que pour les matières premières (en 2024 le poste énergie représente un peu plus de 2,5 % du chiffre d'affaires du groupe) cette évolution a néanmoins modifié les objectifs du groupe.

Désormais une attention importante est également portée à la marge brute en valeur absolue, nette de transport sur vente et du coût de l'énergie.

1.5.6 Risque de change

Avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro et/ou qui produisent et commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, le groupe SPHERE encourt des risques de change récurrents d'importance modeste. Il y a lieu toutefois de mentionner les trois points suivants :

- le groupe est exportateur net en GBP par rapport à la zone euro ;
- SPHERE Distribution effectue une partie de ses approvisionnements en USD ;
- la filiale Biotec effectue une partie de ses approvisionnements en USD et en CNY.

La politique du groupe consiste à mettre en place une couverture de change, couvrant de façon prospective une période pouvant atteindre 12 mois, mais cette couverture se limite le plus souvent à une durée qui se situe entre 1 et 6 mois. Ainsi, le groupe parvient à comptabiliser la vaste majorité de ses opérations en devises avec des modalités de « couverture efficace » selon les normes IFRS.

Par ailleurs, le groupe peut être amené à effectuer d'autres achats de matières premières, voire des équipements, en dehors de l'Europe, libellés en dollars US. Ces achats font alors l'objet d'une couverture de change.

1.5.7 Risque de taux d'intérêt et de liquidité

Le groupe utilise des opérations de swap de taux d'intérêt exclusivement dans un but d'adossement d'emprunts à taux variable afin de figer un taux fixe. Ces couvertures sont qualifiées de « cash hedge » selon les normes IFRS.

Au cours de l'année 2020, afin de réduire encore son risque d'exposition à une hausse éventuelle des taux d'intérêt, le groupe avait procédé à l'acquisition de Caps de taux pour un montant total de 44 M€, qui donneront lieu, jusqu'en 2027, à la perception de paiements de façon périodique si l'Euribor 3 mois se situe au-dessus de 0,50 %.

La politique de financement du groupe consiste à privilégier la mise en place de financements dans chaque société sur une base autonome.

Dans ce cadre, le groupe préconise le financement de la majeure partie des investissements par des concours bancaires à moyen ou à long terme contractés généralement dans les filiales et les pays concernés par ces investissements. De même le groupe bénéficie de lignes bancaires locales, avec une marge de sécurité, afin de financer ses besoins de financement à court terme.

Par ailleurs, les surplus de liquidités peuvent être utilisés temporairement grâce à une convention de trésorerie groupe organisée et animée par la société SPHERE SA qui porte également des financements court, moyen et long terme pour lesquels aucun covenant financier encadrant des ratios d'endettement n'est consenti aux établissements financiers avec lesquels elle travaille.



1.5.8 Risques liés aux acquisitions

Le groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions. Ces acquisitions lui permettent de développer sa géographie, ses parts de marché, ses capacités industrielles et ses savoir-faire. Pour autant, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du groupe ou sa situation financière, si celui-ci est défaillant dans le processus de valorisation en amont, d'intégration en aval ou de restructuration imprévue. Cette défaillance peut notamment affecter la valeur des actifs incorporels et le niveau de synergies et d'économies escompté.

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (« Purchase Price Allocation ») des sociétés acquises, des montants significatifs peuvent être alloués aux écarts d'acquisition ou d'autres actifs incorporels dont les « relations clientèle ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les « relations clientèle » pour leur part font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèles acquises.

L'arrêt d'une relation commerciale avec un client existant majeur ou une évolution de l'activité significativement décalée par rapport aux anticipations peuvent entraîner un amortissement accéléré significatif ou une dépréciation exceptionnelle de ces actifs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net de la société et ses capitaux propres.

1.5.9 Risques liés aux systèmes d'information

Comme toute société, le groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information.

Une défaillance de ces applications ou des réseaux ainsi que des cyberattaques pourraient être de

nature à bloquer, ralentir la fourniture de produits ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le groupe, et entraîner des pertes financières.

1.5.10 Risques juridiques

Le groupe opère dans plusieurs pays et s'efforce de respecter tous ses engagements contractuels et plus généralement l'ensemble des lois et des réglementations qui lui sont applicables. En tant que de besoin, le groupe fait appel à des conseils externes et avocats spécialisés aussi bien pour se défendre que pour faire valoir.

Le nombre significatif de sociétés composant le groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Étant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur manque de clarté le cas échéant, le groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec les conséquences négatives pouvant en résulter.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs.

Dans le cadre de sa gestion courante, le groupe peut être sujet à divers litiges ou procédures. Ces litiges et procédures sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent afin de constituer des provisions adéquates.

À titre d'information, il y a lieu de signaler les procédures contentieuses suivantes :

- Au cours du mois de décembre 2022, deux procédures contentieuses ont été introduites par un administrateur à l'encontre de la société SPHERE SA : (i) une assignation devant le Tribunal de Commerce de Paris concernant la décision du nonrenouvellement de son mandat social de Directeur général délégué de la société SPHERE SA et (ii) une requête devant le Conseil des prud'hommes de Paris concernant la fin de son contrat de travail allégué. Par jugement du Conseil des prud'hommes du 18 janvier 2024, l'administrateur a été entièrement débouté de ses demandes en première instance et en appel. Le dossier est de ce fait clos depuis juillet 2024.
- En novembre 2023, un fournisseur d'énergie électrique assigne la société SPHERE France et certaines autres sociétés du groupe SPHERE devant le Tribunal de commerce de Paris pour réclamer une indemnité de résiliation et une indemnité au titre d'un préjudice complémentaire allégué, à la suite de la résiliation du contrat de fourniture d'énergie électrique par SPHERE France en février 2023.

Si aucune garantie absolue quant à l'issue de cette dernière procédure ne peut être donnée à ce stade, SPHERE est confiant et considère peu probable que ce contentieux prospère.



1.5.11 Autres risques

Comme toute société ou groupe de sociétés, SPHERE est confronté à de nombreux autres risques de la vie économique d'une entreprise ; sans que ceux-ci aient un caractère exhaustif, on pourra citer entre autres, les risques de départ de personnel expérimenté, de changement réglementaire défavorable, de concurrence déloyale, de l'apparition de produits de substitution. Il est donc impossible de dresser une liste exhaustive de

l'ensemble des risques auxquels le groupe peut être confronté. La politique du groupe consiste à veiller à l'arrivée de nouvelles menaces et à garder une forte réactivité de façon à gérer et optimiser tout nouveau risque de la manière la plus efficace, dans la poursuite d'une croissance rentable compatible avec un développement éco-conscient et durable.

1.5.12 Assurances

Le groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposés par les compagnies d'assurances sur le marché. Le groupe dispose principalement des polices d'assurance suivantes :

1.5.12.1 Programme international d'assurances : assurance responsabilité civile et assurance multirisque industrielle

Le groupe a mis en place auprès d'assureurs de premier rang trois programmes internationaux et centralisés pour garantir deux principaux types de risques à savoir : d'une part, le risque lié à l'engagement de sa responsabilité civile, et d'autre part, les dommages aux biens et les pertes d'exploitation (à travers la conclusion d'un « Programme international d'assurance multirisque industrielle »). Les trois contrats suivants, qui ont une durée d'un an et sont renouvelables par tacite reconduction, sont restés en vigueur au cours de l'année 2024 et se poursuivent en 2025 :

- Un contrat d'assurance Responsabilité Civile Générale et Professionnelle qui couvre l'ensemble des sociétés contrôlées par SPHERE SA et dont les garanties portent principalement sur la responsabilité civile exploitation/avant livraison (dommages corporels, matériels et immatériels) et sur la responsabilité civile après livraison/professionnelle pour les produits défectueux. Le programme international du groupe en responsabilité civile contient des dispositions au titre des garanties dites DIC/DIL (Difference in conditions/Différence in limits - Différence de conditions/Différence de limites) qui donnent des couvertures complémentaires par rapport aux polices locales souscrites en même temps auprès de la même compagnie d'assurances.
- Un contrat d'assurance Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement souscrit pour fournir une couverture à l'ensemble des filiales opérationnelles et dont l'objet de la garantie porte sur les atteintes à l'environnement. Ce contrat porte sur les conséquences financières que chaque société du groupe disposant d'un site de production pourrait avoir à subir à la suite d'une pollution fortuite ou d'un dommage environnemental.
- Un contrat d'assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation : le programme international

d'assurance multirisque industrielle couvre principalement les dommages éventuels aux biens mobiliers et immobiliers et les pertes d'exploitation consécutives. Ce contrat couvre toutes les filiales opérationnelles du groupe situées en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie incluant les deux dernières acquisitions, Virosac et Rapid, en Belgique et au Royaume-Uni, à l'exception de la société Alfaplas, qui bénéficie de sa propre police dommages et pertes d'exploitation contractée sur une base autonome locale.

1.5.12.2 Responsabilité des dirigeants

Au cours de l'année 2024, SPHERE bénéficie d'une assurance responsabilité des dirigeants couvrant la responsabilité de ses dirigeants de droit et de fait et celle des dirigeants de droit et de fait des filiales contrôlées par SPHERE SA.

1.5.12.3 Assurance-crédit

Au cours de l'année 2024, SPHERE bénéficie de polices d'assurance-crédit pour couvrir les risques clients. Ces polices sont mises en œuvre par l'ensemble des sociétés du groupe. Ces polices se poursuivent en 2025.

1.5.12.4 Assurance marchandises transportées

En fonction de la valeur et de la nature de leurs flux logistiques, certaines filiales du groupe souscrivent à des assurances Marchandises Transportées qui viennent en complément des garanties apportées par les professionnels. Le contrat d'assurance Marchandises Transportées est d'une durée d'un an et se renouvelle par tacite reconduction.

1.5.12.5 Assurance cyber-risques

En 2024, SPHERE bénéficie de deux polices d'assurance cyber-risques destinées à protéger l'ensemble du groupe contre les conséquences financières d'une atteinte éventuelle aux systèmes d'information ou à la confidentialité des données personnelles, résultant tant d'une atteinte malveillante que d'un événement accidentel. Au renouvellement de 2025, SPHERE bénéficie d'une unique police d'assurance optimisée avec une augmentation des limites contractuelles d'indemnité.



1.6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE

1.6.1 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société et le groupe ont pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et les règlements applicables.

SPHERE s'assure du contrôle des reportings et des états financiers et anime le processus de construction budgétaire.

1.6.1.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne se décline dans toutes les activités de l'entreprise et est destiné à traiter prioritairement les risques en matière de :

- sauvegarde des actifs ;
- respect des politiques de gestion ;
- prévention et détection des fraudes ;
- fiabilité des informations financières et comptables ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus, comme tout dispositif de contrôle, ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque est totalement maîtrisé ou éliminé et que les objectifs fixés sont atteints.

1.6.1.2 Description synthétique du processus et des procédures de contrôle mis en place

Le processus de contrôle interne s'inscrit dans le cadre général de la politique définie par le Conseil d'administration et est mis en œuvre sous la responsabilité directe des directions générales des filiales. Les procédures font l'objet d'un suivi visant à s'assurer de leur pertinence et de leur correcte application.

Au-delà des règles et procédures, un suivi régulier et rigoureux des performances de chaque unité opérationnelle, des contacts permanents avec les responsables de ces dernières dans le cadre de revue de performances, la participation à des Conseils d'administration des unités, permettent à la société SPHERE de remplir son rôle de contrôle.

1.6.2 Responsables externes du contrôle des comptes

Au titre de l'exercice 2024, les comptes sociaux de SPHERE SA et consolidés du groupe SPHERE ont fait l'objet de rapports, établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la société : KPMG SA et Finexsi Audit.

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, les Commissaires aux Comptes vérifient la correcte application des principes comptables et normes en vigueur. De même, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. À

1.6.1.3 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable de SPHERE

Les états financiers sont préparés par les services comptables sur la base des informations transmises et validées par les directions générales et financières des diverses entités du groupe. Le plus souvent, la comptabilité est tenue localement par un ou des comptables dédiés.

La comptabilité a pour objectifs de :

- contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du groupe ;
- assurer la production des comptes sociaux et consolidés dans des délais répondant aux obligations légales.

Les procédures de reporting prévoient la remontée mensuelle d'informations élaborées de manière décentralisée par chacune des unités opérationnelles comprenant un compte de résultat et un bilan, les statistiques de vente et les consommations de matières, ainsi que des indicateurs de la performance.

De même, SPHERE passe en revue ces informations et analyse mensuellement le réalisé ainsi que le cumulé, en rapportant ces données à l'exercice précédent. Des contrôles sont réalisés au niveau de chaque entité juridique et au niveau consolidé pour le groupe.

La société utilise un logiciel de consolidation permettant d'intégrer automatiquement les informations comptables des filiales assurant ainsi une plus grande fiabilité au moment de la saisie ainsi qu'une sécurisation du rapprochement des opérations intragroupes.

cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés du groupe SPHERE ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.



1.6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA « Tour Eqho », 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 Paris La Défense, représenté par Madame Nahid Sheikhalishahi :

- Date du 1^{er} mandat : 01/06/2012.
- Date du 2^e mandat : 11/06/2018 par décision de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (sixième résolution).
- Date du 3^e mandat 28/03/2024 par décision de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (dixième résolution).
- Mandat d'une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Finexsi Audit, 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par Solange Aiache :

- Date du 1^{er} mandat : 28/06/2007.
- Date du 3^e mandat : 06/06/2019 par décision de l'Assemblée générale mixte approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (sixième résolution).
- Mandat de Commissaire aux Comptes cotitulaire d'une durée de 6 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2025, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1.6.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Salustro Reydel SAS « Tour Eqho », 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92966 Paris La Défense :

- Date du 1^{er} mandat : 11/06/2018 par décision de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (sixième résolution).
- Date du 3^e mandat 28/03/2024 par décision de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (dixième résolution)
- Mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du cotitulaire d'une durée de 6 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Il n'y a plus de Commissaire aux Comptes suppléant pour Finexsi Audit depuis l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2019 (modification apportée à l'art L 823-1 du Code de commerce, al. 2 par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 art 140 dite « Loi Sapin II »).

1.6.3 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

1.6.3.1 Composition du Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration se composant au 31 décembre 2024 de 5 membres.

Aucun comité spécifique permanent n'existe à ce jour.

Conformément aux dispositions statutaires, le mandat des administrateurs est d'une durée d'une année renouvelable lors de chaque assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos, la prochaine étant celle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

Chaque administrateur n'est plus tenu de détenir au moins une action de la société.

Les profils et expériences des administrateurs composant le Conseil au 31 décembre 2024 sont détaillés dans les biographies ci-après :

- **John Persenda**, Président-directeur général et administrateur, 85 ans, fondateur du groupe en 1975. Ingénieur chimiste, il a précédemment occupé diverses responsabilités au sein du groupe Shell ;
- **Jean-Yves Le Gall**, Administrateur et Directeur groupe de l'audit et du contrôle de gestion, 55 ans. Diplômé de l'ICN, il effectue sa première expérience au sein du Cabinet Mazars. En 1998, il

intègre Hutchinson en tant qu'auditeur interne international. En 2001, il rejoint le groupe SPHERE et occupe les fonctions de contrôleur de gestion puis de Directeur administratif et logistique de la filiale Jet'Sac. Aujourd'hui, il est plus particulièrement en charge du suivi de gestion des filiales et chargé de mission auprès de la Direction générale. Il supervise directement deux filiales et participe aux achats stratégiques du groupe.

- **Cédric Lépée** représentant de Hivest Capital Partners est Co-Fondateur et Managing Partner de Hivest Capital Partners, 45 ans. Il a débuté sa carrière au sein de la banque Lazard. Il a ensuite rejoint le fonds d'investissement Qualium (anciennement CDC Capital Investissement) en 2005. Avant de fonder Hivest Capital Partners, Monsieur Cédric Lépée a travaillé de 2008 à 2016 au bureau de Paris de H.I.G Capital en tant que Principal et Sector Head Consumer & Retail pour l'Europe. Monsieur Cédric Lépée est diplômé de l'ESCP Europe (École Supérieure de Commerce de Paris).
- **Frédéric Ramé** représentant de HCP ZEUS, avant de rejoindre Hivest Capital Partners, Frédéric Ramé, 53 ans, a eu une longue expérience en transformation et développement d'entreprises, en tant que consultant puis dirigeant. Il a débuté sa carrière dans le conseil chez Bossard Consultants, puis a rejoint l'industrie en 1999 où il a occupé

plusieurs postes de direction chez Pechiney, Alcan et Rio Tinto. Directeur général de la division alumines de spécialité du groupe Rio Tinto, il a participé en 2012 au rachat de cette activité avec le fonds H.I.G. Capital. Monsieur Frédéric Ramé a ensuite occupé pendant 9 ans le poste de Président du groupe Alteo créé à cette occasion. Monsieur Frédéric Ramé est diplômé de l'École Centrale Paris et titulaire d'un Master of Science in Economics de la London School of Economics.

- **Alexandre Levavasseur**, avant de rejoindre Hivest Capital Partners, Alexandre Levavasseur, 34 ans, était Manager au sein de l'équipe d'investissement du FCDE. Auparavant, il a occupé le poste de consultant en finance d'entreprise au sein du cabinet Accuracy. Monsieur Alexandre Levavasseur est diplômé d'HEC Paris.

Dans le cadre des procédures actuelles, il a été décidé de ne pas attribuer des jetons de présence aux administrateurs, personnes physiques et morales.

1.6.3.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société se réunit chaque fois que la société doit soit statuer sur un projet significatif (investissement, croissance externe, etc.) soit recueillir l'approbation préalable du Conseil d'administration en raison de dispositions légales qui l'imposent (comptes annuels, conventions réglementées, etc.). Au cours de l'année 2024, le Conseil s'est réuni 11 fois. Les Commissaires aux Comptes sont toujours convoqués par lettre recommandée avec accusé réception lors du Conseil d'administration portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés.

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil fait l'objet d'une approbation expresse.

Les modalités de fonctionnement du Conseil sous la direction du Président sont précisées dans les statuts au même titre que les modalités de désignation des administrateurs et les pouvoirs dévolus à chacun.

L'assemblée générale mixte du 11 juin 2018 a modifié les statuts de la société en autorisant la tenue de certains conseils par moyens de visioconférence ou de télécommunication appropriés. Cette mesure a été particulièrement utile tant au cours de l'année 2020 qu'au titre des années 2021 et 2022. L'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et ses décrets d'application puis la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022, prévoyant un dispositif d'exception et dérogatoire de consultation des associés et organes collégiaux d'administration afin de faciliter la tenue des réunions des organes dirigeants, ont permis le recours, jusqu'au 31 juillet 2022, à la visioconférence ou à la conférence téléphonique y compris pour des réunions du Conseil dont les délibérations ne peuvent pas, en droit commun, se tenir par ces moyens.

Il est rappelé que l'Assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2018, a modifié l'article 10 des statuts de la société, pour permettre au Conseil d'administration d'élire un Vice-président du Conseil d'administration.

Conformément aux prescriptions de la loi du 15 mai 2001, les nouveaux statuts adoptés par l'AGE du 17 avril 2014 ont confirmé les conditions dans lesquelles le Conseil choisit les modalités d'exercice de la direction générale de la société. Le Conseil d'administration du 30 mai 2024 a décidé de :

- maintenir la formule de cumul des mandats de Président et de Directeur général et de renommer Monsieur John Persenda dans ses fonctions de Président-directeur général pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée générale de 2025 renommant les administrateurs ;
- maintenir la fonction de Vice-président du Conseil d'administration, en renouvelant Monsieur Jean-François Gallet dans ses fonctions de Vice-président du Conseil d'administration, et de Directeur général adjoint pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée générale de 2025 renommant les administrateurs ;
- Renouveler le mandat des Directeurs généraux délégués déjà nommés afin d'assister le Président-directeur général dans ses fonctions de direction ;
- Prendre acte de l'expiration du mandat de Directeur général délégué de Monsieur Hugh Weston Smith, et de ne pas procéder à son renouvellement dans lesdites fonctions,
- Nommer Monsieur Jean-Yves Le Gall, en qualité de Directeur général délégué, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2025.

1.6.3.3 Dispositif de lutte contre la corruption

En matière de lutte contre la corruption, la démarche du groupe se fonde sur un principe de tolérance zéro.

Le groupe a mis en place un dispositif spécifique de prévention des risques de corruption qui repose, conformément à la loi dite Sapin II, sur huit piliers qui se caractérisent par la mise en place de huit procédures internes, parmi lesquels la Charte Éthique et le Code de conduite qui constituent le référentiel commun dans la conduite éthique des activités du groupe SPHERE pour l'ensemble des collaborateurs.

Ce dispositif s'appuie sur une organisation au niveau du groupe, via la référente conformité groupe incarnée par la direction juridique et des relais au niveau local via un réseau de référents au sein de chaque société du groupe SPHERE.

Dans une démarche d'amélioration continue du dispositif existant, et dans le prolongement du diagnostic et de l'actualisation de son programme de conformité anticorruption, les trois procédures suivantes du dispositif ont été entièrement revues et mises à jour :

- Le Code de conduite anticorruption.
- Le dispositif d'alerte interne.
- Le dispositif de formation.

Ces nouvelles versions des procédures ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration du 4 mars 2024.

Chaque année, il est établi un bilan de l'année passée et un plan d'action pour l'année suivante. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de

1 RAPPORT DE GESTION

Procédures de contrôle

confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés. Ainsi, le bilan 2024 des actions entreprises et le plan d'actions 2025 ont été présentés au Conseil de surveillance de la société Groupe Sphere et le Conseil a approuvé le plan d'actions au titre de l'année 2025.

L'actualisation et l'amélioration continue du dispositif de prévention et de détection de la corruption du groupe SPHERE se poursuivent.

1.6.3.4 Contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société et le groupe ont pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, aux lois et les règlements applicables.

SPHERE s'est doté d'une structure de contrôle de gestion chargée du contrôle interne, du contrôle des reportings et des états financiers et d'animer le processus de construction budgétaire.

1.6.3.5 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne se décline dans toutes les activités de l'entreprise et est destiné à traiter prioritairement les risques en matière de :

- sauvegarde des actifs ;
- respect des politiques de gestion ;
- prévention et détection des fraudes ;
- fiabilité des informations financières et comptables ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints, et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

1.6.3.6 Description synthétique du processus et des procédures de contrôle mis en place

Le processus de contrôle interne s'inscrit dans le cadre général de la politique définie par le Conseil d'administration et est mis en œuvre sous la responsabilité directe des directions générales des filiales. Les procédures font l'objet d'un suivi visant à s'assurer de leur pertinence et de leur correcte application.

Au-delà des règles et procédures, un suivi régulier et rigoureux des performances de chaque unité opérationnelle, des contacts permanents avec les responsables de ces dernières dans le cadre de revue de performances, la participation à des Conseils d'administration des unités, permettent à la société SPHERE de remplir son rôle de contrôle.

1.6.3.7 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable de SPHERE

Les états financiers sont préparés par les services comptables sur la base des informations transmises et validées par les directions générales et financières des diverses entités du groupe.

La comptabilité a pour objectifs de :

- contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du groupe ;
- assurer la production des comptes sociaux et consolidés dans des délais répondant aux obligations légales.

Les procédures de reporting prévoient la remontée mensuelle d'informations élaborées de manière décentralisée par chacune des unités opérationnelles comprenant un compte de résultat et un bilan, les statistiques de vente et les consommations de matières, ainsi que des indicateurs de la performance.

De même, le contrôle de gestion est amené à passer en revue ces informations en analysant mensuellement le « réalisé » du mois ainsi que le cumulé et en rapportant ces données à l'exercice précédent. Des contrôles sont réalisés au niveau de chaque entité juridique et au niveau consolidé pour le groupe.

La société utilise un logiciel de consolidation permettant d'intégrer automatiquement les informations comptables des filiales éliminant les risques d'erreur inhérents à la saisie ainsi qu'une sécurisation du rapprochement des opérations intragroupes.



1.6.4 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024

Identité	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Échéance	Autres mandats
Conseil d'administration					
John Persenda	Président-directeur général	SPHERE SA 3 rue Scheffer Paris 16 ^e	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Président-directeur général de SPHERE SA jusqu'au 31/12/2024 Président du Conseil de surveillance de groupe SPHERE SAS depuis le 01/01/2025 Président de SPHERE Italia SpA Director de SPHERE Consolidated Holdings Ltd Administrateur de SPHERE Group Spain SL Président de la Fondation d'Entreprise SPHERE Chairman du Comité consultatif de Biotec Holding GmbH Membre du Comité consultatif de SPHERE Germany Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe Administrateur de SP Arrow Bioplast Private Ltd à Mumbai Administrateur de Fort Cochin Hospitality Services PVT Ltd à Delhi
Marie-José Persenda	Administrateur	SPHERE SA 3 rue Scheffer Paris 16 ^e	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA jusqu'au 03/12/2024 Administrateur de SPHERE Belgium jusqu'au 09/07/2024 Administrateur SPHERE Group Spain SL, jusqu'au 03/12/2024 Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe Administrateur de SP Arrow Bioplast Private Ltd Administrateur de Fort Cochin Hospitality Services PVT Ltd
Jean-François Gallet	Directeur général délégué Vice-président du Conseil d'administration Directeur général adjoint	SPHERE SA 3 rue Scheffer Paris 16 ^e	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur, Vice-Président, jusqu'au 18/12/2024 Directeur général délégué jusqu'au 31/12/2024 Directeur général de Groupe SPHERE SAS du 03/12 au 31/12/2024 Président de Groupe SPHERE SAS depuis le 01/01/2025 Président de SPHERE France SAS jusqu'au 31/12/2024 Président de JET SAC SAS jusqu'au 31/12/2024 Président de J&M PLAST SAS jusqu'au 31/12/2024 Administrateur de SPHERE Distribution SAS jusqu'au 12/03/2025 Administrateur de SPHERE Belgium SA Administrateur de SPHERE Group Spain SL Amministratore Delegato de SPHERE Italia Spa Consigliere Delegato de Comset Srl Consigliere de Flexopack Srl Consejero Delegato de Virosac Consejero Delegato de Rapid Director de SPHERE Consumer Product Asia Pte Ltd Director de Alfaplas Ltd Director de Sarpak Ltd Director SPHERE Consumer Products Ltd Membre du Comité consultatif de Biotec Holding GmbH Membre du Comité consultatif de SPHERE Germany

1 RAPPORT DE GESTION

Procédures de contrôle

Identité	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Échéance	Autres mandats
Conseil d'administration					
Hugh Weston Smith	Administrateur	SPHERE SA	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA jusqu'au 03/12/2024 Directeur général délégué de SPHERE SA jusqu'au 30/05/2024 Administrateur de SPHERE Distribution SAS jusqu'au 30/05/2024 Director de Alfaplas Ltd Consigliere Delegato de SPHERE Italia Spa Consigliere Delegato de Comset Srl jusqu'au 29/04/2024 Consigliere de Flexopack Srl jusqu'au 29/04/2024 Director de SPHERE Consolidated Holdings UK Ltd Director de SPHERE Consumer Products Ltd Director de Sarpak Ltd Administrateur de Vita Emballage A/S Membre du Comité consultatif de Biotec Holding GmbH
	Directeur général délégué	3 rue Scheffer Paris 16 ^e			
Jean-Yves Le Gall	Administrateur	SPHERE SA	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA Président-directeur général de SPHERE SA depuis 01/01/2025 Président de PTL SAS jusqu'au 31/12/2024 Administrateur délégué et Président de SPHERE Belgium Consigliere Delegato de SPHERE Italia Spa Consigliere Delegato de Comset Srl Consigliere de Flexopack Srl. Consejero Delegato de Virosac Consejero Delegato de Rapid Directeur général et Administrateur de Vita Emballage A/S Membre du Comité consultatif de Biotec Holding GmbH
		3 rue Scheffer Paris 16 ^e	01/06/2024	03/12/2024	
Bernard Doussot	Administrateur	SPHERE SA	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA Directeur général délégué de SPHERE SA Administrateur de SPHERE Distribution SAS jusqu'au 12/03/2024 Consigliere Delegato de SPHERE Italia Spa Consigliere de Flexopack Srl Consigliere Delegato de Comset Srl Consejero Delegato de Virosac Consejero Delegato de Rapid Membre du Comité consultatif de SPHERE Germany Membre du Comité consultatif de Biotec Holding GmbH
	Directeur général délégué	3 rue Scheffer Paris 16 ^e			
Orfite Entreprise 24	Administrateur	4 Place Charles Hernu, 69100 Villeurbanne	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA jusqu'au 03/12/2024 Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe Président de Incunabula SAS
			01/06/2024	03/12/2024	
Paul Meloni	Administrateur	63 rue Lauriston, 75016 Paris	21/06/2023	05/2024	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA jusqu'au 03/12/2024
			01/06/2024	03/12/2024	
Dominique Mignonac	Administrateur	10 bis villa Léandre, 75018 Paris	21/06/2023	05/2024	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA jusqu'au 03/12/2024
			01/06/2024	03/12/2024	



Identité	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Échéance	Autres mandats
Conseil d'administration					
Frédéric Daufresne	Administrateur	4 Place Charles Hernu, 69100 Villeurbanne	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA jusqu'au 30/05/2024 Représentant permanent d'Orfite Entreprises 24 jusqu'au 03/12/2024
			01/06/2024	30/05/2024	
			09/01/2024	03/12/2024	
Antoine Braud	Administrateur	4, Place Charles Hernu, 69000 Villeurbanne	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA jusqu'au 03/12/2024
			09/01/2024	03/12/2024	
Pascal Sochet	Administrateur	SPHERE SA 3, rue Scheffer 75116 Paris	01/06/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA Représentant permanent d'Orfite Entreprises 24 jusqu'au 03/12/2024
			30/05/2024	03/12/2024	
Hivest Capital Partners Représentée par Cédric Lépée	Administrateur	140, boulevard Malesherbes 75017 Paris	03/12/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA depuis le 03/12/2024 Membre du Conseil de surveillance de groupe SPHERE SAS depuis le 03/12/2024 Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe Président de Makila Invest S.A.S. Managing Partner de Hivest Capital Partners S.A.S. Membre du Conseil d'administration de : - Financière Electro S.A - Face Services Centraux - Christo Topco Membre du Conseil de surveillance de : - LuxRach S.A.S. Président du Conseil de surveillance de : - Rail Europe Holding - Electro Holding - STG Services - Turner CV - Financière Drive - Cabin and Cargo Equipment - Gadosk Holding
HCP ZEUS Représentée par Frédéric Ramé	Administrateur	140, boulevard Malesherbes 75017 Paris	03/12/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA depuis le 03/12/2024 Membre du Conseil de surveillance de groupe SPHERE SAS depuis le 03/12/2024 Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe Président de la société R2 Invest Holding S.A.S Membre du Conseil d'administration de CCE II S.A.S
Alexandre Levavasseur	Administrateur	140, boulevard Malesherbes 75017 Paris	03/12/2024	05/2025	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe Administrateur de SPHERE SA depuis le 03/12/2024 Membre du Conseil de surveillance de groupe SPHERE SAS depuis le 03/12/2024
			03/12/2024	05/2025	

1.6.5 Conventions

1.6.5.1 Conventions réglementées

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été signée au cours de l'exercice 2024.

Il n'y a plus de convention réglementée active en vigueur.

1.6.5.2 Conventions intervenues entre une filiale, un mandataire social ou un actionnaire qui détient plus de 10 % du capital

Néant.

1.6.6 Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Conformément aux prescriptions de la loi du 15 mai 2001, les nouveaux statuts adoptés par l'AGE du 17 avril 2014, ont confirmé les conditions dans lesquelles le Conseil choisit les modalités d'exercice de la direction générale de la société. Le Conseil d'administration du 30 mai 2024 a retenu, pour la

durée de l'exercice, la formule du cumul des mandats de Président et de Directeur général. Le Président-directeur général est assisté dans ses fonctions par trois Directeurs généraux délégués : Jean-François Gallet, Bernard Doussot et Jean-Yves Le Gall.

1.6.7 SPHERE SA et ses actionnaires

1.6.7.1 Capital social de SPHERE SA au 31 décembre 2024

<i>Date de constatation</i>	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions concernées	Capital en résultant	Prime d'émission	Montant du capital	Nombre cumulé d'actions
Capital au 31/12/2001	-	-	-	/	1 600 000	3 200 000
Exercice 2003	Émission de 317 648 ABSA	+317 648	158 824	/	1 758 824	3 517 648
Capital au 31/12/2006	-	-	-	-	1 758 824	3 517 648
Exercice 2007	Incorporation de réserves après détachement des BSA des actions auxquels ils sont rattachés	-	5 276 472	-	7 035 296	3 517 648
	Division de la valeur nominale des actions et ajustement des bases d'exercice des BSA	-	-	-	7 035 296	7 035 296
Exercice 2010	Rachat d'actions suivi d'annulation	(323 625)			6 711 671	6 711 671
Exercice 2017	Augmentation de capital réservée à Orfite Entreprises 24	720 000	-	-	7 431 671	7 431 671
	Augmentation de capital réservée aux actionnaires cadres	78 329	-	-	7 510 000	7 510 000
Le 03/12/2024	Les titres de la société Sphere détenus par ces actionnaires sont acquis ou apportés au capital				7 510 000	7 510 000
	de la société HCP Zeust Invest					
Capital au 31/12/2024					7 510 000	7 510 000



1.6.7.2 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Exercices	2021	2022	2023
Total distribué en €	2 328 100	1 727 300	2 253 000
Nombre d'actions	7 510 000	7 510 000	7 510 000
Dividende net par action	0,31	0,23	0,30

La politique de distribution de dividendes consiste à privilégier un lien fort avec l'évolution des résultats consolidés. Le groupe estime que les opportunités de développement par croissance externe et organique sont telles que les bénéfices réalisés peuvent utilement être employés comme source de financement des projets et que, par conséquent, le taux de distribution doit être modéré.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, la société prévoit de distribuer un dividende de 3,46 € par action, soit 25 984 600 € au titre de l'exercice 2024.

1.6.7.3 Opérations afférentes aux titres de la société

1.6.7.3.1 Rachats d'actions

Il n'y a pas eu de rachat d'actions au cours de l'exercice 2024.

1.6.7.3.2 Options de souscription et d'achat d'actions

Depuis l'assemblée générale mixte du 7 juillet 2010, il n'y a plus de Bons de Souscription d'Actions.

1.6.7.3.3 Participation, PEE, FCP ou actionnaires cadres

Les salariés (actuels et anciens) du groupe détenaient plus de 3 % des actions de SPHERE jusqu'au 3 décembre 2024.

Aucune action de la société n'est détenue indirectement par des membres du personnel dans le cadre de l'épargne salariale collective, ou encore d'un fonds commun de placement.



1.7 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'ensemble de ce chapitre « 1.7 Déclaration de performance extra-financière » a fait l'objet des travaux de vérification menés par l'organisme tiers indépendant dont l'avis est repris au chapitre 1.8.

Introduction

Le groupe SPHERE est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale et travaille depuis longtemps à améliorer ses impacts sur ces domaines.

Ces chapitres 1.7 et 1.8 seront disponibles publiquement sur le site internet du groupe SPHERE.

Cette Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) est la mise en forme des analyses et des efforts réalisés par le groupe, telle que demandée par la Directive RSE qui s'applique au groupe depuis l'exercice 2018.

1.7.1 Modèle d'affaires du groupe SPHERE

La principale activité du groupe SPHERE est de concevoir, produire et commercialiser des sacs et des emballages utilisés par le grand public, les commerçants ou les professionnels, tels que sac à déchets, sac de transport, feuille et barquette aluminium, film plastique et papier pour contact alimentaire...

Ces produits sont principalement en plastique (essentiellement en polyéthylène, recyclé ou vierge, ou en biomatériau biosourcé et/ou compostable), mais aussi en papier, en fibres végétales (ex. : bagasse) ou en aluminium.

SPHERE a également d'autres activités telles que : production de résines biosourcées compostables, impression sur film et papier, distribution de produits cosmétiques, gants, tabliers, vaisselle jetable...

Ces produits sont fabriqués par SPHERE pour environ les trois quarts du chiffre d'affaires, qui était au total en 2024 de 782 M€.

Toute la production du groupe reste concentrée en Europe de l'Ouest. Également, plus de 98 % du chiffre d'affaires y est réalisé.

SPHERE est un groupe indépendant, créé en 1976, qui se développe régulièrement, tout en restant une ETI « à taille humaine » et à actionnariat privé dont la majorité a été cédée à Hivest Capital Partners en décembre 2024. La famille fondatrice restant le premier actionnaire à titre individuel. Le caractère familial de l'actionnariat durant 50 ans a permis au groupe de déployer une vision à long terme, tournée vers l'innovation pour un emballage responsable.

Leader européen sur son secteur, l'objectif de SPHERE est de consolider sa position en apportant des solutions environnementales toujours plus innovantes avec un impact environnemental réduit.

La valeur créée a toujours été pour l'essentiel réinvestie dans le développement du groupe, tant le développement économique de la société que le développement social pour les collaborateurs. Les

attaches françaises (des gammes de produits sont ainsi certifiées Origine France Garantie) et européennes du groupe sont très fortes, soutenues par la certitude que des investissements locaux et une bonne organisation permettent de ne pas délocaliser, en utilisant les compétences européennes et en soutenant l'économie européenne où nos clients et nos consommateurs sont implantés.

Les interactions des activités de SPHERE sont essentiellement avec ses collaborateurs, ses clients, l'Environnement et ses fournisseurs, même si le groupe participe à plusieurs organisations professionnelles (aussi bien aux niveaux européen, nationaux que locaux) et, est en contact avec les pouvoirs publics européens et nationaux pour contribuer au développement des réglementations concernant ses produits. SPHERE est membre, entre autres, des associations professionnelles françaises ELIPSO, Association Françaises des Compostables Biosourcés (AFCB, ex-Club Bioplastiques), Chimie du Végétal (ACDV), European Bioplastics ou encore l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) et du SRP (syndicat des régénérateurs de matières plastiques). SPHERE est également membre fondateur d'une nouvelle association, France Biodéchets, créé en 2024.

1.7.1.1 Interactions avec ses collaborateurs

En 2024, l'effectif moyen annuel de SPHERE est de 1 764 personnes, dont environ 51 % sont en France, le solde étant quasiment uniquement situé en Europe de l'Ouest.

La gestion des ressources humaines est essentiellement décentralisée sous l'autorité des responsables de filiales qui gèrent ce sujet localement dans l'esprit des principes du groupe.

L'épanouissement des collaborateurs du groupe est soutenu par la volonté de production locale, ainsi que par le profond sens de sa responsabilité environnementale qui anime SPHERE.



1.7.1.2 Interactions avec ses clients

SPHERE distribue très largement ses produits :

- auprès de multiples canaux de distribution : principalement les enseignes de la grande distribution, mais aussi les revendeurs, e-commerce, collectivités locales et petits commerces ;
- sous différents types de marques : marques nationales, marques de distributeurs, marques premiers prix ou même sans marque, par exemple vers les économats.

SPHERE veille à être actif sur toutes les formes de distribution et étudie l'évolution à moyen terme des différents modèles de distribution.

Le groupe accompagne ses clients non seulement en leur fournissant des produits adaptés à leurs besoins, mais également en les conseillant sur leurs assortiments et sur les évolutions des marchés et des réglementations.

De plus, dans le cadre de sa stratégie RSE le Groupe a lancé un exercice de dialogue avec ses parties prenantes, parmi lesquelles des clients. Ce dialogue, dont les conclusions ont été rendues en 2024, a permis d'identifier les points d'amélioration dans le « faire savoir » des actions du Groupe en matière de RSE.

1.7.1.3 Interactions avec l'environnement

SPHERE se différencie des autres acteurs du marché européen par la place de l'environnement au cœur de sa stratégie de développement et de son modèle d'affaires depuis plus de vingt ans.

Les grands enjeux et tendances sociétales qui influencent le développement de SPHERE sont principalement les préoccupations environnementales qui évoluent rapidement, à travers aussi bien les réglementations que les influences culturelles ou générationnelles.

1.7.2 Analyse des risques liés à l'activité du groupe SPHERE

Dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre de la CSRD, le groupe SPHERE a - en 2024 - procédé à une analyse de ses risques extra-financiers dont la méthode est décrite dans la note méthodologique en fin de ce document.

Ce rapport met l'accent sur les risques principaux : impacts sur les collaborateurs, impacts environnementaux, et enjeux de gouvernance. Le groupe SPHERE traite également d'autres risques avec des réponses expliquées dans ce rapport.

Cette analyse et ses conclusions ont été travaillées principalement sous la responsabilité du directeur du développement durable, en lien avec la direction générale et celle des ressources humaines.

Le mode de fonctionnement de SPHERE est centralisé pour la politique environnementale qui est pour l'essentiel décidée et insufflée par la direction générale et mise en pratique par les filiales.

SPHERE veille à ce que sa création de valeur passe le plus possible par des produits apportant un avantage environnemental. Par exemple, plus de la moitié des matières (fossiles, recyclées ou vierges, ou biosourcées) utilisées par le groupe sont des matières recyclées, et le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en plastiques biosourcés compostables représente plus de 60 % de celui des produits fabriqués en plastiques fossiles.

1.7.1.4 Interactions avec ses fournisseurs

Les achats de matières premières viennent du monde entier (majoritairement d'Europe, mais également d'Asie).

Les principaux fournisseurs de SPHERE sont les fournisseurs de matières premières. Ils sont situés dans le monde entier pour les matières vierges, mais essentiellement en Europe pour les matières recyclées.

Dans l'ensemble, le groupe est convaincu que son avenir est dans le maintien de ses valeurs fortes et la poursuite de l'innovation pour apporter concrètement des solutions d'emballage plus respectueuses de l'environnement.

Les politiques, plans d'actions et résultats associés aux risques sociaux et environnementaux principaux sont détaillés respectivement en paragraphes 1.7.3.1 et 1.7.3.2 et d'autres informations sociétales sont présentées en paragraphes 1.7.3.3 en complément, sans que ces dernières aient été identifiées en risques prioritaires.



1.7.2.1 Impacts sur les collaborateurs

Santé et sécurité au travail des collaborateurs (blessures, maladies du travail...)

Chaque société de SPHERE est responsable et suit précisément la bonne application des réglementations, l'évolution des accidents ou maladies du travail.

L'irruption de la crise de la Covid-19 au tout début de l'année 2020 a fortement sollicité les capacités de réaction et d'adaptation du groupe qui, en réponse, a mobilisé l'ensemble de ses ressources, compétences et expertises afin de concilier la protection de la santé et de la sécurité au travail de ses collaborateurs avec le maintien d'un haut niveau d'activité. Le rôle essentiel joué par le groupe dans le cadre de la coordination et de l'orientation des actions locales a permis d'assurer une cohérence d'ensemble de l'activité des filiales et de renforcer la confiance des membres du personnel dans l'efficacité et la cohérence de ses décisions.

Adéquation des compétences en interne

Le groupe SPHERE conserve à l'esprit de manière permanente le vieillissement progressif de sa population, son besoin d'adaptation à l'évolution du modèle d'affaires et à celle des métiers et qualifications qui en résulte.

Attractivité de SPHERE

Le groupe SPHERE s'emploie à concilier la décentralisation inhérente à son modèle de fonctionnement avec son souci de maintenir son attractivité au moyen de pratiques de rémunération fédératrices. Il s'appuie sur une communication externe qui rencontre les aspirations d'une partie de plus en plus large de la population et ce faisant contribue au renforcement de sa réputation et de son attractivité. De plus, la stratégie RSE adoptée en 2023 identifie l'enjeu de l'attractivité comme un axe important pour les années à venir. Enfin, dans le cadre du renforcement du lien armée-Nation tel que prévu par la loi, SPHERE a procédé pour la première fois à l'identification des employés engagés dans la réserve.

1.7.2.2 Impacts des produits sur l'environnement

La majorité des produits de SPHERE sont en plastique, aluminium ou en papier, à usage unique.

Leur principale matière première était historiquement le polyéthylène vierge issu du pétrole donc une matière fossile au contenu carbone élevé.

En fin de vie, ils sont normalement mis dans un flux maîtrisé de traitement ou de valorisation des déchets mais s'ils s'en échappent, ils deviennent des déchets sauvages et restent longtemps dans la nature.

C'est la raison pour laquelle, le groupe SPHERE mène une politique environnementale très volontariste, en particulier :

- en travaillant depuis plus de 25 ans au développement de solutions plus environnementales ;
- en privilégiant les matières premières ayant le plus d'impacts positifs sur l'environnement sur l'ensemble du cycle de vie du produit, en particulier en visant à limiter au maximum l'usage de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de polyéthylène recyclé, de polyéthylène d'origine végétale ou de matériau biosourcé et compostable ;
- en suivant sa consommation d'électricité qui est sa principale énergie utilisée ;
- en développant les certifications ISO 14001 (management environnemental) de ses sites de production.

1.7.2.3 Tableau de synthèse risques-plans d'action-indicateurs

Risque	Plan d'action	Indicateur de suivi	Détaillé dans paragraphe
Impacts sur les collaborateurs			
Santé et sécurité au travail	Garantir une connaissance précise des effectifs groupe	Effectif total au 31 décembre et répartition par catégorie socio-professionnelle Nombre d'heures travaillées en théorie et en pratique	1.7.3.1.2 1.7.3.1.1
	Formations à la sécurité	Nombre d'heures consacrées	1.7.3.1.1
	Suivi de l'efficacité des investissements et formations à la sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail et accidents de trajets Taux de gravité des accidents du travail et accidents de trajet	1.7.3.1.1
	Suivi de l'absentéisme	Taux d'absentéisme (maladies et accidents)	1.7.3.1.1
Adéquation des compétences en interne	Actions de formations exploitant les résultats des entretiens professionnels	Nombre de personnes formées à la sécurité Nombre d'heures de formation à la sécurité Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur Volume d'heures de formation Nombre de personnes formées (hors sécurité)	1.7.3.1.2
Attractivité de SPHERE	Développer la réputation de SPHERE	Les indicateurs environnementaux, de formation, d'égalité professionnelle...	
	Lutte contre les discriminations	Part des femmes Nombre de handicapés employés Budget pour faciliter l'insertion des handicapés	1.7.3.1.2 1.7.3.1.2 1.7.3.1.2
Impacts sur l'environnement			
	Renforcer le système de management environnemental	Part des sites certifiés ISO 14001	1.7.3.2.2
	Contribuer à une économie plus circulaire en travaillant sur ce qui dans l'analyse de cycle de vie des produits a de loin le plus d'impacts : les matières premières	Évolution de la part du polyéthylène fossile vierge dans la consommation de matières plastiques du groupe	1.7.3.2.3
	Réduire l'emploi de polyéthylène fossile vierge		
	Augmenter l'utilisation de polyéthylène recyclé	Évolution de la part du polyéthylène recyclé dans la consommation de matières plastiques du groupe	1.7.3.2.3
	Développer l'utilisation de biosourcé	Évolution de la part des matières végétales dans la consommation de matières plastiques du groupe	1.7.3.2.3
	Développer les produits compostables pour faciliter la valorisation de tous les biodéchets	Évolution de la part des matières compostables dans la consommation de matières plastiques du groupe	1.7.3.2.3
	Limiter l'impact CO ₂ : <ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation électrique tout en tenant compte des installations et mix produits déjà en place Achat d'électricité verte lorsque c'est économiquement possible Limiter les émissions de CO₂ de son activité 	Évolution de la consommation électrique par tonne extrudée	1.7.3.2.3
	Évolution de la part d'électricité contractuellement renouvelable	1.7.3.2.3	
	Évolution des tonnes de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires	1.7.3.2.4	



1.7.3 Informations sociales, sociétales et environnementales

1.7.3.1 Politiques, plans d'actions et résultats associés aux risques sociaux prioritaires

À travers les aspects sociaux de ses interventions, le groupe SPHERE est particulièrement attaché à prendre en compte deux préoccupations majeures :

- garantir un environnement de travail sûr et sain à son personnel (voir 1.7.3.1.1) ;
- se doter des ressources humaines accompagnant au plus près ses besoins et ses perspectives d'évolution (voir 1.7.3.1.2).

Au-delà de ces préoccupations, SPHERE est attentif à la lutte contre toute forme de discrimination (voir 1.7.3.1.3).

1.7.3.1.1 Impact de l'activité sur la santé et la sécurité au travail des collaborateurs de SPHERE

Le groupe SPHERE gère des entités dans lesquelles les outils de production et les conditions de travail qui y sont associées présentent des risques mesurés pour la santé et la sécurité au travail comme en attestent les indicateurs relatifs aux accidents du travail et aux accidents de trajet.

Le taux de fréquence pour l'année 2024, avec 29,66 accidents avec arrêt par million d'heures effectivement travaillées est en légère augmentation en comparaison avec le taux de l'année précédente (25,22 en 2023). À l'inverse, le taux de gravité diminue considérablement, il est de 1,14 en 2024 contre 1,68 en 2023.

Ce taux de gravité de 1,14 en 2024, continue de bénéficier de la modération du taux de gravité des filiales étrangères : en 2024, le taux de gravité des filiales françaises est de 1,72 quand celui des filiales étrangères est de 0,53.

En 2024 nous constatons une augmentation du nombre d'accidents du travail (135 vs. 129 en 2023). En revanche, le nombre de jours calendaires perdus pour accident du travail a diminué de plus de 20 % entre 2024 et 2023.

L'activité continue de progresser comme le démontre l'augmentation du nombre d'heures effectivement travaillées (+ 15 % entre 2023 et 2024).

Le maintien en 2024 d'une forte activité s'accompagne de la poursuite du développement du travail posté : 1 018 personnes opèrent en travail posté en 2024.

En 2024, sur l'ensemble du groupe, les postes opérant en 5x8 (456 au total) représentent 47,2 % de l'ensemble des postes en équipes alternantes, partant de 44,3 % en 2020.

Si les réponses apportées par le groupe SPHERE en matière de lutte contre la Covid-19 ont largement contribué à l'instauration d'un climat de confiance auprès des collaborateurs du groupe, l'attention particulière portée à la formation à la sécurité y joue également un rôle important, tant par des actions de formation initiale (secourisme, gestes et postures,

incendie et évacuation...) que par des actions régulières de recyclage (selon définition officielle). La prise en compte de la pénibilité des tâches amène un certain nombre de filiales à lancer des projets d'investissements visant à la prévention des maladies professionnelles et au maintien en activité de production. Nous avons relevé ces dernières années des pratiques d'aides à la manutention ou d'allègement de tâches qui se sont poursuivies depuis avec par exemple :

- la mise en place de robots transporteurs de cartons entre les machines de transformation et le secteur palettiseur.
- Des aménagements de postes de travail des travailleurs disposant de la reconnaissance de travailleur handicapé, en relation avec la Médecine du travail.

Aucun investissement supplémentaire n'a été réalisé en 2024 en la matière.

Le nombre d'heures de formation à la sécurité est de 8 024 heures en 2024. Il est en hausse de 77 % en comparaison avec 2023. De même, le nombre de collaborateurs formés à la sécurité augmente, il est sur l'année 2024 de 1 030 personnes.

Le budget dédié à la sécurité a lui aussi augmenté de 113 % de 2023 à 2024, s'élevant à 173 823 € en 2024.

L'explication majeure de ces deux tendances contradictoires réside dans le fort développement des micromodules de formation, peu coûteux en dépenses de formation, mais offrant la possibilité de couvrir un large échantillon de la population.

Enfin, conséquence indirecte de la crise pandémique, certaines filiales du groupe ont développé depuis 2022 des pratiques de télétravail, d'abord sous forme d'essai, puis de manière plus organisée dans la mesure où leur activité pouvait s'y prêter. Bien que difficilement mesurable, et non encore formalisée, une pratique raisonnée du télétravail (1 jour semaine) semble contribuer à la santé et à une certaine qualité de vie au travail.

Suivi des indicateurs d'absentéisme

Les indicateurs d'absentéisme font l'objet d'un suivi constant de la part des sociétés du groupe SPHERE. Multifactoriels par nature, ils sont régulièrement croisés avec les données relatives aux accidents de travail, maladies professionnelles, modes d'organisation du travail, mais également à l'évolution de l'âge moyen des collaborateurs.

En 2024, le taux global d'absentéisme est de 5,24 % (absences maladie de courtes et longues durées et arrêts pour accident du travail ou de trajet).

Ce taux confirme une amélioration nette et continue par rapport à 2023 (5,57 %) et les années précédentes (ex : 2022 : 6,74 %) en restant un élément important de la performance sociale du groupe.



1.7.3.1.2 Recherche continue d'adaptation des ressources humaines de SPHERE aux besoins induits par son modèle d'affaires

Les ambitions affichées par SPHERE de croissance tant organique qu'externe de ses activités et les marchés sur lesquels le Groupe opère nécessitent de disposer des ressources humaines adaptées à la continuité et au développement des besoins industriels et commerciaux induits par son modèle d'affaires.

De manière concrète, cela passe par la montée en qualification du personnel, l'anticipation de l'évolution de la pyramide des âges et le renforcement de son attractivité.

En complément de ces actions, SPHERE complète son besoin de qualifications nécessaires au renouvellement et au développement de ses compétences en développant des approches assimilables à des pré-recrutements : apprentissage - en développement constant dans le groupe - et stages écoles, voire, encore plus en amont, en orientant de manière ciblée les budgets de taxe d'apprentissage versés aux lycées, universités et écoles d'enseignement supérieur.

Au 31 décembre 2024, le groupe SPHERE emploie sur le périmètre considéré 1 764 personnes dont plus de la moitié est composée de personnel ouvrier (58,0 % du total). 898 personnes sont employées en France et 866 en dehors des frontières, soit une répartition 51 % / 49 %, traduisant la poursuite d'une tendance progressive à un rééquilibrage des effectifs entre la France et les autres pays constitutifs du groupe, notamment avec le développement de l'Espagne.

Un an plus tôt, au 31 décembre 2023, l'effectif total du groupe était de 1 595 personnes, dont 911 en France et 684 à l'étranger.

Ventilation des effectifs par catégorie au 31/12/2024

	2023	2024
Ouvriers	56,4 %	57,7 %
Employés	14,6 %	16,1 %
Techniciens et agents de maîtrise	13,2 %	11,4 %
VRP	2,0 %	1,9 %
Cadres	13,8 %	12,9 %
TOTAL (%)	100 %	100 %
TOTAL (PERSONNES)	1 595	1 764

Les femmes représentent 32,4 % de l'effectif du groupe et 39,65 % de la population des cadres, 23,5 % des ouvriers et 46 % des employés, techniciens et agents de maîtrise.

Le nombre de personnes formées augmente légèrement en 2024 par rapport à 2023.

Les formations hors sécurité, dans l'effort global de formation du groupe SPHERE, représentent 62 % des coûts, se rapprochant du ratio de 2021 et 2022, alors qu'elles représentaient plus de 75 % en 2023. Ce chiffre était la résultante de différents facteurs : préparation du renouvellement des effectifs au

regard du vieillissement des collaborateurs ; afin de maintenir l'expertise métiers (par ex. J&M Plast et Schweitzer pour l'extrusion), volonté de développer les pratiques managériales (par ex. SPHERE France et Biotec), accompagner un changement de site (SPHERE Spain).

Bien évidemment, comme indiqué au paragraphe 1.7.3.1.1., la formation à la sécurité demeure une priorité essentielle de l'action du groupe en raison des risques inhérents à ses activités industrielles.

Ramené à l'effectif moyen de chaque année, le nombre d'heures moyen de formation est de 11,34 h par personne en 2024 pour 7,95 h par personne en 2023.

Au total, la masse salariale du groupe était de 107,4 M€ au 31 décembre 2024 et se complète de coûts de travail intérimaire à hauteur de 11,8 M€, soit une masse d'ensemble hors intéressement et participation de 118,7 M€, en progression de 4,0 M€ par rapport à l'année précédente.

Lutte contre les discriminations, promotion des diversités et mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap

La mise en place de la charte d'éthique et de comportement de SPHERE, et sa régulière mise à jour, concrétise l'engagement du Groupe en matière de lutte contre les discriminations, la promotion des diversités et l'insertion des travailleurs handicapés.

Les femmes participent activement au management du groupe, avec une part dans la population des cadres plus élevée que leur part dans la population d'ensemble de SPHERE, comme indiqué précédemment : 39,65 % de cadres féminins à comparer à 32,4 % de femmes dans la population totale. D'année en année, ces taux sont très constants.

Le groupe emploie l'équivalent temps plein de 66 travailleurs handicapés et dépense environ 277 K€ afin de faciliter leur insertion au quotidien.

1.7.3.2 Politiques, plans d'actions et résultats associés aux risques environnementaux prioritaires

Dès 1991, l'analyse de cycle de vie détaillée réalisée par Pricewaterhouse Coopers-Ecobilan sur la totalité du cycle de vie d'un sac-poubelle (de la production de sa matière première jusqu'à la fin de vie du sac) a démontré le souci pour SPHERE d'avoir accès à des informations sur l'impact carbone de ses produits phares. On apprenait alors que :

- la production de la matière première qui contribue pour environ 60 à 80 % des impacts ;
- la fin de vie du sac qui contribue pour environ 10 à 30 % des impacts.

SPHERE a travaillé depuis plus de 25 ans en appliquant les principes suivants d'éco-conception :

- réduire la quantité de matière utilisée pour une même fonction d'usage (en particulier en réduisant les épaisseurs) ;
- choisir la matière possible permettant le moins d'impacts environnementaux sur toute la vie du



produit, en particulier en visant à ne plus utiliser de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de :

- polyéthylène recyclé,
- polyéthylène d'origine végétale,
- matériau biosourcé et compostable.

Avec l'ambition de disposer d'une information carbone mise à jour et vérifiée, une nouvelle analyse cycle de vie complète d'un sac à déchet a été initiée en 2024 dans le cadre d'un projet avec IPC (Centre technique Industriel de la plasturgie et des composites), la région Auvergne Rhône Alpes et les services de l'État. Les résultats nous ont été communiqués début 2025.

1.7.3.2.1 Une politique volontariste qui s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire

Le groupe SPHERE suit depuis de nombreuses années une démarche volontariste d'économie pour la consommation de matières non renouvelables qui porte sur la réduction de l'épaisseur des sacs, sur l'utilisation de matières recyclées et sur la promotion de matières d'origine biosourcée et/ou compostables pour fabriquer notamment des sacs.

Ceci s'est traduit, dès 1983, par la réduction de 30 % de l'épaisseur des sacs en utilisant de nouvelles générations de polyéthylène. Le groupe est également à l'origine de la certification NF Environnement en France et participe à la révision de cette marque qui assure la prise en compte de facteurs influents tout au long du cycle de vie des sacs à déchets.

Le groupe a mis en place des investissements conséquents pour le recyclage, soit des plastiques usagés issus de sa propre production, soit de ceux provenant de l'extérieur. Ces efforts et investissements se poursuivent encore pour accroître l'utilisation de produits recyclés dans les mélanges de matières extrudées et ainsi réduire la consommation de matières vierges. Depuis plus de cinq ans, le tonnage extrudé de matières fossiles vierges est inférieur chaque année à celui de matières recyclées.

La politique de préservation de l'environnement menée par le groupe s'appuie sur des solutions innovantes. En effet, le groupe concentre ses efforts de recherche dans le développement de matériaux biosourcés et compostables issus de matières végétales renouvelables. Depuis 2023, le groupe via sa filiale SPHERE Distribution participe aux travaux de l'AFNOR visant à élaborer un affichage environnemental des emballages dans le cadre du projet Effet Vert.

L'extension des consignes de tri en France amène les consommateurs à jeter les sacs ultralégers, utilisés pour l'emballage des fruits et légumes, dans la poubelle (jaune) dédiée aux emballages ménagers. Afin de démontrer la compatibilité des refus de tri en matières compostables dans le recyclage du PE souple, et ce à différents niveaux de pourcentage matière, le Groupe participe à un projet coopératif avec plusieurs membres d'ELIPSO et IPC afin

d'apporter un éclairage nouveau. Les résultats sont attendus au printemps 2025.

La guerre en Ukraine et ses conséquences sur le marché de l'électricité a poussé SPHERE à suivre sa consommation d'électricité de près, il s'agit de la principale énergie utilisée. Deux centrales solaires ont été installées et mises en service dans deux filiales (SPHERE Spain et Flexo).

De plus, depuis deux ans, SPHERE suit les impacts en gaz à effet de serre de l'ensemble des énergies utilisées dans sa valeur ajoutée (scope 1 et 2) avec un nouvel indicateur décrit en 1.7.3.2.3. Une stratégie carbone basée sur le premier bilan carbone (scopes 1, 2 et 3) sur les données 2022 et pour l'ensemble du périmètre du groupe a été conduit en 2023. Ce bilan carbone a été complété par un travail préparatoire visant à rejoindre l'initiative SBTi (Science Based Target Initiative) conduit en 2024. À titre informatif, il est à noter que le groupe SPHERE ne peut prétendre à s'inscrire dans la trajectoire la plus exigeante, dite 1,5 degré, mais celle dite « Well below 2 degrees ». Nos objectifs se situeraient alors sur une réduction de 55 % pour les scopes 1 et 2 et 35 % pour le scope 3, avec une période de mise en œuvre de courant jusque 2033. Cet engagement serait complété par un objectif de plus long terme visant une contribution à la neutralité carbone en 2050. L'intégration de Virosac et Rapid nous impose une mise à jour de notre bilan carbone et un ajustement des trajectoires en 2025.

De plus, suite à l'adoption de la loi Climat et Résilience en France, SPHERE a identifié que le transport représente 5 % de ses émissions de gaz à effet de serre. Une étude interne visant à réduire ces impacts est en cours d'étude dans le cadre des travaux sur nos flux transports et logistiques.

1.7.3.2.2 Démarches d'évaluation ou de certification dans le cadre de la politique environnementale

La démarche environnementale vise à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à l'évaluer et à le réduire. Ainsi, le groupe SPHERE s'est engagé dans deux approches du management environnemental :

- L'approche site : outil de gestion interne au site, fondé sur l'amélioration continue. Au 31 décembre 2024, onze des seize sites de production du groupe (soit 68,8 %) sont certifiés ISO 14001 (et sont également certifiés ISO 9001). Pour rappel, ce pourcentage était de 28,5 % au 31 décembre 2019, année de référence pour cet indicateur (sites de production certifiés ISO 14001). La volonté de certification sera poursuivie sur les autres sites avec un objectif de 100 % en 2025.
- L'approche produit : en intégrant systématiquement les aspects environnementaux dès la conception et le développement de produits, avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie.



1.7.3.2.3 Gestion des ressources : déchets, matières premières, énergie et sols

Gestion des déchets réutilisables en interne

La quasi-totalité des déchets plastiques sont recyclés et réincorporés dans la production.

La majorité des sites de production sont équipés d'une unité de recyclage et participent également à la valorisation de déchets plastiques externes qui seront, eux aussi, intégrés dans les matières destinées à produire des sacs à déchets.

Le groupe utilise également des quantités importantes de granulés de plastique recyclé achetés en dehors du groupe.

Le plastique recyclé (d'origine interne ou externe) représente plus de la moitié de la consommation de matière plastique consommée en production par le groupe. Environ 74,5 % de ce plastique recyclé consommé est d'origine externe.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Comme déjà indiqué, ce sont les matières premières qui ont le plus d'impacts environnementaux lors du cycle de vie complet des principaux produits distribués par SPHERE (les sacs plastiques).

SPHERE a donc décidé de suivre précisément l'évolution du mix des matières premières utilisées dans ses productions de plastique biosourcé et compostable et de produits plastiques, en distinguant particulièrement :

- polyéthylène vierge et polyéthylène recyclé ;
- origine fossile et origine végétale ;
- matière compostable et matière non compostable.

La ventilation matières en volume est calculée en divisant les parts respectives par la consommation totale de matières plastiques :

Évolution	2023	2024
Part de polyéthylène fossile vierge	23,4 %	23,1 %
Part de polyéthylène recyclé	50,2 %	51,7 %
Part des matières végétales	10,3 %	10,0 %
Part des matières compostables	26,0 %	24,5 %

La part des matières compostables a légèrement diminué en 2024 mais reste 72 % plus élevé qu'en 2018 (voir note méthodologique en 1.7.3.3.6 pour détails sur la méthode de calcul et la raison de 2018 comme année de référence). Cette forte augmentation (+ 72 %) correspond à la volonté du groupe de contribuer à toute la chaîne de valorisation des biodéchets, qu'ils soient les déchets alimentaires de cuisine ou les déchets verts de jardin.

De même, la forte baisse (- 30 % depuis 2018) de la part de polyéthylène fossile vierge correspond à l'objectif du groupe de se passer, à terme, de cette matière première.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

SPHERE a pour objectif de diminuer sa consommation d'électricité par tonne fabriquée et de contribuer par ses achats au développement de l'électricité d'origine renouvelable. Pour ce faire, deux études dédiées à l'efficacité énergétique ont été menées en 2023 sur les sites de PTL et JET Sac afin d'identifier les gisements de gain en efficacité énergétique et objectiver les besoins en investissements.

Dans le même temps, la consommation électrique par tonne extrudée a continué sa baisse, avec un gain d'efficacité de 7,3 % entre 2024 et 2023, après avoir celui de 1,5 % enregistré entre 2023 et 2022 :

Évolution	2023	2024
MWh par tonne extrudée	0,532	0,520

Elle a été calculée en divisant les MWh consommés en production par toutes les usines faisant de l'extrusion, par le nombre total de tonnes extrudées par ces mêmes usines (hors Virosac et Rapid).

La part de l'électricité d'origine renouvelable par engagement contractuel spécifique avec le fournisseur a augmenté de 27,7 % entre 2023 et 2024. Ceci s'explique notamment par l'évolution du mix électrique livré aux filiales italiennes qui se compose aujourd'hui à 100 % de renouvelable.

Évolution	2023	2024
Part de l'électricité contractuellement renouvelable	44,70 %	57,10 %

Voir note méthodologique en 1.7.3.3.6 pour les détails sur la méthode de calcul.

Utilisation des sols

Les matières plastiques d'origine végétale représentent environ 20 % des matières plastiques utilisées par SPHERE. De plus, la capacité de production mondiale de tous les plastiques d'origine végétale mobilise moins de 0,02 % de la surface agricole mondiale, comme indiqué par l'association European Bioplastics dans ces rapports sur le sujet.

SPHERE est néanmoins vigilant sur la bonne gestion durable des ressources végétales et a abordé ce sujet lors des travaux préparatoires à la CSRD.

1.7.3.2.4 Changement climatique

Le changement climatique causé par l'émission de gaz à effet de serre est un problème fondamental contre lequel SPHERE lutte depuis plusieurs dizaines d'années.

Au-delà des analyses de cycle de vie déjà disponibles, SPHERE ne disposait pas jusqu' à cette année d'un bilan carbone complet. Le premier bilan carbone du Groupe (établi selon la méthode GHG Protocol), basé sur les données 2022, a été réalisé cette année pour les scopes 1, 2 et 3. Avec un total de 735 000 tCO₂e (soit l'équivalent des émissions de



RAPPORT DE GESTION

Déclaration de performance extra-financière

81 000 français) avec un scope 3 représentant plus de 97 % de ce total (dont les 4 postes les plus importants : 42 % pour la fin de vie, 41 % pour les intrants, 9 % pour les immobilisations, 5 % pour le fret (transport routier et transport maritime). Ce bilan carbone servira de base à la définition d'un objectif de réduction des émissions du groupe en 2024 dans une logique de contribution à la neutralité carbone en 2050 selon le standard SBTi. Une mise à jour du bilan carbone a été décidée suite à l'intégration de Virosac.

Depuis la DPEF 2019, un indicateur d'électricité renouvelable a été mis en place car l'électricité représente l'essentiel de l'énergie utilisée dans les usines de SPHERE (cf. 1.7.3.2.3 ci-dessus).

À partir de la DPEF 2020, SPHERE a mis en place un suivi de ses émissions de CO₂ liées à ses deux principales sources d'énergies consommées : l'électricité et le gaz. En 2021, a été rajoutée la consommation totale de carburant des véhicules du groupe (possédés, loués longue durée ou dont les frais kilométriques sont remboursés). L'indicateur retenu est toujours : tonnes de CO₂ émises par million d'euros de chiffre d'affaires.

Évolution	2023	2024
Tonnes de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires	22	25

Voir note méthodologique en 1.7.3.3.6 pour les détails sur la méthode de calcul.

Une augmentation peut être observée entre 2024 et 2023, ce qui nous ramène au même niveau qu'en 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à une baisse de 2 % du chiffre d'affaires, ainsi qu'au rachat de Virosac (extrusion) et Rapid (déroulage), ce qui augmente fortement nos consommations électriques.

1.7.3.3 Autres informations sociétales

La volonté de SPHERE est de respecter l'environnement législatif et réglementaire encadrant son activité tout en promouvant ses valeurs.

1.7.3.3.1 Éthique, valeurs et conformité légale et réglementaire

Le groupe SPHERE entend se conformer strictement aux obligations légales et réglementaires tant dans la forme que l'esprit.

À ce titre, dès 2011 a été mise en place au sein du groupe une Charte d'éthique, systématiquement communiquée auprès des collaborateurs du groupe et renforcée dans son application par son intégration dans les règlements intérieurs des filiales. Au non-respect de la Charte d'éthique est attachée une possibilité de saisine d'un référent groupe.

Disponible sur le site internet de SPHERE, la Charte d'éthique est souvent perçue par les candidats au recrutement comme un élément important de

l'attractivité du groupe, au même titre que son engagement en faveur du développement durable. Une nouvelle édition de la Charte d'éthique, aboutissement d'un processus de révision, a été publiée en 2016 et a fait également l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des filiales du groupe.

Depuis 2017, un dispositif visant à prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, en application de la loi Sapin II, a été adopté par le Conseil d'administration. Ce dispositif a conduit à identifier l'ensemble des risques de corruption et de trafic d'influence liés à la conduite des affaires, à en caractériser les contours, à définir les processus de prévention de leur survenance et à mettre en place un dispositif d'alerte interne. Ce dispositif s'appuie sur une organisation au niveau du Groupe via la référente conformité groupe et des relais au niveau local via un réseau de référents au sein de chaque société du groupe SPHERE.

Des actions de formation sont entreprises afin de sensibiliser au sein de chaque filiale du groupe un nombre de plus en plus important de collaborateurs.

Chaque année, un bilan de l'année écoulée est présenté au Conseil d'administration ainsi que le plan d'action de l'année suivante. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.

Dans une démarche d'amélioration continue du dispositif existant, et dans le prolongement du travail de diagnostic et d'actualisation de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence et du dispositif anticorruption dans son ensemble initié en 2022, poursuivi en 2023 et 2024, les trois procédures suivantes du dispositif ont été entièrement revues et mises à jour : le Code de conduite anticorruption, le dispositif d'alerte interne et le dispositif de formation applicable à l'ensemble des collaborateurs concernés.

1.7.3.3.2 Actions pour répondre aux besoins fondamentaux de la société

À la suite des incendies ravageurs de l'été 2022, en France ainsi qu'en Europe du Sud, SPHERE s'est rapproché, en partenariat avec INTERMAS, un client du groupe et fabricant d'articles de jardinerie, de l'Office national des forêts (ONF) français afin de proposer de travailler au développement de manchons de protection des jeunes arbres. Alors que la replantation forestière portera sur des milliards d'arbres, qu'elle est un passage obligé pour atteindre la neutralité carbone, il apparaît dès lors important de proposer un produit résistant mais compostable, afin d'éviter le maintien de la pratique actuelle qui consiste à abandonner les manchons plastiques en forêt une fois l'arbre poussé, générant ainsi une pollution importante des nouveaux massifs. Une convention tri partite a été signée en 2024 afin de suivre ce projet qui s'étale sur plusieurs années.



1.7.3.3.3 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le groupe SPHERE ne travaille pas de produits alimentaires et donc ne génère pas de déchets alimentaires.

De plus, le groupe SPHERE a développé une expertise dans le secteur des produits pour contact alimentaire. Sa filiale SPHERE France, équipée en salle grise, fournit via la grande distribution toute l'Europe en produits tels que : films alimentaires, barquettes et rouleaux d'aluminium et papier cuisson. Tous ces produits permettent aux consommateurs de protéger, conserver et congeler les aliments et pour certains d'apporter une aide culinaire.

Les marques nationales du groupe, Alfapac, Frio, Vita, Propsac et dernièrement Virosac, véritables laboratoires d'idées, développent des produits innovants et éco-responsables qui intègrent l'optimisation de la durée de vie des aliments et la réduction du gaspillage alimentaire.

La mise en place d'une politique de communication (presse et digitale) auprès du grand public priorise la pédagogie au bon usage des produits sous la forme de publi-communiés, de partenariat avec la presse féminine et culinaire et la diffusion de vidéos (recettes et astuces de chef).

1.7.3.3.4 Actions de partenariat ou de mécénat

S'engager dans le mécénat est l'occasion pour une entreprise d'exprimer son identité, ses valeurs et d'illustrer sa responsabilité sociale et culturelle.

Avant la création de la Fondation d'Entreprise SPHERE, le groupe avait soutenu différentes actions caritatives (telles que des respirateurs artificiels pour l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul) et des actions humanitaires.

En 2004, le groupe crée la Fondation d'Entreprise SPHERE et s'engage dans plusieurs domaines : artistique, éducatif et humanitaire.

Dans le domaine artistique, nous contribuons à faire revivre des œuvres musicales oubliées telles que les opéras l'Amant anonyme du Chevalier de Saint-George (2015) ou Treemonisha de Scott Joplin produit en Afrique du Sud (2006).

Depuis 2024, SPHERE Italia est mécène du Teatro Regio, opéra de Turin.

La Fondation SPHERE est très active auprès de l'Association Objectif France Inde (OFI) qui intervient principalement dans l'approvisionnement en eau des zones rurales, l'entrepreneuriat social et l'accès à l'éducation (pour près de 200 000 femmes) et aux soins de santé pour les enfants (2021/2026).

Enfin, la Fondation soutient depuis 2022, l'Institut Louis Germain dans son projet de développement des classes

d'excellence dans plusieurs villes de France et qui a pour projet de créer un campus en Ile-de-France.

En soutenant par des subventions et une implication forte et durable des projets d'aide à la mise en œuvre par des associations et des organisations non gouvernementales, la Fondation d'Entreprise SPHERE assure la pérennité de ces actions.

En dehors de la Fondation, SPHERE soutient également des projets liés à l'accès à l'université des enfants peu favorisés : c'est ainsi que plusieurs années, un soutien est apporté à l'Institut Catholique Européen des Amériques pour des étudiants martiniquais. En 2023, SPHERE a également financé un projet dans le cadre d'un Diplôme Universitaire (DU) dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Sorbonne Université.

1.7.3.3.5 Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Nos fournisseurs stratégiques répondent aux exigences des référentiels type BRC/BSCI et sont audités par des organismes tiers. Les autres fournisseurs respectent leurs réglementations nationales, ils sont visités et/ou audités régulièrement, afin de s'assurer du respect de nos demandes. Notre procédure de contrôle qualité a été adaptée depuis 2020 aux nouveaux matériaux des produits finis achetés par le groupe.

1.7.3.3.6 Loyauté des pratiques : mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe s'efforce dès la conception de ses produits d'appliquer un affichage clair sur le produit et son emballage qui mentionne la bonne utilisation du produit, ses restrictions, sa composition et ses avantages environnementaux.

1.7.3.3.7 Informations relatives aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Certaines sociétés du groupe disposant d'un Comité Social et Économique incitent les membres de ces instances à allouer dans le cadre de leurs budgets annuels en matière d'activités sociales et culturelles une participation plafonnée aux dépenses engagées par leurs salariés soit pour exercer directement leur activité sportive, soit pour bénéficier d'abonnements à des clubs sportifs ou des salles de sport. (300 €/personne/an).

Afin d'encourager l'utilisation de moyens alternatifs à la voiture, les sociétés basées au siège social de Paris ont mis en place dans le parking souterrain de l'immeuble des emplacements dédiés au stationnement des bicyclettes.



1.7.4 Notes méthodologiques

Périmètre

Pour cette DPEF, le périmètre pris en compte couvre toutes les sociétés sur lesquelles le groupe SPHERE a eu un contrôle exclusif sur les douze mois de l'année 2024 ainsi que deux mois d'activités des sociétés Rapid et Virosac.

La période considérée est l'année civile 2024, comme pour les données financières.

Analyse des risques

L'analyse initiale des risques sociaux, sociétaux et environnementaux a été menée pour 2018 et 2019 essentiellement par les directions ressources humaines et développement durable, avec la direction générale, ainsi que certains responsables de filiales. Pour la DPEF 2020, une Directrice de site de production, une Directrice de service central et un Directeur RH d'une filiale ont contribué à la revue réalisée de toute l'analyse des risques.

Pour cette DPEF 2024, l'analyse des risques sociaux, sociétaux et environnementaux a été réalisée dans le cadre des travaux préparatoires à la CSRD, elle n'a pas amené à faire évoluer l'approche de la DPEF.

Pour rappel, lors de l'analyse, une liste très large des risques a été établie. Puis chaque risque a été pondéré selon sa dangerosité, sa probabilité de réalisation et la part de l'activité de SPHERE potentiellement impactée. Une note globale a ainsi été calculée. Seuls les principaux risques, recevant les notes les plus élevées, ont été détaillés dans ce rapport. Les indicateurs de suivis pertinents ont été choisis pour suivre l'évolution de ces risques.

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux retenus dans la partie sociale du document sont construits de la façon suivante :

- Effectifs : la population du personnel en alternance est prise en compte, tant pour les contrats de professionnalisation que les contrats d'apprentissage. Les stagiaires et les intérimaires ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Par ailleurs, il est précisé que dans une société italienne, les contrats de type précaire via un prestataire extérieur sont traités dans cette DPEF comme des contrats intérimaires, selon la pratique historique du site.
- Nombre total théorique d'heures travaillées : pour chaque filiale, cet indicateur se calcule comme la somme des horaires annuels théoriques individuels auxquels s'additionnent les heures supplémentaires et les heures complémentaires, ainsi que les absences de toute nature et les congés (payés, d'ancienneté, de fractionnement, repos compensateurs, événements familiaux, sans solde).

- Nombre total d'heures réellement travaillées : cet indicateur se calcule à partir du nombre théorique d'heures travaillées dont il est déduit la totalité des congés, quelle qu'en soit la nature (congés payés, congés d'ancienneté, de fractionnement, sans solde, repos compensateurs...), ainsi que tous types d'absences, payées ou non.
- Taux de fréquence : il se calcule en multipliant par un million le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt survenu dans l'année, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.
- Taux de gravité : il se calcule en multipliant par mille le nombre de jours calendaires perdus pour accidents de travail et de trajet, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.
- Taux d'absentéisme : il se calcule en divisant le nombre d'heures perdues pour maladies et accidents de travail ou de trajet par le nombre total théorique d'heures travaillées.
- Masse salariale : elle se définit comme l'addition des rémunérations brutes globales et des charges patronales qui leurs sont associées.
- Heures de formation : elles portent sur l'ensemble des actions de formation mises en place dans les sociétés du groupe, y compris les actions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail. Les actions relatives aux contrats en alternance - apprentissage et professionnalisation - en sont exclues. Les formations par e-learning et les formations d'une durée inférieure à deux heures sont désormais prises en compte.
- Coûts de formation : ils comprennent les coûts pédagogiques et les frais de déplacement engagés à cette occasion, à l'exclusion des salaires des stagiaires.

Pour rappel, sauf précision contraire explicite, les effectifs sont calculés sur la base des personnes présentes au 31 décembre 2024.



Indicateurs environnementaux

Les principaux indicateurs environnementaux portent sur l'utilisation des principales matières utilisées par le groupe, à savoir les différentes matières plastiques premières suivantes : le polyéthylène fossile vierge, le polyéthylène recyclé (issu de la regranulation en interne des chutes de production du groupe, ou bien acheté en externe sous forme de granulés), les matières végétales, les matières compostables.

Pour chacune de ces matières, l'indicateur se base sur les valeurs telles que consolidées lors d'un exercice annuel de collecte de données.

L'indicateur de la part de l'électricité achetée qui est contractuellement renouvelable ne comptabilise comme électricité renouvelable que la part d'électricité que le fournisseur garantit contractuellement comme étant renouvelable, à l'exclusion de la part d'électricité qui se trouve être renouvelable alors que le contrat ne fixe aucune contrainte au fournisseur d'électricité.

L'indicateur des émissions de CO₂ liées à l'activité de SPHERE prend en compte les émissions de CO₂ des trois principales énergies consommées par toutes les sociétés du groupe, quelle que soit leur activité :

- l'électricité (sauf pour trois bureaux commerciaux dont la consommation électrique (chauffage et éclairage) est totalement marginale à l'échelle du groupe),
- le gaz,
- et depuis la DPEF 2021 (avec prise en compte rétroactive dans les chiffres de 2020), la consommation de carburant pour les véhicules du groupe : possédés ou loués en longue durée ou dont les frais kilométriques sont remboursés à leur utilisateur.
- Le bilan carbone a été établi selon le GHG Standard sur la base des données 2022.
- À noter que le transport type Fret (transport routier et transport maritime) n'est pas inclus dans cet indicateur cette année.

Les facteurs d'émission ont été pris sur les bases suivantes :

- Électricité : base de données de l'ADEME spécifique à chaque pays.
- Gaz : facteurs d'émission du gaz naturel, du propane et du GPL en France, appliqués à tous les pays.
- Carburant : par type de carburant, nombre de litres réellement consommés ou estimé par la division des euros dépensés par la valeur moyenne de ce carburant sur l'année, puis conversion technique en kgeq CO₂.
- Il est prévu de compléter cette approche dans les prochaines années en affinant par pays les facteurs d'émission des différents gaz utilisés.
- À noter que les émissions GHG émises par la consommation électrique de Biotec ne sont comptabilisées que depuis 2023 et 2024.

Perspective

Cette DPEF 2024 fait suite à la pratique installée avec la première DPEF réalisée sur 2018, elle va au-delà des obligations strictement réglementaires de SPHERE. Le déploiement de la stratégie RSE depuis 2023, la nouvelle Directive CSRD adoptée fin 2022 donneront l'opportunité au groupe de faire évoluer fortement la forme et le contenu du reporting extra financier dans les années à venir. Comme indiqué plus haut, un travail préparatoire à la mise en œuvre de la CSRD est en cours chez SPHERE.

Thèmes non traités

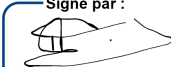
Les thématiques suivantes n'ont pas été traitées :

- celles qui ne sont pas pertinentes compte tenu des activités du groupe SPHERE : bien-être animal, lutte contre la précarité alimentaire, alimentation responsable équitable et durable ;
- les accords collectifs, car ils sont gérés au niveau de chaque société et ne sont pas suivis de façon centralisée puisque ce sujet, bien qu'important, ne représente pas un risque majeur pour le groupe et ne justifie pas d'indicateur de suivi particulier.

Mars 2025

2 COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 BILAN CONSOLIDÉ Bilan consolidé (en K€)	62 62	2.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2.6.1 Adoption des principes comptables internationaux 2.6.2 Évolution du périmètre de consolidation 2.6.3 Estimations et jugements 2.6.4 Faits marquants 2.6.5 Commentaires sur les comptes de bilan 2.6.6 Commentaires sur le compte de résultat 2.6.7 Analyse des variations du besoin en fonds de roulement 2.6.8 Autres informations	66 66 73 73 74 75 83 84 85
2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ Compte de résultat consolidé (en K€)	63 63	2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	87
2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	64		
2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	65		
2.5 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ 2.5.1 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en K€)	65 65		

Signé par :

1430D755B9BB441...

2.1 BILAN CONSOLIDÉ

Bilan consolidé (en K€)

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2024
Écarts d'acquisition	2.6.5.1	17 971	44 608
Immobilisations incorporelles	2.6.5.2	17 624	28 663
Immobilisations corporelles	2.6.5.3	125 017	130 531
Droits d'utilisation	2.6.5.4	15 376	24 751
Actifs financiers non courants		2 840	3 774
Impôts différés actifs	2.6.5.16	4 444	4 029
Total des actifs non courants		183 272	236 356
Stocks	2.6.5.6	147 434	167 593
Clients et comptes rattachés	2.6.5.7	108 622	128 782
Actifs d'impôts exigibles		1 491	2 137
Autres actifs courants	2.6.5.8	22 429	23 419
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.6.5.10	61 808	57 167
Total des actifs courants		341 784	379 098
TOTAL DE L'ACTIF		525 056	615 454

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2024
Capital	2.6.5.11	7 510	7 510
Primes		27 459	27 459
Réserves consolidées		125 711	139 430
Écarts de conversion		(427)	108
Résultat		16 286	30 033
Capitaux propres - part du groupe		176 539	204 540
Intérêts minoritaires (résultats et réserves)		353	112
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		176 892	204 652
Provisions non courantes	2.6.5.12	11 086	10 723
Passifs non courants portant intérêt	2.6.5.14	79 017	94 164
Dettes locatives non courantes	2.6.5.15	9 915	20 006
Impôts différés passifs	2.6.5.16	9 561	9 681
Autres passifs non courants		0	0
Total des passifs non courants		109 579	134 574
Provisions courantes	2.6.5.12	0	0
Passifs courants portant intérêt	2.6.5.14	67 869	85 679
Dettes locatives courantes	2.6.5.15	5 646	5 085
Fournisseurs et comptes rattachés		111 751	131 112
Impôts exigibles courants		2 202	1 365
Autres passifs courants	2.6.5.17	51 117	52 987
Total des passifs courants		238 585	276 228
TOTAL DU PASSIF		525 056	615 454

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat consolidé (en K€)

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	2.6.6.1	798 004	782 054
Variation de stocks de produits finis et en-cours		(10 205)	4 279
Achats consommés		(488 126)	(472 660)
Charges de personnel	2.6.6.2	(116 077)	(125 142)
Charges externes		(113 137)	(108 968)
Impôts et taxes		(3 076)	(3 252)
Dotations aux amortissements		(30 716)	(31 891)
Dotations aux provisions		(5 993)	(5 853)
Autres produits et charges d'exploitation		7 301	7 487
Résultat opérationnel courant		37 975	46 054
Autres produits et charges opérationnelles non courants	2.6.6.3	(6 046)	10
Résultat opérationnel		31 929	46 064
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		898	531
Coût de l'endettement financier brut		(7 406)	(6 597)
Coût de l'endettement financier net		(6 508)	(6 066)
Autres produits et charges financiers	2.6.6.4	(80)	941
Impôts sur les résultats	2.6.6.5	(9 001)	(11 154)
Quote-part de résultat des mises en équivalence		0	(11)
Résultat net		16 340	29 774
- part du groupe		16 286	30 033
- part des minoritaires		54	(259)



COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie consolidés

2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé		16 340	29 775
Amortissements		30 716	31 891
Provisions		(1 257)	20
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie		(172)	(430)
Élimination des plus ou moins-values de cession		419	(5)
Élimination de l'incidence des mises en équivalence		0	0
Variation des impôts différés		0	0
Charges d'impôts (courants et différés)		9 001	11 154
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers		6 508	5 124
Quote-part dans les résultats de sociétés mises en équivalence		0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts		61 555	77 529
Variation du besoin en fonds de roulement (hors impôts versés)		44 711	(7 212)
Impôts versés		(8 538)	(10 985)
Coût de l'endettement financier net versé		(5 995)	(4 532)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		91 733	54 800
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(24 394)	(24 845)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		230	(181)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 579	78
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Incidence des variations de périmètre		0	(57 900)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(22 585)	(82 848)
Dividendes versés		(1 728)	(2 253)
Augmentation /réduction de capital		0	0
Remboursements et émissions d'emprunts		(52 736)	21 002
Remboursements des obligations locatives		(6 553)	(6 612)
Incidence des crédits sur acquisition de titres		0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(61 017)	12 137
Effet des variations des taux de change sur la variation de trésorerie et divers		(144)	(199)
VARIATION DE TRÉSORERIE		7 987	(16 110)
Trésorerie nette à l'ouverture		22 831	30 819
Trésorerie nette à la fin de la période	2.6.4.10	30 819	14 709



2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

(En milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Résultat Groupe	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2022	7 510	27 459	116 400	(552)	12 488	163 305	291	163 596
Opérations sur capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	12 488	0	(12 488)	0	0	0
Dividendes	0	0	(1 727)	0	0	(1 727)	(6)	(1 733)
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	16 286	16 286	54	16 340
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(1 450)	125	0	(1 325)	14	(1 311)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(1 450)	125	16 286	14 961	68	15 029
Variation de périmètre et autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/12/2023	7 510	27 459	125 711	(427)	16 286	176 539	353	176 892
Opérations sur capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	16 286	0	(16 286)	0	0	0
Dividendes	0	0	(2 253)	0	0	(2 253)	(7)	(2 260)
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	30 034	30 034	(259)	29 775
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	14	206	0	220	25	245
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	14	206	30 033	30 254	(234)	30 020
Variation de périmètre et autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/12/2024	7 510	27 459	139 758	(221)	30 033	204 540	112	204 652

2.5 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

2.5.1 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en K€)

(En milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net	16 340	29 774
Écarts de conversion ⁽¹⁾	125	206
Réévaluation des instruments dérivés de couverture ⁽²⁾	(1 196)	(214)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies et impact de la modification du taux de turnover ⁽³⁾	(533)	298
Impôts	428	(26)
Autres montants	(135)	(18)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 311)	246
Résultat global	15 029	30 020
dont part du groupe	14 961	30 254
dont part des intérêts minoritaires	68	(234)

(1) Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

(2) Partie efficace des instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie.

(3) Écarts actuariels générés au cours de l'exercice et relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi constitutifs de régimes à prestations définies et impacts de la modification du taux de turnover.

2.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe SPHERE est actif dans la fabrication et la commercialisation d'emballages ménagers alimentaires ou non, de sacs à déchets et de biopolymères. Le groupe occupe une place de premier plan en Europe sur les marchés de la grande distribution, des collectivités locales et des entreprises de services.

SPHERE SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Les états financiers du groupe SPHERE ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 mars 2025.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

2.6.1 Adoption des principes comptables internationaux

2.6.1.1 Principes de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SPHERE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne.

SPHERE n'entre pas dans le champ d'application des normes IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action » et est donc dispensée de la publication des informations requises par ces deux normes.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 conformément aux IFRS.

Texte IFRS applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (y compris les derniers amendements publiés le 31 octobre 2022)	01/01/24	19/12/23	01/01/24
Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail (publié par l'IASB le 22 septembre 2022)	01/01/24	20/11/23	01/01/24
Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs⁽¹⁾ (publié par l'IASB le 25 mai 2023)	01/01/24	15/05/24	01/01/24

* Exercices ouverts à compter de cette date.

(1) Cet amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Toutefois, il n'a pas de portée pratique pour les arrêts intermédiaires qui seraient clos avant la clôture du premier exercice annuel compte tenu des exemptions prévues par les dispositions transitoires.

L'application de ces amendements à compter du 1^{er} janvier 2024 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

Texte IFRS applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Modifications d'IAS 21 – Absence de convertibilité (publié par l'IASB le 15 août 2023)	01/01/25	12/11/24	01/01/25

* Exercices ouverts à compter de cette date.

Textes IFRS publiés mais non encore applicables

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats d'achat d'énergie renouvelable (publié par l'IASB le 18 décembre 2024)	01/01/26	?	01/01/26 ?
Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers (publié par l'IASB le 30 mai 2024)	01/01/26	?	01/01/26 ?
Améliorations annuelles – IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 (publiées par l'IASB le 18 juillet 2024)	01/01/26	?	01/01/26 ?
IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publié par l'IASB le 9 avril 2024)	01/01/27	?	01/01/27 ?
IFRS 19 – Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique (publié par l'IASB le 9 mai 2024)	01/01/27	?	01/01/27 ?

* Exercices ouverts à compter de cette date.

Le groupe n'a pas appliqué ces normes par anticipation.

Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (Règles GloBE)

En 2021, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a adopté une réforme des règles fiscales internationales proposant notamment l'instauration d'une imposition minimale de 15 % sur les bénéfices réalisés par les groupes multinationaux répondant à certains critères. Ces « Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE », imposent aux groupes concernés de calculer un bénéfice « GloBE » et les impôts afférents juridiction par juridiction. Lorsque ce calcul aboutit à un taux effectif d'imposition (TEI) inférieur à 15 %, elles obligent les groupes à payer un impôt sur les bénéfices complémentaire dont le niveau doit permettre d'atteindre le TEI minimum cible de 15 %. En décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive « Pilier 2 », qui vise à transposer les Règles GloBE de manière homogène au sein des États membres ; ceux-ci devant transposer la directive pour une application progressive des mesures à partir du 1^{er} janvier 2024. La France a ainsi transposé dans son droit national les règles de cette directive par la Loi de finances pour 2024. Au cours du premier semestre 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 intitulé « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 », pour application immédiate, qui est entré en vigueur après son adoption par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Les amendements à la norme IAS 12 proposés prévoient notamment :

- une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre de la réforme fiscale internationale Pilier 2 ;
- des informations qualitatives et/ou quantitatives à publier dans les notes aux états financiers consolidés permettant, sur la base des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées, de comprendre l'exposition du Groupe à cette réforme ;
- une présentation séparée de l'impôt courant qui résultera de l'application des nouvelles dispositions de la réforme fiscale internationale - Pilier 2 après son entrée en vigueur en 2024.

L'adoption des Règles GloBE n'a pas eu d'impact sur sa charge d'impôt et sur l'impôt payé à compter du 1^{er} janvier 2024.

2.6.1.2 Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle exclusif lorsque le groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières de façon à en obtenir les avantages.

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'exerce pas un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la

quote-part du groupe dans l'actif net dans chaque entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. La quote-part du groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise. Lorsque la situation nette de la filiale est négative, un passif est constaté.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.6.8.6.

Date de clôture

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes annuels arrêtés au 31 décembre pour toutes les sociétés du groupe. Lorsque les dates de clôture des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ne coïncident pas avec la date de clôture du groupe, des arrêtés au 31 décembre sont établis pour les besoins de la consolidation.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées sont effectués. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

2.6.1.3 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe SPHERE est l'euro. Les comptes des sociétés étrangères, établis selon leur monnaie fonctionnelle (généralement la monnaie locale), sont convertis en euros selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux de change annuel moyen.

Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres.

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de fonctionnement des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date à laquelle elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées en profit ou perte de change dans le compte de résultat.



2.6.1.4 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la norme IFRS 3. Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « Titres mis en équivalence » conformément à IAS 28.

Le montant des écarts d'acquisition peut évoluer s'il intervient dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix sont comptabilisés en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant un risque de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans l'organisation du groupe, elles correspondent généralement à des regroupements de sites de production ou de distribution.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle un écart d'acquisition est affecté à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'un groupe d'actifs, en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Pour les tests d'UGT et de goodwill, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un groupe d'actifs, le groupe utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

La méthodologie de calcul de valeur d'utilité appliquée pour les tests de dépréciation correspond à la méthode des flux de trésorerie futurs, s'appuyant sur l'actualisation des flux provenant de plans d'affaires établis sur un horizon adapté, avec prise en compte d'un taux d'impôt sur les sociétés, théorique. La valeur terminale est déterminée sur la base d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu sur l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

Regroupement d'entreprise

Fin octobre 2024, SPHERE a procédé à l'acquisition de 100 % du capital du Groupe Romagnasac, basé en Italie. Cette acquisition s'est déroulée par l'achat de 100 % des actions de la société mère Romagnasac SpA.

Le prix d'acquisition du groupe Romagnasac ressort à 39,5 M€ pour 100 % du capital.

L'intégralité du prix d'acquisition a été réglée en 2024 au comptant.

Cette opération est comptabilisée selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Cette norme consiste à améliorer la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information financière fournie.

La norme IFRS 3 établit ainsi les principes et les conditions qui régissent la manière dont l'acquéreur :

- comptabilise et évalue dans ses états financiers les actifs identifiables acquis et les passifs repris ;
- comptabilise et évalue le goodwill acquis dans le regroupement d'entreprises ;
- détermine quelles sont les informations à fournir pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers du regroupement d'entreprises.

Les entités acquises du Groupe Romagnasac - toutes sous contrôle exclusif - sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} novembre 2024. Au 31 décembre 2024, les chiffres consolidés du Groupe comprennent donc deux mois d'activité du Groupe Romagnasac.

La comptabilisation des actifs et passifs acquis, sur la base de leur juste valeur au 1^{er} novembre 2024 est réalisée dans les comptes au 31 décembre 2024 sur la base d'une première estimation. Conformément à la norme IFRS 3, le montant du goodwill provisoire pourrait évoluer en 2025 en fonction de l'identification d'éléments pré-acquisition complémentaire.

Le tableau suivant présente l'écart d'acquisition provisoire. L'évaluation des actifs et passifs évalués à la juste valeur est en cours de réalisation par des experts externes.

Calcul de l'écart d'acquisition provisoire	(en M€)
Prix d'acquisition	39,5
Situation nette ajustée	(12,8)
Ecart d'acquisition provisoire	26,7

Au 31 décembre 2024, l'allocation de l'écart d'acquisition à une UGT ou plusieurs UGT spécifiques est en cours d'analyse par le Groupe SPHERE.

Suite aux travaux effectués sur l'allocation du prix d'acquisition, le goodwill provisoire est de 26,7 M€.

Si le Groupe Romagnasac avait été consolidé à compter du 1^{er} janvier 2024 l'état consolidé aurait inclus :

- un chiffre d'affaires supplémentaire de 50,9 M€ et aurait atteint un montant de 833,0 M€ ;
- un résultat net complémentaire de 2,9 M€ pour atteindre un montant de 32,7 M€.

Le bilan d'ouverture provisoire est présenté ci-après :

(En millions d'euros)	01/11/2024
Actif	
Total des actifs non courants	18,0
Total des actifs courants	39,7
TOTAL DE L'ACTIF	57,7
Passif	
Total des passifs non courants	24,1
Total des passifs courants	20,8
TOTAL DU PASSIF	44,8
Actif net acquis	12,8
Prix d'acquisition	39,5
Ecart d'acquisition provisoire	26,7

2.6.1.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des logiciels et progiciels de type ERP (progiciels intégrés), aussi bien achetés en externe que développés en interne. Ils sont amortis dès leur date de mise en service sur une durée qui varie entre 3 et 5 ans ;
- des brevets développés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis dès leur mise en service sur une durée qui ne peut excéder leur durée de validité ;
- la juste valeur du portefeuille clients dans le cadre d'acquisitions de sociétés par le groupe.

2.6.1.6 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition réel (coût d'achat et frais accessoires le cas échéant). Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue par l'entreprise.

Lorsque des composants significatifs d'un même actif immobilisé ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes avec une durée d'utilité différente de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Amortissement

Les durées d'amortissement sont habituellement les suivantes :

• Constructions	20 ans
• Agencements et installations	10 ans
• Matériel et outillage	7 à 10 ans
• Matériel de transport	3 à 5 ans

2.6.1.7 Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, contrats transférant au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La dette correspondante est comptabilisée dans les passifs financiers.

Les paiements effectués au titre du contrat de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis conformément aux règles décrites ci-dessus.



2.6.1.8 Contrats de location simples

À compter du 1^{er} janvier 2019, les engagements locatifs du groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », ce qui se traduit par :

- Au bilan : par la reconnaissance d'un actif lié au droit d'utilisation de l'actif loué et en contrepartie, d'une dette financière.
- Au compte de résultat : la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement des droits d'utilisation comptabilisée en dotations aux amortissements d'une part, et par une charge d'intérêts financiers comptabilisée en coût de l'endettement financier net d'autre part.
- Sur le tableau des flux de trésorerie : les charges de loyer qui étaient présentées dans les flux de trésorerie venant de l'exploitation sont remplacées par un remboursement de la dette financière présenté dans les flux de trésorerie liés aux opérations de financement et par la charge d'intérêts financiers présentée dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation équivalant aux remboursements des obligations locatives.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir les contrats ayant une durée inférieure à douze mois et les contrats de location de bien ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars US.

Le droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant correspondant à l'endettement initial ajusté des paiements faits avant ou après la date de début de contrat. Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée de location.

La durée de location correspond à la période de location probable.

L'obligation locative est calculée suivant la norme IFRS 16 en appliquant les taux d'actualisation en vigueur à la date de prise du bail.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux marginal contrat par contrat. Il s'agit d'un taux d'actualisation calculé par devise et maturité (spread de crédit).

Des taux sans risque par maturité en EUR sont documentés afin de couvrir l'ensemble des contrats mis en place. Ils correspondent à la moyenne des taux MID-SWAP.

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas d'actif ou passif d'impôt différé au titre de la norme IFRS 16. En effet, l'évolution future des passifs sur contrats de location et des droits d'utilisation sur contrats de location, obéissant chacun à une logique d'amortissement propre (financier et linéaire respectivement) génèreraient de très faibles positions d'impôt différé sur les périodes ultérieures. Ces impôts différés étant quasi nuls, ces actifs ou passifs ne seront pas reconnus.

En 2024, le montant des loyers retraités selon la norme IFRS16 s'élève à 6,6 M€.

2.6.1.9 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

2.6.1.10 Dépréciation des actifs corporels et incorporels à durée d'utilité définie

Pour les actifs corporels et incorporels, le groupe évalue s'il existe un indice de perte de valeur sur ces actifs. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Les éléments incluent mais ne se limitent pas à la perte d'un client majeur, un écart significatif entre la performance économique de l'actif, une dégradation de l'environnement économique de l'actif, la croissance significative des taux d'intérêt. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable de l'activité testée.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat dès lors que la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.6.1.11 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont composés de prêts et créances à long terme : ils sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.6.1.12 Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat ou de production et ne comprennent pas de frais financiers. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente) est inférieure au coût pour lequel ils sont portés au bilan ainsi qu'en fonction de leur délai de rotation.

2.6.1.13 Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur enregistrement. La juste valeur correspond à la valeur nominale de la créance, dès lors que la vente a été réalisée à des conditions de délai de paiement normales.

Les créances portées à l'escompte et non échues, qui sont cédées à un établissement financier, mais qui font l'objet d'une clause de recours éventuelle en cas de non-paiement à l'échéance, figurent également dans ce poste.

La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client établi en fonction des statistiques passées dès l'initiation de la créance. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le groupe.

2.6.1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires, des fonds en caisse, ainsi que des placements très liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les soldes créditeurs bancaires, à l'exception de ceux autorisés pour couvrir les besoins de trésorerie court terme ou moyen terme de l'exploitation courante. Ces derniers, étant assimilés à du financement, sont exclus de la trésorerie nette.

2.6.1.15 Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et que la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés (défaut de paiement, risque de retard...) est transférée à un tiers.

2.6.1.16 Passifs portant intérêt

Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.6.1.17 Instruments dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés notamment pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues par le biais de contrats de change à terme ;
- couvrir une partie de ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux.

Le groupe classe ces couvertures en deux catégories :

- les couvertures de juste valeur qui permettent de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ;
- les couvertures de flux futurs qui permettent de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (revenus générés par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture. La partie inefficace est enregistrée en résultat financier ;
- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

2.6.1.18 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qui entraînera de façon probable une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.



COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

2.6.1.19 Avantages du personnel

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et avantages assimilés des salariés du groupe en activité sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations assises sur les salaires de l'exercice qui sont versées aux entités gérant ces régimes de retraites et de prévoyance, selon les lois et usages en vigueur dans chaque pays. Le groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires ou des prestations futures, aucun passif actuariel n'est comptabilisé au titre de ces régimes.

Les régimes à prestations définies concernent, pour l'essentiel, les indemnités de départ à la retraite des salariés français, constitutives d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les autres avantages à long terme correspondent :

- aux médailles du travail des salariés français ;
- aux jubilés pour les salariés néerlandais et allemands.

Les régimes à prestations définies font l'objet de provisions pour avantages du personnel calculées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations intègrent :

- des hypothèses de date de départ à la retraite ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'à l'âge de la retraite ;
- des taux d'actualisation financière.

Les charges correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de l'acquisition des droits en « Charges opérationnelles », à l'exception des écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi, présentés directement en capitaux propres. Suite à l'application de la norme IAS 19R, les changements de régime sont comptabilisés directement en charges opérationnelles. Le groupe calcule le taux de turn-over en ne retenant que les seules démissions.

La prise en compte immédiate des écarts actuariels est enregistrée au passif.

2.6.1.20 Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont composés de la valeur des biens vendus et services rendus par les sociétés du groupe dans le cadre de leur activité après élimination des transactions intragroupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date à laquelle le transfert de propriété a lieu. De ce fait, le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs ainsi que des escomptes accordés aux clients pour paiement anticipé.

2.6.1.21 Charges externes

Les charges externes comprennent principalement les coûts d'énergie, les frais de logistique, les honoraires ainsi que tous les autres services achetés à l'extérieur de l'entreprise.

2.6.1.22 Charges de personnel

Les coûts du personnel intérimaire sont intégrés aux charges de personnel.

2.6.1.23 Subventions

Le groupe est susceptible de bénéficier d'aides au financement de ses efforts de recherche et développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche et par le biais d'avances dont le remboursement peut être conditionné au succès technique et commercial des projets concernés. Les crédits d'impôt recherche et les avances conditionnées éventuellement reprises en résultat sont déduits des charges auxquelles ils se rapportent. Les subventions publiques et privées sont comptabilisées en produits constatés d'avance lorsqu'elles sont liées à des actifs.

2.6.1.24 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un agrégat ayant pour objectif la présentation de la performance opérationnelle du groupe. Il correspond à la somme de tous les éléments ne résultant pas des activités de financement, des activités d'impôts ainsi que des autres produits et charges opérationnels non courants.

2.6.1.25 Autres produits et charges opérationnels non courants

Il s'agit des éléments dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise parce qu'ils sont anormaux dans leur montant et leur incidence.

2.6.1.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en rajoutant au résultat opérationnel courant les autres produits et charges opérationnels non courants.

2.6.1.27 Impôts sur les résultats

La ligne « Impôts sur les résultats » comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable en appliquant la méthode selon laquelle les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé. Les taux d'impôt appliqués sont les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différés résultant de ces différences ou de reports déficitaires sont reconnus dès lors que la récupération est probable dans un horizon raisonnable par les bénéficiaires fiscaux futurs.

Les actifs et passifs d'impôt différés font l'objet d'une compensation lorsque ces éléments

concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, c'est-à-dire au niveau du groupe d'intégration ou de l'entité lorsque celle-ci n'est pas rattachée à un groupe d'intégration fiscale.

Conformément à IAS 12, la CVAE est comptabilisée en impôts sur les résultats.

2.6.2 Évolution du périmètre de consolidation

2.6.2.1 Évolution du périmètre de consolidation en 2023

Pichon

Courant 2023, la société Pichon, qui n'avait plus d'activité, fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) avec sa maison mère SPHERE SA.

2.6.2.2 Évolution du périmètre de consolidation en 2024

Acquisition des sociétés Romagnasac, Virosac et Rapid

Le 29 octobre 2024, le groupe SPHERE a conclu l'acquisition de la société italienne Romagnasac SpA auprès du fonds d'investissement italien Orienta Partners. Les sociétés Virosac srl & Rapid SpA, filiales à 100 % de Romagnasac, viennent ainsi rejoindre au sein de SPHERE Italia, filiale à 100 % de SPHERE SA, les sociétés Comset srl, Flexopack srl et ICO srl déjà détenues, complétant ainsi le portefeuille de produits fabriqués en Italie par SPHERE.

Lankaseal

En avril 2024, le groupe SPHERE participe à hauteur de 49 % à la création d'une joint-venture sri-lankaise, dénommée Lankaseal Ltd, en partenariat avec le groupe Lalan, avec lequel le groupe a développé un flux d'activité important au cours des dernières années.

2.6.3 Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées selon le référentiel IFRS, implique que le groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et aux comptes de charges et de produits.

Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent sont réalisées en fonction des informations disponibles lors de l'établissement des états financiers.

Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Elles concernent principalement les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et l'évaluation actuarielle des engagements de retraite et assimilés.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les estimations et hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité des unités génératrices de trésorerie portent sur des périodes de temps pluriannuelles et sont soumises à différentes hypothèses.

Toute modification des estimations et hypothèses retenues pour la détermination des flux futurs de trésorerie pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du groupe et sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité (cf. 2.6.5.1).

Engagements de retraite et assimilés

L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi provisionnés au 31 décembre 2024 repose sur des calculs actuariels. Ces évaluations reposent sur différentes hypothèses.

Toute modification des hypothèses retenues pour les engagements de retraite et assimilés pourrait avoir un effet significatif sur les montants inscrits au bilan (cf. 2.6.5.13).



2.6.4 Faits marquants

Croissance externe en Italie

Le 29 octobre 2024, le groupe SPHERE conclut l'acquisition de la société italienne Romagnasac SpA auprès du fonds d'investissement italien Orienta Partners. Les sociétés Virosac srl & Rapid SpA, filiales à 100 % de Romagnasac, viennent ainsi rejoindre au sein de SPHERE Italia, filiale à 100 % de SPHERE SA, les sociétés Comset srl, Flexopack srl et ICO srl déjà détenues, complétant ainsi le portefeuille de produits fabriqués en Italie par SPHERE.

Virosac apporte ainsi au groupe sa capacité de production et sa forte notoriété sur le segment des sacs à déchets, catégorie de produits dans laquelle le groupe était jusque-là peu présent sur le marché italien. Rapid, spécialiste des rouleaux alimentaires, se positionne idéalement en complément de Comset, en permettant au groupe de toucher des catégories de clients différentes. Virosac et Rapid commercialisent toutes les deux leurs produits auprès de la grande distribution italienne, au travers de leurs marques éponymes, réputées et reconnues sur le marché italien, ou au travers des marques distributeurs italiennes.

Grâce à cette acquisition, le groupe SPHERE renforce considérablement sa présence sur le marché italien, qui représentera dès 2025 plus de 20 % de l'activité du groupe.

J&M Plast

Au cours de l'année 2024, la filiale J&M Plast poursuit le déploiement de son programme d'investissement. La majorité des lignes d'extrusion et de fabrication de sacs sont désormais opérationnelles, dotant la filiale de capacités supplémentaires pour la production de sacs à déchets fabriqués à base de matière première recyclée ou compostable. Après la mise en service des dernières lignes, début 2025, la société aura par ce projet doublé sa capacité de production, se positionnant ainsi comme un leader de la production de sacs écoresponsables et en phase avec l'économie circulaire.

Lankaseal

En avril 2024, le groupe SPHERE participe à hauteur de 49 % à la création d'une joint-venture sri-lankaise, dénommée Lankaseal Ltd, en partenariat avec le groupe Lalan, avec lequel SPHERE a développé un flux d'activité important au cours des dernières années. La société Lankaseal produira des sacs congélation à fermeture autoscellante (sachets « Zip ») dont la distribution en Europe sera réalisée par les filiales du groupe SPHERE. Ce partenariat capitalistique permet ainsi au groupe de se positionner sur un produit à fort potentiel de développement.

Systèmes d'information

Au cours de l'année 2024, le groupe a poursuivi sa politique d'implémentation de l'ERP JD Edwards au sein des différentes filiales du groupe en le déployant dans ses sociétés italiennes Comset et Flexopack. Le périmètre couvert par JDE continue ainsi de s'étendre, facilitant l'échange d'informations entre les filiales du groupe tout en renforçant le contrôle interne.

Le groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'un outil informatique commun de gestion des fonctions ressources humaines, qui permettra la mise en place de pratiques RH harmonisées et facilitera la mise en œuvre des nouvelles exigences de reporting CSRD.

2.6.5 Commentaires sur les comptes de bilan

2.6.5.1 Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est présentée dans le tableau suivant :

	31/12/2023	31/12/2024
Montant initial	18 327	17 971
Acquisitions	0	26 647
Impact évaluation définitive (écart acquisition AEF)	0	0
Cessions	0	0
Effet de change	6	(10)
Dépréciations	(362)	-
MONTANT FINAL	17 971	44 608

En 2024, la variation de l'écart d'acquisition est due à l'acquisition des sociétés italiennes du groupe Romagnasac (comprenant les sociétés Virosac et Rapid).

En 2023, SPHERE NL a procédé à la liquidation de la société BBM. L'écart d'acquisition qui constituait l'unique actif de cette société a été déprécié.

Au 31 décembre 2024, le montant des écarts d'acquisition se répartit comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
SPHERE Spain	2 209	2 209
Comset	1 447	1 447
Sphere distribution (ex-AEF)	4 401	4 401
SCPA (ex BFooding et Regent)	504	504
Flexopack	7 056	7 056
Alfaplas (Sarpak)	1 855	1 855
Groupe Romagnasac		26 647
Autres	499	489
TOTAL	17 971	44 608

Les taux d'actualisation utilisés, tels que requis par IAS 36, sont différenciés par pays et calculés avant impôts. Les taux d'actualisation avant impôts sont compris entre 8,0 % à 10,5 % et le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

Les plans d'affaires utilisés sont établis sur une durée de cinq ans.

Les analyses de sensibilité effectuées sur les principaux écarts d'acquisition en faisant évoluer le taux d'actualisation retenu de + 1 point n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

2.6.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels acquis et des prestations nécessaires pour leur adaptation et mise en service, des brevets développés par les sociétés du groupe ainsi que la juste valeur des relations clients évaluée dans le cadre des PPA.

Par ailleurs, le groupe détient des marques, notamment Alfapac (France), Frio (Italie), Vita (Danemark), Propsac (Benelux) et Végéos (France) qui n'ont pas fait l'objet d'une valorisation.

	31/12/2023	31/12/2024
Valeur brute		
À l'ouverture de l'exercice	54 919	52 718
Acquisitions	432	1 110
Variation de périmètre	(23)	17 654
Sorties	(2 643)	(422)
Différences de change	33	79
Autres	0	0
À la clôture	52 718	71 139
Amortissement et dépréciation		
À l'ouverture de l'exercice	(34 782)	(35 094)
Variation de périmètre	23	(4 631)
Amortissements	(2 627)	(2 890)
Sorties	2 299	157
Différences de change	(7)	(17)
Autres	0	0
À la clôture	(35 094)	(42 476)
Valeur nette à l'ouverture	20 137	17 624
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	17 624	28 663

Au 31 décembre 2024, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les immobilisations incorporelles.

2.6.5.3 Immobilisations corporelles

31 décembre 2023	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	101 955	302 964	30 165	435 084
Acquisitions	250	25 251	2 284	27 785
Acquisition droits d'utilisation IFRS 16	11 301	783	549	12 633
Variation de périmètre	(761)	(44)	(12)	(817)
Sorties	(7 478)	(10 447)	(2 381)	(20 306)
Différences de change	105	316	32	453
Autres	(293)	(838)	(2)	(1 133)
À la clôture	105 080	317 985	30 634	453 699
Amortissement et dépréciation				
À l'ouverture de l'exercice	(52 439)	(223 168)	(27 441)	(303 048)
Variation de périmètre	761	44	12	818
Amortissements	(1 940)	(17 242)	(2 796)	(21 978)
Amortissements droits d'utilisation IFRS 16	(4 888)	(610)	(726)	(6 224)
Dépréciations	0	178	206	385
Sorties	5 633	9 426	1 997	17 056
Différences de change	(35)	(256)	(22)	(314)
Autres	711	(714)	3	(0)
À la clôture	(52 197)	(232 342)	(28 767)	(313 306)
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE	49 516	79 796	2 725	132 036
Valeur nette à la clôture	52 882	85 643	1 868	140 393
31 décembre 2024				
	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	105 080	317 985	30 634	453 699
Acquisitions	2 107	22 609	2 346	27 062
Acquisition droits d'utilisation IFRS 16	14 029	758	730	15 518
Variation de périmètre	15 140	1 967	1 747	18 853
Sorties	(298)	(10 428)	(996)	(11 722)
Différences de change	261	881	113	1 255
Autres	4 870	(4 993)	(1 055)	(1 177)
À la clôture	141 190	328 779	33 520	503 489
Amortissement et dépréciation				
À l'ouverture de l'exercice	(52 197)	(232 342)	(28 767)	(313 306)
Variation de périmètre	(5 151)	(1 544)	(1 552)	(8 247)
Amortissements	(2 464)	(14 445)	(2 572)	(19 481)
Amortissements droits d'utilisation IFRS 16	(11 484)	(2 210)	(1 228)	(14 922)
Dépréciations	(135)	89	0	(46)
Sorties	292	6 046	1 286	7 624
Différences de change	(107)	(632)	(75)	(813)
Autres	(1 686)	1 521	1 148	983
À la clôture	(72 931)	(243 517)	(31 759)	(348 207)
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE	52 882	85 643	1 868	140 393
Valeur nette à la clôture	68 258	85 262	1 761	155 282

*Le flux Autres correspond à des reclassements liés aux immobilisations corporelles en cours.

Au 31 décembre 2024, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les immobilisations corporelles.

2.6.5.4 Droits d'utilisation des biens pris en location

2.6.5.4.1 Contrats de location financement

Dans les immobilisations corporelles, les immobilisations issues de contrats de location financement représentent une valeur nette comptable de 21 213 K€ au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

	31/12/2023		31/12/2024	
	Brut	Net	Brut	Net
Terrains et constructions	12 612	11 817	12 613	11 473
Installations techniques, matériels et outillages	18 537	10 659	18 629	9 740
TOTAL	31 149	22 476	31 242	21 213

2.6.5.4.2 Droits d'utilisation

Selon la norme IFRS 16, depuis le 1^{er} janvier 2019 un actif de droits d'utilisation lié aux engagements locatifs est enregistré dans les immobilisations. Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par type d'actif au 31 décembre 2024.

Type d'actif	31/12/2023		31/12/2024	
	Brut	Net	Brut	Net
Constructions	28 791	13 095	42 897	22 230
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 147	1 609	3 554	1 683
Autres immobilisations corporelles	1 785	672	1 956	838
TOTAL	33 723	15 376	48 407	24 751

2.6.5.5 Titres mis en équivalence

La société Lankaseal, récemment acquise, est la seule société consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

2.6.5.6 Stocks

Les stocks s'analysent comme suit :

	31/12/2023			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	72 614	(674)	71 940	71 460	(559)	70 901
Produits finis et marchandises	82 110	(6 616)	75 494	103 707	(7 015)	96 692
TOTAL	154 724	(7 290)	147 434	175 167	(7 574)	167 593

2.6.5.7 Créances clients

Les créances clients s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Créances clients (y compris effets escomptés non échus)	109 542	129 796
Dépréciation	(920)	(1 014)
TOTAL	108 622	128 782

La juste valeur des créances clients est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

La vaste majorité du risque client fait l'objet d'une couverture par le biais de polices d'assurance.

Les créances cédées sans recours dans le cadre du programme pan-européen de cession viennent en déduction de ce poste et principalement en augmentation du poste Trésorerie à concurrence de 53,4 M€ à fin 2023 et 52,5 M€ à fin 2024. Lorsque ces créances font l'objet d'un recours éventuel, tout comme les créances portées à l'escompte et non échues, elles sont conservées dans le poste créances client.

2.6.5.8 Autres actifs courants

	31/12/2023	31/12/2024
Créances fiscales et sociales	11 003	8 995
Autres créances	8 537	11 014
Charges constatées d'avance	2 889	3 410
TOTAL	22 429	23 419

La juste valeur des autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

Le poste autres créances est principalement composé par des avances et acomptes versés (6 M€) et produits à recevoir (3,6 M€).



COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

2.6.5.9 Créances nettes – balance âgée

	Total encours	Sous- total non échu	Sous- total échu	0 à 7 jours	>7 jours <1 mois	1-2 mois	2-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	128 782	109 550	19 230	10 225	3 503	2 444	402	875	1 326	455
Autres créances	20 009	20 009	0	0	0	0	-	-	-	-
TOTAL	148 791	129 559	19 230	10 225	3 503	2 444	402	875	1 326	455

2.6.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie à la clôture se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Disponibilités et VMP	60 455	56 221
Instruments financiers	1 353	947
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT	61 808	57 168
	31/12/2023	31/12/2024
Disponibilités et VMP	60 455	56 221
Total trésorerie brute	60 455	56 221
Soldes créditeurs de banques	(29 636)	(41 512)
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	30 819	14 709

2.6.5.11 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 7 510 000 actions d'un nominal de 1 € chacune.

À la clôture, l'ensemble des actions ont le même droit de vote.

	31/12/2023	31/12/2024
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	7 510 000	7 510 000
Nombre d'actions au 31 décembre	7 510 000	7 510 000

Réserves consolidées – part du groupe

	31/12/2023	31/12/2024
Prime d'émission de SPHERE SA	27 459	27 459
Réserve légale de SPHERE SA	751	751
Report à nouveau de SPHERE SA	68 655	75 117
Réserves consolidées – part du groupe	56 305	63 562
TOTAL	153 170	166 889

Principes de gestion

Le secteur d'activité du groupe ne fait pas l'objet de régulations ou exigences particulières des autorités en matière de base de capital.

Les capitaux propres correspondent au capital social, primes et réserves de SPHERE ainsi qu'au résultat et réserves consolidés.

En 2024, les capitaux propres du groupe ont notamment évolué en fonction du résultat de l'exercice et des autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

2.6.5.12 Provisions

L'évolution des provisions sur l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2023		31/12/2024	
	non courant	courant	non courant	courant
Avantages du personnel	6 242	-	6 322	-
Provision pour litiges et autres risques	4 266	-	3 917	-
Autres provisions pour charges	577	-	484	-
TOTAL	11 086	-	10 723	-

Les provisions pour litiges et autres risques comprennent notamment une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

2.6.5.13 Avantages du personnel

a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme significatifs sont les suivantes :

Âge de départ à la retraite :

Entre 64 et 65 ans suivant la catégorie socio-professionnelle.

Taux d'actualisation financière :

Pour les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail françaises et les jubilés :

Au 31/12/2023 : 3,2 % par an

Au 31/12/2024 : 3,4 % par an

Évolution des salaires :

2,0 à 4,0 % par an.

Les hypothèses actuarielles sont basées sur la table : INSEE F 2018-2020.

b) Évolution des engagements

Les valeurs inscrites au bilan au titre des engagements sur avantages du personnel sont les suivantes :

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Provision à l'ouverture de l'exercice	5 483	5 996	244	247	5 727	6 243
Changements d'hypothèse de turnover	0	0	0	0	0	0
Coût des services rendus	340	355	3	3	343	358
Coût financier	217	203	0	0	217	203
Prestations versées	(460)	(776)	0	0	(460)	(776)
Effet des liquidations et modifications de régime	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	805	0	0	0	805
Reprise part engagement des licenciements et ruptures conventionnelles	(118)	(147)	0	0	(118)	(147)
Pertes et gains actuariels	533	(363)	0	0	533	(363)
Écarts de conversion et autres	0	0	0	0	0	0
PROVISION À LA FIN DE L'EXERCICE	5 996	6 072	247	250	6 243	6 322

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités de départ à la retraite des filiales françaises.

Les autres avantages à long terme correspondent aux médailles du travail en France, et jubilés aux Pays-Bas.

Un actif de fonds d'assurance s'élevant à 35 K€ réduit le montant de la provision.

c) Impact d'une variation d'un point sur le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi

	31/12/2024	
	-1 point	+1 point
Valeur actualisée des avantages postérieurs à l'emploi	560	(484)

d) Ajustements d'expérience

Les ajustements d'expérience (pour les sociétés françaises) rapportés à la valeur actuelle de l'obligation liée aux avantages postérieurs à l'emploi sont les suivants pour les trois dernières années :

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Valeur actualisée de l'engagement au 31/12	(5 453)	(5 910)	(5 259)
Écarts d'expérience	(112)	(87)	(11)

2.6.5.14 Passifs courants et non courants portant intérêt

Les passifs portant intérêts se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Emprunts bancaires à moyen et long terme (MLT)	59 458	75 931
Locations financement	19 154	17 504
Dérivés long terme	0	269
Autres dettes	6	6
Participation des salariés	399	454
Passifs portant intérêts - non courants	79 017	94 164
Dettes financières court terme	13 962	19 982
Part à moins d'un an des emprunts bancaires MLT	21 119	21 090
Part à moins d'un an des locations financement	2 727	2 859
Dérives court terme	425	235
Soldes créditeurs de banque	29 636	41 512
Passifs portant intérêt - courants	67 869	85 679
TOTAL	146 886	179 843

Les dettes financières à court terme sont composées notamment de billets de trésorerie, de crédits spot, de cessions de factures y compris des effets portés à l'escompte non échus.

a) Risque de change

Avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro et/ou qui produisent et commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, le groupe SPHERE encourt des risques de change récurrents d'importance modeste. Il y a lieu toutefois de mentionner les trois points suivants :

- le groupe est exportateur net en GBP par rapport à la zone euro ;
- SPHERE Distribution effectue une partie de ses approvisionnements en USD ;
- la filiale Biotec effectue une partie de ses approvisionnements en USD et en CNY.

La politique du groupe consiste à mettre en place une couverture de change, couvrant de façon prospective une période pouvant atteindre 12 mois, mais cette couverture se limite le plus souvent à une durée qui se situe entre 1 et 6 mois. Ainsi, le groupe parvient à comptabiliser la vaste majorité de ses opérations en devises avec des modalités de « couverture efficace » selon les normes IFRS.

Par ailleurs, le groupe peut être amené à effectuer d'autres achats de matières premières, voire des équipements, en dehors de l'Europe, libellés en dollars US. Ces achats font alors l'objet d'une couverture de change.

b) Analyse par devise

Par devise et par échéance, les dettes financières s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2023	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	31/12/2024	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Zone euro	139 468	63 002	61 173	15 294	168 932	76 994	72 070	19 868
Livres sterling	7 418	4 867	1 768	783	10 911	8 685	1 898	328
TOTAL	146 886	67 869	62 940	16 077	179 843	85 679	73 968	20 196

c) Risque de taux d'intérêt et de liquidité

Le groupe utilise des opérations de swap de taux d'intérêt exclusivement dans un but d'adossement d'emprunts à taux variable afin de figer un taux fixe. Au 31 décembre 2024, les instruments non dénoués sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie selon IFRS 9.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, afin de réduire encore son risque d'exposition à une hausse éventuelle des taux d'intérêt, le groupe a procédé à l'acquisition de Caps de taux pour un montant total de 44 M€, qui donneront lieu, jusqu'en 2027, à la perception de paiements de façon périodique si l'Euribor 3 mois se situe au-dessus de 0,50 %.

La politique de financement du groupe consiste à privilégier la mise en place de financements dans chaque société sur une base autonome.

Dans ce cadre, le groupe préconise le financement de la majeure partie des investissements par des concours bancaires à moyen ou à long terme. De même, les besoins de financement à court terme font l'objet de la mise en place d'autorisations locales avec une marge de sécurité.

Par ailleurs, les surplus de liquidités peuvent être utilisés temporairement grâce à une convention de trésorerie groupe.

d) Analyse des dettes par taux d'intérêt

Le montant par nature de taux des passifs non courants portant intérêt se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Taux variables	14 814	25 303
Taux fixes et taux variables couverts	64 203	68 861
TOTAL	79 017	94 164

e) Analyse des flux de trésorerie futurs des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des flux de trésorerie futurs contractuels non actualisés des passifs portant intérêts à moyen ou à long terme. Ces montants comprennent donc les intérêts à payer, mais ne font pas l'objet d'une actualisation :

	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires à moyen et long terme (MLT)	20 989	64 902	11 130	97 021
Locations financement	2 859	8 414	9 090	20 363
Participation des salariés	103	454	0	557
TOTAL	23 951	73 770	20 220	117 941

f) Instruments dérivés

Les instruments dérivés existants au 31 décembre 2024 sont :

- des instruments de couverture de taux ;
- des instruments de couverture de change ;
- des instruments de couverture du cours de la matière.

La valorisation de ces instruments a été effectuée à leur juste valeur et se présente comme suit :

	Actif	Passif
Dérivés de change :	899	30
Dérivés de taux d'intérêts :	14	471
Dérivés matières premières :	34	3

g) Engagements relatifs aux contrats de location financement

Contrats de location financement (en K€)	31/12/2023	31/12/2024
Engagement au titre des contrats de location financement		
À moins d'un an	2 727	2 859
À plus d'un an mais moins de cinq ans	8 270	8 798
À plus de cinq ans	10 884	8 706
TOTAL	21 881	20 363

2.6.5.15 Dettes locatives

L'application de la norme IFRS 16 génère une dette locative au 31 décembre 2024 avec l'échéancier suivant :

	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Dettes IFRS 16	5 085	16 242	3 764	25 091
TOTAL	5 085	16 242	3 764	25 091

2.6.5.16 Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2023			31/12/2024		
	ID actif	ID passif	Solde	ID actif	ID passif	Solde
Ouv.	4 234	11 229	(6 995)	4 444	9 561	(5 117)
Clôt.	4 444	9 561	(5 117)	4 029	9 681	(5 651)
VAR.	210	(1 668)	1 878	(415)	120	(534)

La variation d'impôts différés nets s'explique de la façon suivante :

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Impôts différés constatés en résultat	1 499	967
Impôts différés imputés directement sur les capitaux propres	391	(26)
Variation de périmètre	0	(1 446)
Écarts de conversion	(12)	(29)
TOTAL	1 878	(534)

L'analyse des différentes sources d'impôts différés est présentée ci-après :

	31/12/2023	31/12/2024
Actifs d'impôts différés sur :		
Engagements de retraites et assimilés	1 360	1 210
Autres provisions non déductibles à la clôture	1 485	1 755
Autres différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	1 471	2 549
Pertes fiscales reportables et crédits d'impôt	3 241	3 364
Compensations actifs/passifs	(3 112)	(4 849)
Total actif d'impôt différé	4 444	4 029
Passifs d'impôts différés sur :	0	0
Amortissements accélérés à caractère fiscal	(4 357)	(4 353)
Provisions réglementées	(1 677)	(1 794)
Réévaluation d'actifs	(3 787)	(3 422)
Différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	(41)	(606)
Autres différences temporelles	(1 205)	(3 086)
Brevets	(1 607)	(1 269)
Compensations actifs/passifs	3 112	4 849
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(9 561)	(9 681)

Au 31 décembre 2024, le groupe dispose de pertes fiscales indéfiniment reportables n'ayant pas fait, par prudence, l'objet de comptabilisation d'impôt différé actif.

2.6.5.17 Autres passifs courants

Ils se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2024
Dettes fiscales et sociales	36 742	35 034
Dettes diverses	12 540	14 948
Produits constatés d'avance	1 835	3 005
Autres passifs courants	51 117	52 987

Les dettes diverses sont composées essentiellement de clients créditeurs pour 11 M€.

2.6.6 Commentaires sur le compte de résultat

2.6.6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé se décompose de la façon suivante :

	2023		2024	
	en K€	en %	en K€	en %
France	413 097	51,8 %	395 198	50,5 %
Autres pays	384 907	48,2 %	386 856	49,5 %
TOTAL	798 004	100,0 %	782 054	100,0 %

2.6.6.2 Frais de personnel

Effectif

En 2024, l'effectif moyen du groupe s'élève à 1 773 personnes (1 621 en 2023) et se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Cadres	260	277
Non-cadres	1 361	1 496
TOTAL	1 621	1 773

Informations concernant les dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux administrateurs et mandataires sociaux s'élève à 3 633 K€ en 2024 (2 605 K€ en 2023).

Aucun engagement spécifique au titre des avantages postérieurs à l'emploi n'a été contracté pour les dirigeants. Il n'y a pas non plus d'engagement au titre de paiement en actions.

2.6.6.3 Autres charges et produits opérationnels non courants

En 2023, la charge de 6,0 M€ résulte principalement :

- D'une dépréciation exceptionnelle de stocks de produits finis dans la filiale Biotec, suite à un problème de qualité majeur.
- D'une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

En 2024, la charge nette est proche de zéro et résulte principalement :

- De nouveaux coûts (- 0,6 M€) liés aux opérations de croissance externe.
- Compensés par une indemnité (0,6 M€) obtenue auprès d'un fournisseur de Biotec liée aux problèmes de qualité rencontrés en 2023.

2.6.6.4 Autres produits et charges financiers

Ce poste correspond aux revenus financiers générés par placements de la trésorerie des sociétés du groupe.

2 COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

2.6.6.5 Impôts sur les résultats

Charge d'impôt

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Impôt courant	(10 499,0)	(12 121,0)
Impôt différé	1 498,0	967,0
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(9 001,0)	(11 154,0)

Analyse de la charge d'impôt

La différence entre le taux effectif d'imposition de +27,3 % en 2024 (+ 35,5 % en 2023) et le taux théorique d'imposition en France de 25,83 % (en 2024) s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net	16 340	29 774
(Charge) Produit d'impôt	(9 001)	(11 154)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt	25 341	40 928
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(6 546)	(10 572)
Impact des différences de taux d'imposition	509	305
IDA sur déficit fiscal	0	0
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	233	717
Taux majorés	(292)	(455)
Différences permanentes entre les résultats comptables et imposables	(160)	(322)
Déficit fiscal non reconnu	(2 362)	(367)
CVAE	(360)	(274)
Autres impacts	(23)	(186)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(9 001)	(11 154)

Le groupe bénéficie en France, au Royaume-Uni et en Italie d'une intégration fiscale au niveau du pays. La nouvelle norme Pilier 2 n'engendre pas de l'impôt supplémentaire.

2.6.7 Analyse des variations du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement courant s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024
		A périmètre constant	Y compris effet de périmètre
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (hors écarts de conversion)	(42 278)	4 114	21 678
Stocks	(60 170)	11 692	20 625
Créances clients	(20 943)	(1 532)	20 832
Dettes fournisseurs	38 834	(6 046)	(19 779)
Variation du besoin en fonds de roulement Autres	(2 423)	3 235	(1 310)
Autres actifs courants	(3 456)	(571)	925
Autres passifs du besoin en fonds de roulement	1 034	3 806	(2 235)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT COURANT	(44 701)	7 349	20 367

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation tient compte de l'impact de cession de créances commerciales sans recours suivant la note 2.6.5.7.

2.6.8 Autres informations

2.6.8.1 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus s'élèvent comme suit :

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Commandes fermes d'acquisition d'immobilisations	9 950	2 526
Contrats d'achat à terme de matières premières et énergie	31 743	0
TOTAL ENGAGEMENTS D'ACHATS	41 693	2 526

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Avals, cautions et garanties données	0	0
Nantissements d'actifs corporels	11 506	11 785
Nantissements d'actifs incorporels	0	0
Nantissements de titres	2 660	23 775
Total des engagements donnés	14 166	35 560
Cautions bancaires	500	1 041
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	500	1 041

2.6.8.2 Transactions avec des parties liées

Les sociétés du groupe SPHERE entretiennent entre elles des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe. Ces opérations sont relatives notamment à la réalisation d'approvisionnements intra-groupe et à la répartition de frais communs. Ces transactions courantes sont réalisées à des conditions normales de marché. Les transactions entre les sociétés du groupe ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Par ailleurs, les parties liées incluent la direction du groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du groupe.

2.6.8.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe sont résumés ainsi :

(En K€)	Honoraires 2024			Total
	Finexsi Audit	KPMG	Autres	
CAC SPHERE SA	57	95	0	151
CAC Filiales	119	487	147	752
Autres prestations	6	20	6	32
TOTAL	181	601	153	935

2.6.8.4 Actifs destinés à être cédés et passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés

Le groupe ne dispose pas d'actifs répondant aux critères définis dans la norme IFRS 5 relative aux actifs destinés à être cédés.

2.6.8.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.



COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

2.6.8.6 Liste des sociétés consolidées

Dénomination	Pays	Siège social	Méthode de consolidation (*)	% détention à la clôture
SPHERE S.A.	France	Paris 16^e	I.G.	mère
SPHERE France S.A.S.	France	Paris 16 ^e	I.G.	100
PTL S.A.S.	France	Ouville-la-Rivière (76)	I.G.	100
JET'SAC S.A.S.	France	Auchel (62)	I.G.	100
SCHWEITZER S.A.S.	France	Ludres (54)	I.G.	100
J&M PLAST S.A.S.	France	Beauzac (43)	I.G.	100
SPHERE DISTRIBUTION S.A.S.	France	Le Bignon (44)	I.G.	100
POLE EMBAL S.A.S. ⁽⁶⁾	France	Getigne (44)	I.G.	100
POINT E S.A.S. ⁽⁶⁾	France	Le Lantreau (44)	I.G.	95
SPHERE PAPIER S.A.S. ⁽⁶⁾	France	Reims (51)	I.G.	100
SPHERE GROUP SPAIN S.L. ⁽¹⁾	Espagne	Pedrola (Saragosse)	I.G.	100
SPHERE CONSOLIDATED HOLDINGS UK Ltd	Angleterre	Londres	I.G.	100
ALFAPLAS Ltd ⁽²⁾	Angleterre	Hereford	I.G.	100
SPHERE CONSUMER PRODUCTS Ltd ⁽²⁾	Angleterre	Warrington	I.G.	100
SPHERE CONSUMER PRODUCTS ASIA PTE Ltd	Singapour	Singapour	I.G.	100
SPHERE BELGIUM S.A.	Belgique	Bruxelles	I.G.	100
SPHERE NEDERLAND B.V.	Pays-Bas	Hardenberg	I.G.	100
VITA EMBALLAGE A/S	Danemark	Valby	I.G.	100
SPHERE ITALIA S.p.A.	Italie	Settimo Torinese (Turin)	I.G.	100
COMSET S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Settimo Torinese (Turin)	I.G.	100
ICO S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Latina	I.G.	100
FLEXOPACK S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Villanova d'Albenga	I.G.	100
VIROSAC Holding S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Pederobba	I.G.	100
VIROSAC S.r.l. ⁽⁷⁾	Italie	Pederobba	I.G.	100
ROMAGNASAC S.p.A. ⁽⁸⁾	Italie	Milan	I.G.	100
RAPID S.p.A. ⁽⁹⁾	Italie	Brescia	I.G.	100
BIOTEC Holding GmbH	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
BIOTEC Forschung und Entwicklung GmbH ⁽⁴⁾	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
BIOTEC GmbH & Co. KG ⁽⁴⁾	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
SPHERE GERMANY GmbH	Allemagne	Neuss	I.G.	60
COCOON TRADING SHANGHAI Co Ltd ⁽⁵⁾	Chine	Shanghai	I.G.	100
LANKASEAL ⁽⁵⁾	Sri-Lanka	Malwana	M.E.	49

(*) IG : Intégration globale/ M.E. : Mise en équivalence

(1) Filiale de SPHERE France SAS

(2) Filiales de SPHERE Consolidated Holdings UK Ltd

(3) Filiales de SPHERE Italia SpA

(4) Filiales de Biotec Holding GmbH

(5) Filiales de SPHERE Consumer Asia

(6) Filiales de SPHERE Distribution SAS

(7) Filiale de Virosac Holding SRL

(8) Filiale de Virosac SRL

(9) Filiale de Romagnasac SpA



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Finexsi Audit
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

SPHERE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

SPHERE S.A.

3 Rue Scheffer - 75116 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FINEXSI-AUDIT – Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 57 803€ inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris-Île de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre 412 029 357 RCS Nanterre – TVAIntracommunautaire FR 01 412 029 357 – APE 6920ZSiège social : 29 rue du Pont - CS 20070 - 92578
Neuilly-sur-Seine Cedex - France



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Finexsi Audit
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

SPHERE S.A.

3 Rue Scheffer - 75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société SPHERE S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SPHERE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Écarts d'acquisition et tests de perte de valeur

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 44 608 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.6.1.4 « Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises » et 2.6.5.1 « Écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle de la direction du Groupe et nous avons vérifié que les notes 2.6.1.4 et 2.6.5.1 de l'annexe donnent une information appropriée.

Jugements et estimations

La note 2.6.3 « Estimations et jugements » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 24 avril 2025

KPMG SA

Nahid Sheikhalishahi
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2025

FINEXSI AUDIT

Solange Aïache
Associée

2.1 BILAN CONSOLIDÉ

Bilan consolidé (en K€)

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2024
Écarts d'acquisition	2.6.5.1	17 971	44 608
Immobilisations incorporelles	2.6.5.2	17 624	28 663
Immobilisations corporelles	2.6.5.3	125 017	130 531
Droits d'utilisation	2.6.5.4	15 376	24 751
Actifs financiers non courants		2 840	3 774
Impôts différés actifs	2.6.5.16	4 444	4 029
Total des actifs non courants		183 272	236 356
Stocks	2.6.5.6	147 434	167 593
Clients et comptes rattachés	2.6.5.7	108 622	128 782
Actifs d'impôts exigibles		1 491	2 137
Autres actifs courants	2.6.5.8	22 429	23 419
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.6.5.10	61 808	57 167
Total des actifs courants		341 784	379 098
TOTAL DE L'ACTIF		525 056	615 454
PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2024
Capital	2.6.5.11	7 510	7 510
Primes		27 459	27 459
Réserves consolidées		125 711	139 430
Écarts de conversion		(427)	108
Résultat		16 286	30 033
Capitaux propres - part du groupe		176 539	204 540
Intérêts minoritaires (résultats et réserves)		353	112
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		176 892	204 652
Provisions non courantes	2.6.5.12	11 086	10 723
Passifs non courants portant intérêt	2.6.5.14	79 017	94 164
Dettes locatives non courantes	2.6.5.15	9 915	20 006
Impôts différés passifs	2.6.5.16	9 561	9 681
Autres passifs non courants		0	0
Total des passifs non courants		109 579	134 574
Provisions courantes	2.6.5.12	0	0
Passifs courants portant intérêt	2.6.5.14	67 869	85 679
Dettes locatives courantes	2.6.5.15	5 646	5 085
Fournisseurs et comptes rattachés		111 751	131 112
Impôts exigibles courants		2 202	1 365
Autres passifs courants	2.6.5.17	51 117	52 987
Total des passifs courants		238 585	276 228
TOTAL DU PASSIF		525 056	615 454

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat consolidé (en K€)

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	2.6.6.1	798 004	782 054
Variation de stocks de produits finis et en-cours		(10 205)	4 279
Achats consommés		(488 126)	(472 660)
Charges de personnel	2.6.6.2	(116 077)	(125 142)
Charges externes		(113 137)	(108 968)
Impôts et taxes		(3 076)	(3 252)
Dotations aux amortissements		(30 716)	(31 891)
Dotations aux provisions		(5 993)	(5 853)
Autres produits et charges d'exploitation		7 301	7 487
Résultat opérationnel courant		37 975	46 054
Autres produits et charges opérationnelles non courants	2.6.6.3	(6 046)	10
Résultat opérationnel		31 929	46 064
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		898	531
Coût de l'endettement financier brut		(7 406)	(6 597)
Coût de l'endettement financier net		(6 508)	(6 066)
Autres produits et charges financiers	2.6.6.4	(80)	941
Impôts sur les résultats	2.6.6.5	(9 001)	(11 154)
Quote-part de résultat des mises en équivalence		0	(11)
Résultat net		16 340	29 774
- part du groupe		16 286	30 033
- part des minoritaires		54	(259)

2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé		16 340	29 775
Amortissements		30 716	31 891
Provisions		(1 257)	20
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie		(172)	(430)
Élimination des plus ou moins-values de cession		419	(5)
Élimination de l'incidence des mises en équivalence		0	0
Variation des impôts différés		0	0
Charges d'impôts (courants et différés)		9 001	11 154
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers		6 508	5 124
Quote-part dans les résultats de sociétés mises en équivalence		0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts		61 555	77 529
Variation du besoin en fonds de roulement (hors impôts versés)		44 711	(7 212)
Impôts versés		(8 538)	(10 985)
Coût de l'endettement financier net versé		(5 995)	(4 532)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		91 733	54 800
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(24 394)	(24 845)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		230	(181)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 579	78
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Incidence des variations de périmètre		0	(57 900)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(22 585)	(82 848)
Dividendes versés		(1 728)	(2 253)
Augmentation /réduction de capital		0	0
Remboursements et émissions d'emprunts		(52 736)	21 002
Remboursements des obligations locatives		(6 553)	(6 612)
Incidence des crédits sur acquisition de titres		0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(61 017)	12 137
Effet des variations des taux de change sur la variation de trésorerie et divers		(144)	(199)
VARIATION DE TRÉSORERIE		7 987	(16 110)
Trésorerie nette à l'ouverture		22 831	30 819
Trésorerie nette à la fin de la période	2.6.4.10	30 819	14 709

2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

(En milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Résultat Groupe	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2022	7 510	27 459	116 400	(552)	12 488	163 305	291	163 596
Opérations sur capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	12 488	0	(12 488)	0	0	0
Dividendes	0	0	(1 727)	0	0	(1 727)	(6)	(1 733)
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	16 286	16 286	54	16 340
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(1 450)	125	0	(1 325)	14	(1 311)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(1 450)	125	16 286	14 961	68	15 029
Variation de périmètre et autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/12/2023	7 510	27 459	125 711	(427)	16 286	176 539	353	176 892
Opérations sur capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	16 286	0	(16 286)	0	0	0
Dividendes	0	0	(2 253)	0	0	(2 253)	(7)	(2 260)
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	30 034	30 034	(259)	29 775
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	14	206	0	220	25	245
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	14	206	30 033	30 254	(234)	30 020
Variation de périmètre et autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/12/2024	7 510	27 459	139 758	(221)	30 033	204 540	112	204 652

2.5 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

2.5.1 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en K€)

(En milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net	16 340	29 774
Écarts de conversion ⁽¹⁾	125	206
Réévaluation des instruments dérivés de couverture ⁽²⁾	(1 196)	(214)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies et impact de la modification du taux de turnover ⁽³⁾	(533)	298
Impôts	428	(26)
Autres montants	(135)	(18)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 311)	246
Résultat global	15 029	30 020
dont part du groupe	14 961	30 254
dont part des intérêts minoritaires	68	(234)

(1) Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

(2) Partie efficace des instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie.

(3) Écarts actuariels générés au cours de l'exercice et relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi constitutifs de régimes à prestations définies et impacts de la modification du taux de turnover.

2.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe SPHERE est actif dans la fabrication et la commercialisation d'emballages ménagers alimentaires ou non, de sacs à déchets et de biopolymères. Le groupe occupe une place de premier plan en Europe sur les marchés de la grande distribution, des collectivités locales et des entreprises de services.

SPHERE SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Les états financiers du groupe SPHERE ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 mars 2025.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

2.6.1 Adoption des principes comptables internationaux

2.6.1.1 Principes de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SPHERE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne.

SPHERE n'entre pas dans le champ d'application des normes IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action » et est donc dispensée de la publication des informations requises par ces deux normes.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 conformément aux IFRS.

Texte IFRS applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (y compris les derniers amendements publiés le 31 octobre 2022)	01/01/24	19/12/23	01/01/24
Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail (publié par l'IASB le 22 septembre 2022)	01/01/24	20/11/23	01/01/24
Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs⁽¹⁾ (publié par l'IASB le 25 mai 2023)	01/01/24	15/05/24	01/01/24

* Exercices ouverts à compter de cette date.

(1) Cet amendement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Toutefois, il n'a pas de portée pratique pour les arrêts intermédiaires qui seraient clos avant la clôture du premier exercice annuel compte tenu des exemptions prévues par les dispositions transitoires.

L'application de ces amendements à compter du 1^{er} janvier 2024 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

Texte IFRS applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Modifications d'IAS 21 – Absence de convertibilité (publié par l'IASB le 15 août 2023)	01/01/25	12/11/24	01/01/25

* Exercices ouverts à compter de cette date.

Textes IFRS publiés mais non encore applicables

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats d'achat d'énergie renouvelable (publié par l'IASB le 18 décembre 2024)	01/01/26	?	01/01/26 ?
Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers (publié par l'IASB le 30 mai 2024)	01/01/26	?	01/01/26 ?
Améliorations annuelles – IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 (publiées par l'IASB le 18 juillet 2024)	01/01/26	?	01/01/26 ?
IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publié par l'IASB le 9 avril 2024)	01/01/27	?	01/01/27 ?
IFRS 19 – Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique (publié par l'IASB le 9 mai 2024)	01/01/27	?	01/01/27 ?

* Exercices ouverts à compter de cette date.

Le groupe n'a pas appliqué ces normes par anticipation.

Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (Règles GloBE)

En 2021, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a adopté une réforme des règles fiscales internationales proposant notamment l'instauration d'une imposition minimale de 15 % sur les bénéfices réalisés par les groupes multinationaux répondant à certains critères. Ces « Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE », imposent aux groupes concernés de calculer un bénéfice « GloBE » et les impôts afférents juridiction par juridiction. Lorsque ce calcul aboutit à un taux effectif d'imposition (TEI) inférieur à 15 %, elles obligent les groupes à payer un impôt sur les bénéfices complémentaire dont le niveau doit permettre d'atteindre le TEI minimum cible de 15 %. En décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive « Pilier 2 », qui vise à transposer les Règles GloBE de manière homogène au sein des États membres ; ceux-ci devant transposer la directive pour une application progressive des mesures à partir du 1^{er} janvier 2024. La France a ainsi transposé dans son droit national les règles de cette directive par la Loi de finances pour 2024. Au cours du premier semestre 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 intitulé « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 », pour application immédiate, qui est entré en vigueur après son adoption par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Les amendements à la norme IAS 12 proposés prévoient notamment :

- une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre de la réforme fiscale internationale Pilier 2 ;
- des informations qualitatives et/ou quantitatives à publier dans les notes aux états financiers consolidés permettant, sur la base des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées, de comprendre l'exposition du Groupe à cette réforme ;
- une présentation séparée de l'impôt courant qui résultera de l'application des nouvelles dispositions de la réforme fiscale internationale - Pilier 2 après son entrée en vigueur en 2024.

L'adoption des Règles GloBE n'a pas eu d'impact sur sa charge d'impôt et sur l'impôt payé à compter du 1^{er} janvier 2024.

2.6.1.2 Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle exclusif lorsque le groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières de façon à en obtenir les avantages.

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'exerce pas un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la

quote-part du groupe dans l'actif net dans chaque entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. La quote-part du groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise. Lorsque la situation nette de la filiale est négative, un passif est constaté.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.6.8.6.

Date de clôture

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes annuels arrêtés au 31 décembre pour toutes les sociétés du groupe. Lorsque les dates de clôture des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ne coïncident pas avec la date de clôture du groupe, des arrêtés au 31 décembre sont établis pour les besoins de la consolidation.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées sont effectués. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

2.6.1.3 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe SPHERE est l'euro. Les comptes des sociétés étrangères, établis selon leur monnaie fonctionnelle (généralement la monnaie locale), sont convertis en euros selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux de change annuel moyen.

Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres.

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de fonctionnement des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date à laquelle elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

2.6.1.4 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la norme IFRS 3. Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « Titres mis en équivalence » conformément à IAS 28.

Le montant des écarts d'acquisition peut évoluer s'il intervient dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix sont comptabilisés en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant un risque de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans l'organisation du groupe, elles correspondent généralement à des regroupements de sites de production ou de distribution.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle un écart d'acquisition est affecté à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'un groupe d'actifs, en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Pour les tests d'UGT et de goodwill, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un groupe d'actifs, le groupe utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

La méthodologie de calcul de valeur d'utilité appliquée pour les tests de dépréciation correspond à la méthode des flux de trésorerie futurs, s'appuyant sur l'actualisation des flux provenant de plans d'affaires établis sur un horizon adapté, avec prise en compte d'un taux d'impôt sur les sociétés, théorique. La valeur terminale est déterminée sur la base d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu sur l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

Regroupement d'entreprise

Fin octobre 2024, SPHERE a procédé à l'acquisition de 100 % du capital du Groupe Romagnasac, basé en Italie. Cette acquisition s'est déroulée par l'achat de 100 % des actions de la société mère Romagnasac SpA.

Le prix d'acquisition du groupe Romagnasac ressort à 39,5 M€ pour 100 % du capital.

L'intégralité du prix d'acquisition a été réglée en 2024 au comptant.

Cette opération est comptabilisée selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Cette norme consiste à améliorer la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information financière fournie.

La norme IFRS 3 établit ainsi les principes et les conditions qui régissent la manière dont l'acquéreur :

- comptabilise et évalue dans ses états financiers les actifs identifiables acquis et les passifs repris ;
- comptabilise et évalue le goodwill acquis dans le regroupement d'entreprises ;
- détermine quelles sont les informations à fournir pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers du regroupement d'entreprises.

Les entités acquises du Groupe Romagnasac - toutes sous contrôle exclusif - sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1^{er} novembre 2024. Au 31 décembre 2024, les chiffres consolidés du Groupe comprennent donc deux mois d'activité du Groupe Romagnasac.

La comptabilisation des actifs et passifs acquis, sur la base de leur juste valeur au 1^{er} novembre 2024 est réalisée dans les comptes au 31 décembre 2024 sur la base d'une première estimation. Conformément à la norme IFRS 3, le montant du goodwill provisoire pourrait évoluer en 2025 en fonction de l'identification d'éléments pré-acquisition complémentaire.

Le tableau suivant présente l'écart d'acquisition provisoire. L'évaluation des actifs et passifs évalués à la juste valeur est en cours de réalisation par des experts externes.

Calcul de l'écart d'acquisition provisoire	(en M€)
Prix d'acquisition	39,5
Situation nette ajustée	(12,8)
Ecart d'acquisition provisoire	26,7

Au 31 décembre 2024, l'allocation de l'écart d'acquisition à une UGT ou plusieurs UGT spécifiques est en cours d'analyse par le Groupe SPHERE.

Suite aux travaux effectués sur l'allocation du prix d'acquisition, le goodwill provisoire est de 26,7 M€.

Si le Groupe Romagnasac avait été consolidé à compter du 1^{er} janvier 2024 l'état consolidé aurait inclus :

- un chiffre d'affaires supplémentaire de 50,9 M€ et aurait atteint un montant de 833,0 M€ ;
- un résultat net complémentaire de 2,9 M€ pour atteindre un montant de 32,7 M€.

Le bilan d'ouverture provisoire est présenté ci-après :

(En millions d'euros)	01/11/2024
Actif	
Total des actifs non courants	18,0
Total des actifs courants	39,7
TOTAL DE L'ACTIF	57,7
Passif	
Total des passifs non courants	24,1
Total des passifs courants	20,8
TOTAL DU PASSIF	44,8
Actif net acquis	12,8
Prix d'acquisition	39,5
Ecart d'acquisition provisoire	26,7

2.6.1.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des logiciels et progiciels de type ERP (progiciels intégrés), aussi bien achetés en externe que développés en interne. Ils sont amortis dès leur date de mise en service sur une durée qui varie entre 3 et 5 ans ;
- des brevets développés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis dès leur mise en service sur une durée qui ne peut excéder leur durée de validité ;
- la juste valeur du portefeuille clients dans le cadre d'acquisitions de sociétés par le groupe.

2.6.1.6 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition réel (coût d'achat et frais accessoires le cas échéant). Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue par l'entreprise.

Lorsque des composants significatifs d'un même actif immobilisé ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes avec une durée d'utilité différente de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Amortissement

Les durées d'amortissement sont habituellement les suivantes :

• Constructions	20 ans
• Agencements et installations	10 ans
• Matériel et outillage	7 à 10 ans
• Matériel de transport	3 à 5 ans

2.6.1.7 Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, contrats transférant au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La dette correspondante est comptabilisée dans les passifs financiers.

Les paiements effectués au titre du contrat de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis conformément aux règles décrites ci-dessus.

2.6.1.8 Contrats de location simples

À compter du 1^{er} janvier 2019, les engagements locatifs du groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », ce qui se traduit par :

- Au bilan : par la reconnaissance d'un actif lié au droit d'utilisation de l'actif loué et en contrepartie, d'une dette financière.
- Au compte de résultat : la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement des droits d'utilisation comptabilisée en dotations aux amortissements d'une part, et par une charge d'intérêts financiers comptabilisée en coût de l'endettement financier net d'autre part.
- Sur le tableau des flux de trésorerie : les charges de loyer qui étaient présentées dans les flux de trésorerie venant de l'exploitation sont remplacées par un remboursement de la dette financière présenté dans les flux de trésorerie liés aux opérations de financement et par la charge d'intérêts financiers présentée dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation équivalant aux remboursements des obligations locatives.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir les contrats ayant une durée inférieure à douze mois et les contrats de location de bien ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars US.

Le droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant correspondant à l'endettement initial ajusté des paiements faits avant ou après la date de début de contrat. Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée de location.

La durée de location correspond à la période de location probable.

L'obligation locative est calculée suivant la norme IFRS 16 en appliquant les taux d'actualisation en vigueur à la date de prise du bail.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux marginal contrat par contrat. Il s'agit d'un taux d'actualisation calculé par devise et maturité (spread de crédit).

Des taux sans risque par maturité en EUR sont documentés afin de couvrir l'ensemble des contrats mis en place. Ils correspondent à la moyenne des taux MID-SWAP.

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas d'actif ou passif d'impôt différé au titre de la norme IFRS 16. En effet, l'évolution future des passifs sur contrats de location et des droits d'utilisation sur contrats de location, obéissant chacun à une logique d'amortissement propre (financier et linéaire respectivement) génèreraient de très faibles positions d'impôt différé sur les périodes ultérieures. Ces impôts différés étant quasi nuls, ces actifs ou passifs ne seront pas reconnus.

En 2024, le montant des loyers retraités selon la norme IFRS16 s'élève à 6,6 M€.

2.6.1.9 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

2.6.1.10 Dépréciation des actifs corporels et incorporels à durée d'utilité définie

Pour les actifs corporels et incorporels, le groupe évalue s'il existe un indice de perte de valeur sur ces actifs. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Les éléments incluent mais ne se limitent pas à la perte d'un client majeur, un écart significatif entre la performance économique de l'actif, une dégradation de l'environnement économique de l'actif, la croissance significative des taux d'intérêt. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable de l'activité testée.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat dès lors que la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.6.1.11 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont composés de prêts et créances à long terme : ils sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.6.1.12 Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat ou de production et ne comprennent pas de frais financiers. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente) est inférieure au coût pour lequel ils sont portés au bilan ainsi qu'en fonction de leur délai de rotation.

2.6.1.13 Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur enregistrement. La juste valeur correspond à la valeur nominale de la créance, dès lors que la vente a été réalisée à des conditions de délai de paiement normales.

Les créances portées à l'escompte et non échues, qui sont cédées à un établissement financier, mais qui font l'objet d'une clause de recours éventuelle en cas de non-paiement à l'échéance, figurent également dans ce poste.

La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client établi en fonction des statistiques passées dès l'initiation de la créance. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le groupe.

2.6.1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires, des fonds en caisse, ainsi que des placements très liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les soldes créditeurs bancaires, à l'exception de ceux autorisés pour couvrir les besoins de trésorerie court terme ou moyen terme de l'exploitation courante. Ces derniers, étant assimilés à du financement, sont exclus de la trésorerie nette.

2.6.1.15 Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et que la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés (défaut de paiement, risque de retard...) est transférée à un tiers.

2.6.1.16 Passifs portant intérêt

Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.6.1.17 Instruments dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés notamment pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues par le biais de contrats de change à terme ;
- couvrir une partie de ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux.

Le groupe classe ces couvertures en deux catégories :

- les couvertures de juste valeur qui permettent de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ;
- les couvertures de flux futurs qui permettent de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (revenus générés par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture. La partie inefficace est enregistrée en résultat financier ;
- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

2.6.1.18 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qui entraînera de façon probable une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

2.6.1.19 Avantages du personnel

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et avantages assimilés des salariés du groupe en activité sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations assises sur les salaires de l'exercice qui sont versées aux entités gérant ces régimes de retraites et de prévoyance, selon les lois et usages en vigueur dans chaque pays. Le groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires ou des prestations futures, aucun passif actuariel n'est comptabilisé au titre de ces régimes.

Les régimes à prestations définies concernent, pour l'essentiel, les indemnités de départ à la retraite des salariés français, constitutives d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les autres avantages à long terme correspondent :

- aux médailles du travail des salariés français ;
- aux jubilés pour les salariés néerlandais et allemands.

Les régimes à prestations définies font l'objet de provisions pour avantages du personnel calculées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations intègrent :

- des hypothèses de date de départ à la retraite ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'à l'âge de la retraite ;
- des taux d'actualisation financière.

Les charges correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de l'acquisition des droits en « Charges opérationnelles », à l'exception des écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi, présentés directement en capitaux propres. Suite à l'application de la norme IAS 19R, les changements de régime sont comptabilisés directement en charges opérationnelles. Le groupe calcule le taux de turn-over en ne retenant que les seules démissions.

La prise en compte immédiate des écarts actuariels est enregistrée au passif.

2.6.1.20 Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont composés de la valeur des biens vendus et services rendus par les sociétés du groupe dans le cadre de leur activité après élimination des transactions intragroupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date à laquelle le transfert de propriété a lieu. De ce fait, le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs ainsi que des escomptes accordés aux clients pour paiement anticipé.

2.6.1.21 Charges externes

Les charges externes comprennent principalement les coûts d'énergie, les frais de logistique, les honoraires ainsi que tous les autres services achetés à l'extérieur de l'entreprise.

2.6.1.22 Charges de personnel

Les coûts du personnel intérimaire sont intégrés aux charges de personnel.

2.6.1.23 Subventions

Le groupe est susceptible de bénéficier d'aides au financement de ses efforts de recherche et développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche et par le biais d'avances dont le remboursement peut être conditionné au succès technique et commercial des projets concernés. Les crédits d'impôt recherche et les avances conditionnées éventuellement reprises en résultat sont déduits des charges auxquelles ils se rapportent. Les subventions publiques et privées sont comptabilisées en produits constatés d'avance lorsqu'elles sont liées à des actifs.

2.6.1.24 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un agrégat ayant pour objectif la présentation de la performance opérationnelle du groupe. Il correspond à la somme de tous les éléments ne résultant pas des activités de financement, des activités d'impôts ainsi que des autres produits et charges opérationnels non courants.

2.6.1.25 Autres produits et charges opérationnels non courants

Il s'agit des éléments dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise parce qu'ils sont anormaux dans leur montant et leur incidence.

2.6.1.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en rajoutant au résultat opérationnel courant les autres produits et charges opérationnels non courants.

2.6.1.27 Impôts sur les résultats

La ligne « Impôts sur les résultats » comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable en appliquant la méthode selon laquelle les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé. Les taux d'impôt appliqués sont les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différés résultant de ces différences ou de reports déficitaires sont reconnus dès lors que la récupération est probable dans un horizon raisonnable par les bénéficiaires fiscaux futurs.

Les actifs et passifs d'impôt différés font l'objet d'une compensation lorsque ces éléments

concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, c'est-à-dire au niveau du groupe d'intégration ou de l'entité lorsque celle-ci n'est pas rattachée à un groupe d'intégration fiscale.

Conformément à IAS 12, la CVAE est comptabilisée en impôts sur les résultats.

2.6.2 Évolution du périmètre de consolidation

2.6.2.1 Évolution du périmètre de consolidation en 2023

Pichon

Courant 2023, la société Pichon, qui n'avait plus d'activité, fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) avec sa maison mère SPHERE SA.

2.6.2.2 Évolution du périmètre de consolidation en 2024

Acquisition des sociétés Romagnasac, Virosac et Rapid

Le 29 octobre 2024, le groupe SPHERE a conclu l'acquisition de la société italienne Romagnasac SpA auprès du fonds d'investissement italien Orienta Partners. Les sociétés Virosac srl & Rapid SpA, filiales à 100 % de Romagnasac, viennent ainsi rejoindre au sein de SPHERE Italia, filiale à 100 % de SPHERE SA, les sociétés Comset srl, Flexopack srl et ICO srl déjà détenues, complétant ainsi le portefeuille de produits fabriqués en Italie par SPHERE.

Lankaseal

En avril 2024, le groupe SPHERE participe à hauteur de 49 % à la création d'une joint-venture sri-lankaise, dénommée Lankaseal Ltd, en partenariat avec le groupe Lalan, avec lequel le groupe a développé un flux d'activité important au cours des dernières années.

2.6.3 Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées selon le référentiel IFRS, implique que le groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et aux comptes de charges et de produits.

Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent sont réalisées en fonction des informations disponibles lors de l'établissement des états financiers.

Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Elles concernent principalement les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et l'évaluation actuarielle des engagements de retraite et assimilés.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les estimations et hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité des unités génératrices de trésorerie portent sur des périodes de temps pluriannuelles et sont soumises à différentes hypothèses.

Toute modification des estimations et hypothèses retenues pour la détermination des flux futurs de trésorerie pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du groupe et sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité (cf. 2.6.5.1).

Engagements de retraite et assimilés

L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi provisionnés au 31 décembre 2024 repose sur des calculs actuariels. Ces évaluations reposent sur différentes hypothèses.

Toute modification des hypothèses retenues pour les engagements de retraite et assimilés pourrait avoir un effet significatif sur les montants inscrits au bilan (cf. 2.6.5.13).

2.6.4 Faits marquants

Croissance externe en Italie

Le 29 octobre 2024, le groupe SPHERE conclut l'acquisition de la société italienne Romagnasac SpA auprès du fonds d'investissement italien Orienta Partners. Les sociétés Virosac srl & Rapid SpA, filiales à 100 % de Romagnasac, viennent ainsi rejoindre au sein de SPHERE Italia, filiale à 100 % de SPHERE SA, les sociétés Comset srl, Flexopack srl et ICO srl déjà détenues, complétant ainsi le portefeuille de produits fabriqués en Italie par SPHERE.

Virosac apporte ainsi au groupe sa capacité de production et sa forte notoriété sur le segment des sacs à déchets, catégorie de produits dans laquelle le groupe était jusque-là peu présent sur le marché italien. Rapid, spécialiste des rouleaux alimentaires, se positionne idéalement en complément de Comset, en permettant au groupe de toucher des catégories de clients différentes. Virosac et Rapid commercialisent toutes les deux leurs produits auprès de la grande distribution italienne, au travers de leurs marques éponymes, réputées et reconnues sur le marché italien, ou au travers des marques distributeurs italiennes.

Grâce à cette acquisition, le groupe SPHERE renforce considérablement sa présence sur le marché italien, qui représentera dès 2025 plus de 20 % de l'activité du groupe.

J&M Plast

Au cours de l'année 2024, la filiale J&M Plast poursuit le déploiement de son programme d'investissement. La majorité des lignes d'extrusion et de fabrication de sacs sont désormais opérationnelles, dotant la filiale de capacités supplémentaires pour la production de sacs à déchets fabriqués à base de matière première recyclée ou compostable. Après la mise en service des dernières lignes, début 2025, la société aura par ce projet doublé sa capacité de production, se positionnant ainsi comme un leader de la production de sacs écoresponsables et en phase avec l'économie circulaire.

Lankaseal

En avril 2024, le groupe SPHERE participe à hauteur de 49 % à la création d'une joint-venture sri-lankaise, dénommée Lankaseal Ltd, en partenariat avec le groupe Lalan, avec lequel SPHERE a développé un flux d'activité important au cours des dernières années. La société Lankaseal produira des sacs congélation à fermeture autoscellante (sachets « Zip ») dont la distribution en Europe sera réalisée par les filiales du groupe SPHERE. Ce partenariat capitalistique permet ainsi au groupe de se positionner sur un produit à fort potentiel de développement.

Systèmes d'information

Au cours de l'année 2024, le groupe a poursuivi sa politique d'implémentation de l'ERP JD Edwards au sein des différentes filiales du groupe en le déployant dans ses sociétés italiennes Comset et Flexopack. Le périmètre couvert par JDE continue ainsi de s'étendre, facilitant l'échange d'informations entre les filiales du groupe tout en renforçant le contrôle interne.

Le groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'un outil informatique commun de gestion des fonctions ressources humaines, qui permettra la mise en place de pratiques RH harmonisées et facilitera la mise en œuvre des nouvelles exigences de reporting CSRD.

2.6.5 Commentaires sur les comptes de bilan

2.6.5.1 Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est présentée dans le tableau suivant :

	31/12/2023	31/12/2024
Montant initial	18 327	17 971
Acquisitions	0	26 647
Impact évaluation définitive (écart acquisition AEF)	0	0
Cessions	0	0
Effet de change	6	(10)
Dépréciations	(362)	-
MONTANT FINAL	17 971	44 608

En 2024, la variation de l'écart d'acquisition est due à l'acquisition des sociétés italiennes du groupe Romagnasac (comprenant les sociétés Virosac et Rapid).

En 2023, SPHERE NL a procédé à la liquidation de la société BBM. L'écart d'acquisition qui constituait l'unique actif de cette société a été déprécié.

Au 31 décembre 2024, le montant des écarts d'acquisition se répartit comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
SPHERE Spain	2 209	2 209
Comset	1 447	1 447
Sphere distribution (ex-AEF)	4 401	4 401
SCPA (ex BFooding et Regent)	504	504
Flexopack	7 056	7 056
Alfaplas (Sarpak)	1 855	1 855
Groupe Romagnasac		26 647
Autres	499	489
TOTAL	17 971	44 608

Les taux d'actualisation utilisés, tels que requis par IAS 36, sont différenciés par pays et calculés avant impôts. Les taux d'actualisation avant impôts sont compris entre 8,0 % à 10,5 % et le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

Les plans d'affaires utilisés sont établis sur une durée de cinq ans.

Les analyses de sensibilité effectuées sur les principaux écarts d'acquisition en faisant évoluer le taux d'actualisation retenu de + 1 point n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

2.6.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels acquis et des prestations nécessaires pour leur adaptation et mise en service, des brevets développés par les sociétés du groupe ainsi que la juste valeur des relations clients évaluée dans le cadre des PPA.

Par ailleurs, le groupe détient des marques, notamment Alfapac (France), Frio (Italie), Vita (Danemark), Propsac (Benelux) et Végéos (France) qui n'ont pas fait l'objet d'une valorisation.

	31/12/2023	31/12/2024
Valeur brute		
À l'ouverture de l'exercice	54 919	52 718
Acquisitions	432	1 110
Variation de périmètre	(23)	17 654
Sorties	(2 643)	(422)
Différences de change	33	79
Autres	0	0
À la clôture	52 718	71 139
Amortissement et dépréciation		
À l'ouverture de l'exercice	(34 782)	(35 094)
Variation de périmètre	23	(4 631)
Amortissements	(2 627)	(2 890)
Sorties	2 299	157
Différences de change	(7)	(17)
Autres	0	0
À la clôture	(35 094)	(42 476)
Valeur nette à l'ouverture	20 137	17 624
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	17 624	28 663

Au 31 décembre 2024, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les immobilisations incorporelles.

2.6.5.3 Immobilisations corporelles

31 décembre 2023	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	101 955	302 964	30 165	435 084
Acquisitions	250	25 251	2 284	27 785
Acquisition droits d'utilisation IFRS 16	11 301	783	549	12 633
Variation de périmètre	(761)	(44)	(12)	(817)
Sorties	(7 478)	(10 447)	(2 381)	(20 306)
Différences de change	105	316	32	453
Autres	(293)	(838)	(2)	(1 133)
À la clôture	105 080	317 985	30 634	453 699
Amortissement et dépréciation				
À l'ouverture de l'exercice	(52 439)	(223 168)	(27 441)	(303 048)
Variation de périmètre	761	44	12	818
Amortissements	(1 940)	(17 242)	(2 796)	(21 978)
Amortissements droits d'utilisation IFRS 16	(4 888)	(610)	(726)	(6 224)
Dépréciations	0	178	206	385
Sorties	5 633	9 426	1 997	17 056
Différences de change	(35)	(256)	(22)	(314)
Autres	711	(714)	3	(0)
À la clôture	(52 197)	(232 342)	(28 767)	(313 306)
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE	49 516	79 796	2 725	132 036
Valeur nette à la clôture	52 882	85 643	1 868	140 393
31 décembre 2024				
	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	105 080	317 985	30 634	453 699
Acquisitions	2 107	22 609	2 346	27 062
Acquisition droits d'utilisation IFRS 16	14 029	758	730	15 518
Variation de périmètre	15 140	1 967	1 747	18 853
Sorties	(298)	(10 428)	(996)	(11 722)
Différences de change	261	881	113	1 255
Autres	4 870	(4 993)	(1 055)	(1 177)
À la clôture	141 190	328 779	33 520	503 489
Amortissement et dépréciation				
À l'ouverture de l'exercice	(52 197)	(232 342)	(28 767)	(313 306)
Variation de périmètre	(5 151)	(1 544)	(1 552)	(8 247)
Amortissements	(2 464)	(14 445)	(2 572)	(19 481)
Amortissements droits d'utilisation IFRS 16	(11 484)	(2 210)	(1 228)	(14 922)
Dépréciations	(135)	89	0	(46)
Sorties	292	6 046	1 286	7 624
Différences de change	(107)	(632)	(75)	(813)
Autres	(1 686)	1 521	1 148	983
À la clôture	(72 931)	(243 517)	(31 759)	(348 207)
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE	52 882	85 643	1 868	140 393
Valeur nette à la clôture	68 258	85 262	1 761	155 282

*Le flux Autres correspond à des reclassements liés aux immobilisations corporelles en cours.

Au 31 décembre 2024, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les immobilisations corporelles.

2.6.5.4 Droits d'utilisation des biens pris en location

2.6.5.4.1 Contrats de location financement

Dans les immobilisations corporelles, les immobilisations issues de contrats de location financement représentent une valeur nette comptable de 21 213 K€ au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

	31/12/2023		31/12/2024	
	Brut	Net	Brut	Net
Terrains et constructions	12 612	11 817	12 613	11 473
Installations techniques, matériels et outillages	18 537	10 659	18 629	9 740
TOTAL	31 149	22 476	31 242	21 213

2.6.5.4.2 Droits d'utilisation

Selon la norme IFRS 16, depuis le 1^{er} janvier 2019 un actif de droits d'utilisation lié aux engagements locatifs est enregistré dans les immobilisations. Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par type d'actif au 31 décembre 2024.

Type d'actif	31/12/2023		31/12/2024	
	Brut	Net	Brut	Net
Constructions	28 791	13 095	42 897	22 230
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 147	1 609	3 554	1 683
Autres immobilisations corporelles	1 785	672	1 956	838
TOTAL	33 723	15 376	48 407	24 751

2.6.5.5 Titres mis en équivalence

La société Lankaseal, récemment acquise, est la seule société consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

2.6.5.6 Stocks

Les stocks s'analysent comme suit :

	31/12/2023			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	72 614	(674)	71 940	71 460	(559)	70 901
Produits finis et marchandises	82 110	(6 616)	75 494	103 707	(7 015)	96 692
TOTAL	154 724	(7 290)	147 434	175 167	(7 574)	167 593

2.6.5.7 Créances clients

Les créances clients s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Créances clients (y compris effets escomptés non échus)	109 542	129 796
Dépréciation	(920)	(1 014)
TOTAL	108 622	128 782

La juste valeur des créances clients est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

La vaste majorité du risque client fait l'objet d'une couverture par le biais de polices d'assurance.

Les créances cédées sans recours dans le cadre du programme pan-européen de cession viennent en déduction de ce poste et principalement en augmentation du poste Trésorerie à concurrence de 53,4 M€ à fin 2023 et 52,5 M€ à fin 2024. Lorsque ces créances font l'objet d'un recours éventuel, tout comme les créances portées à l'escompte et non échues, elles sont conservées dans le poste créances client.

2.6.5.8 Autres actifs courants

	31/12/2023	31/12/2024
Créances fiscales et sociales	11 003	8 995
Autres créances	8 537	11 014
Charges constatées d'avance	2 889	3 410
TOTAL	22 429	23 419

La juste valeur des autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

Le poste autres créances est principalement composé par des avances et acomptes versés (6 M€) et produits à recevoir (3,6 M€).

2.6.5.9 Créances nettes – balance âgée

	Total encours	Sous- total non échu	Sous- total échu	0 à 7 jours	>7 jours <1 mois	1-2 mois	2-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	128 782	109 550	19 230	10 225	3 503	2 444	402	875	1 326	455
Autres créances	20 009	20 009	0	0	0	0	-	-	-	-
TOTAL	148 791	129 559	19 230	10 225	3 503	2 444	402	875	1 326	455

2.6.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie à la clôture se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Disponibilités et VMP	60 455	56 221
Instruments financiers	1 353	947
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT	61 808	57 168
	31/12/2023	31/12/2024
Disponibilités et VMP	60 455	56 221
Total trésorerie brute	60 455	56 221
Soldes créditeurs de banques	(29 636)	(41 512)
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	30 819	14 709

2.6.5.11 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 7 510 000 actions d'un nominal de 1 € chacune.

À la clôture, l'ensemble des actions ont le même droit de vote.

	31/12/2023	31/12/2024
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	7 510 000	7 510 000
Nombre d'actions au 31 décembre	7 510 000	7 510 000

Réserves consolidées – part du groupe

	31/12/2023	31/12/2024
Prime d'émission de SPHERE SA	27 459	27 459
Réserve légale de SPHERE SA	751	751
Report à nouveau de SPHERE SA	68 655	75 117
Réserves consolidées – part du groupe	56 305	63 562
TOTAL	153 170	166 889

Principes de gestion

Le secteur d'activité du groupe ne fait pas l'objet de régulations ou exigences particulières des autorités en matière de base de capital.

Les capitaux propres correspondent au capital social, primes et réserves de SPHERE ainsi qu'au résultat et réserves consolidés.

En 2024, les capitaux propres du groupe ont notamment évolué en fonction du résultat de l'exercice et des autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

2.6.5.12 Provisions

L'évolution des provisions sur l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2023		31/12/2024	
	non courant	courant	non courant	courant
Avantages du personnel	6 242	-	6 322	-
Provision pour litiges et autres risques	4 266	-	3 917	-
Autres provisions pour charges	577	-	484	-
TOTAL	11 086	-	10 723	-

Les provisions pour litiges et autres risques comprennent notamment une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

2.6.5.13 Avantages du personnel

a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme significatifs sont les suivantes :

Âge de départ à la retraite :

Entre 64 et 65 ans suivant la catégorie socio-professionnelle.

Taux d'actualisation financière :

Pour les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail françaises et les jubilés :

Au 31/12/2023 : 3,2 % par an

Au 31/12/2024 : 3,4 % par an

Évolution des salaires :

2,0 à 4,0 % par an.

Les hypothèses actuarielles sont basées sur la table : INSEE F 2018-2020.

b) Évolution des engagements

Les valeurs inscrites au bilan au titre des engagements sur avantages du personnel sont les suivantes :

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Provision à l'ouverture de l'exercice	5 483	5 996	244	247	5 727	6 243
Changements d'hypothèse de turnover	0	0	0	0	0	0
Coût des services rendus	340	355	3	3	343	358
Coût financier	217	203	0	0	217	203
Prestations versées	(460)	(776)	0	0	(460)	(776)
Effet des liquidations et modifications de régime	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	805	0	0	0	805
Reprise part engagement des licenciements et ruptures conventionnelles	(118)	(147)	0	0	(118)	(147)
Pertes et gains actuariels	533	(363)	0	0	533	(363)
Écarts de conversion et autres	0	0	0	0	0	0
PROVISION À LA FIN DE L'EXERCICE	5 996	6 072	247	250	6 243	6 322

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités de départ à la retraite des filiales françaises.

Les autres avantages à long terme correspondent aux médailles du travail en France, et jubilés aux Pays-Bas.

Un actif de fonds d'assurance s'élevant à 35 K€ réduit le montant de la provision.

c) Impact d'une variation d'un point sur le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi

	31/12/2024	
	-1 point	+1 point
Valeur actualisée des avantages postérieurs à l'emploi	560	(484)

d) Ajustements d'expérience

Les ajustements d'expérience (pour les sociétés françaises) rapportés à la valeur actuelle de l'obligation liée aux avantages postérieurs à l'emploi sont les suivants pour les trois dernières années :

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Valeur actualisée de l'engagement au 31/12	(5 453)	(5 910)	(5 259)
Écarts d'expérience	(112)	(87)	(11)

2.6.5.14 Passifs courants et non courants portant intérêt

Les passifs portant intérêts se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Emprunts bancaires à moyen et long terme (MLT)	59 458	75 931
Locations financement	19 154	17 504
Dérivés long terme	0	269
Autres dettes	6	6
Participation des salariés	399	454
Passifs portant intérêts - non courants	79 017	94 164
Dettes financières court terme	13 962	19 982
Part à moins d'un an des emprunts bancaires MLT	21 119	21 090
Part à moins d'un an des locations financement	2 727	2 859
Dérives court terme	425	235
Soldes créditeurs de banque	29 636	41 512
Passifs portant intérêt - courants	67 869	85 679
TOTAL	146 886	179 843

Les dettes financières à court terme sont composées notamment de billets de trésorerie, de crédits spot, de cessions de factures y compris des effets portés à l'escompte non échus.

a) Risque de change

Avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro et/ou qui produisent et commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, le groupe SPHERE encourt des risques de change récurrents d'importance modeste. Il y a lieu toutefois de mentionner les trois points suivants :

- le groupe est exportateur net en GBP par rapport à la zone euro ;
- SPHERE Distribution effectue une partie de ses approvisionnements en USD ;
- la filiale Biotec effectue une partie de ses approvisionnements en USD et en CNY.

La politique du groupe consiste à mettre en place une couverture de change, couvrant de façon prospective une période pouvant atteindre 12 mois, mais cette couverture se limite le plus souvent à une durée qui se situe entre 1 et 6 mois. Ainsi, le groupe parvient à comptabiliser la vaste majorité de ses opérations en devises avec des modalités de « couverture efficace » selon les normes IFRS.

Par ailleurs, le groupe peut être amené à effectuer d'autres achats de matières premières, voire des équipements, en dehors de l'Europe, libellés en dollars US. Ces achats font alors l'objet d'une couverture de change.

b) Analyse par devise

Par devise et par échéance, les dettes financières s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2023	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	31/12/2024	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Zone euro	139 468	63 002	61 173	15 294	168 932	76 994	72 070	19 868
Livres sterling	7 418	4 867	1 768	783	10 911	8 685	1 898	328
TOTAL	146 886	67 869	62 940	16 077	179 843	85 679	73 968	20 196

c) Risque de taux d'intérêt et de liquidité

Le groupe utilise des opérations de swap de taux d'intérêt exclusivement dans un but d'adossement d'emprunts à taux variable afin de figer un taux fixe. Au 31 décembre 2024, les instruments non dénoués sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie selon IFRS 9.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, afin de réduire encore son risque d'exposition à une hausse éventuelle des taux d'intérêt, le groupe a procédé à l'acquisition de Caps de taux pour un montant total de 44 M€, qui donneront lieu, jusqu'en 2027, à la perception de paiements de façon périodique si l'Euribor 3 mois se situe au-dessus de 0,50 %.

La politique de financement du groupe consiste à privilégier la mise en place de financements dans chaque société sur une base autonome.

Dans ce cadre, le groupe préconise le financement de la majeure partie des investissements par des concours bancaires à moyen ou à long terme. De même, les besoins de financement à court terme font l'objet de la mise en place d'autorisations locales avec une marge de sécurité.

Par ailleurs, les surplus de liquidités peuvent être utilisés temporairement grâce à une convention de trésorerie groupe.

d) Analyse des dettes par taux d'intérêt

Le montant par nature de taux des passifs non courants portant intérêt se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Taux variables	14 814	25 303
Taux fixes et taux variables couverts	64 203	68 861
TOTAL	79 017	94 164

e) Analyse des flux de trésorerie futurs des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des flux de trésorerie futurs contractuels non actualisés des passifs portant intérêts à moyen ou à long terme. Ces montants comprennent donc les intérêts à payer, mais ne font pas l'objet d'une actualisation :

	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires à moyen et long terme (MLT)	20 989	64 902	11 130	97 021
Locations financement	2 859	8 414	9 090	20 363
Participation des salariés	103	454	0	557
TOTAL	23 951	73 770	20 220	117 941

f) Instruments dérivés

Les instruments dérivés existants au 31 décembre 2024 sont :

- des instruments de couverture de taux ;
- des instruments de couverture de change ;
- des instruments de couverture du cours de la matière.

La valorisation de ces instruments a été effectuée à leur juste valeur et se présente comme suit :

	Actif	Passif
Dérivés de change :	899	30
Dérivés de taux d'intérêts :	14	471
Dérivés matières premières :	34	3

g) Engagements relatifs aux contrats de location financement

Contrats de location financement (en K€)	31/12/2023	31/12/2024
Engagement au titre des contrats de location financement		
À moins d'un an	2 727	2 859
À plus d'un an mais moins de cinq ans	8 270	8 798
À plus de cinq ans	10 884	8 706
TOTAL	21 881	20 363

2.6.5.15 Dettes locatives

L'application de la norme IFRS 16 génère une dette locative au 31 décembre 2024 avec l'échéancier suivant :

	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Dettes IFRS 16	5 085	16 242	3 764	25 091
TOTAL	5 085	16 242	3 764	25 091

2.6.5.16 Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2023			31/12/2024		
	ID actif	ID passif	Solde	ID actif	ID passif	Solde
Ouv.	4 234	11 229	(6 995)	4 444	9 561	(5 117)
Clôt.	4 444	9 561	(5 117)	4 029	9 681	(5 651)
VAR.	210	(1 668)	1 878	(415)	120	(534)

La variation d'impôts différés nets s'explique de la façon suivante :

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Impôts différés constatés en résultat	1 499	967
Impôts différés imputés directement sur les capitaux propres	391	(26)
Variation de périmètre	0	(1 446)
Écarts de conversion	(12)	(29)
TOTAL	1 878	(534)

L'analyse des différentes sources d'impôts différés est présentée ci-après :

	31/12/2023	31/12/2024
Actifs d'impôts différés sur :		
Engagements de retraites et assimilés	1 360	1 210
Autres provisions non déductibles à la clôture	1 485	1 755
Autres différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	1 471	2 549
Pertes fiscales reportables et crédits d'impôt	3 241	3 364
Compensations actifs/passifs	(3 112)	(4 849)
Total actif d'impôt différé	4 444	4 029
Passifs d'impôts différés sur :	0	0
Amortissements accélérés à caractère fiscal	(4 357)	(4 353)
Provisions réglementées	(1 677)	(1 794)
Réévaluation d'actifs	(3 787)	(3 422)
Différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	(41)	(606)
Autres différences temporelles	(1 205)	(3 086)
Brevets	(1 607)	(1 269)
Compensations actifs/passifs	3 112	4 849
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(9 561)	(9 681)

Au 31 décembre 2024, le groupe dispose de pertes fiscales indéfiniment reportables n'ayant pas fait, par prudence, l'objet de comptabilisation d'impôt différé actif.

2.6.5.17 Autres passifs courants

Ils se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2024
Dettes fiscales et sociales	36 742	35 034
Dettes diverses	12 540	14 948
Produits constatés d'avance	1 835	3 005
Autres passifs courants	51 117	52 987

Les dettes diverses sont composées essentiellement de clients créditeurs pour 11 M€.

2.6.6 Commentaires sur le compte de résultat

2.6.6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé se décompose de la façon suivante :

	2023		2024	
	en K€	en %	en K€	en %
France	413 097	51,8 %	395 198	50,5 %
Autres pays	384 907	48,2 %	386 856	49,5 %
TOTAL	798 004	100,0 %	782 054	100,0 %

2.6.6.2 Frais de personnel

Effectif

En 2024, l'effectif moyen du groupe s'élève à 1 773 personnes (1 621 en 2023) et se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2024
Cadres	260	277
Non-cadres	1 361	1 496
TOTAL	1 621	1 773

Informations concernant les dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux administrateurs et mandataires sociaux s'élève à 3 633 K€ en 2024 (2 605 K€ en 2023).

Aucun engagement spécifique au titre des avantages postérieurs à l'emploi n'a été contracté pour les dirigeants. Il n'y a pas non plus d'engagement au titre de paiement en actions.

2.6.6.3 Autres charges et produits opérationnels non courants

En 2023, la charge de 6,0 M€ résulte principalement :

- D'une dépréciation exceptionnelle de stocks de produits finis dans la filiale Biotec, suite à un problème de qualité majeur.
- D'une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

En 2024, la charge nette est proche de zéro et résulte principalement :

- De nouveaux coûts (- 0,6 M€) liés aux opérations de croissance externe.
- Compensés par une indemnité (0,6 M€) obtenue auprès d'un fournisseur de Biotec liée aux problèmes de qualité rencontrés en 2023.

2.6.6.4 Autres produits et charges financiers

Ce poste correspond aux revenus financiers générés par placements de la trésorerie des sociétés du groupe.

2.6.6.5 Impôts sur les résultats

Charge d'impôt

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Impôt courant	(10 499,0)	(12 121,0)
Impôt différé	1 498,0	967,0
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(9 001,0)	(11 154,0)

Analyse de la charge d'impôt

La différence entre le taux effectif d'imposition de +27,3 % en 2024 (+ 35,5 % en 2023) et le taux théorique d'imposition en France de 25,83 % (en 2024) s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net	16 340	29 774
(Charge) Produit d'impôt	(9 001)	(11 154)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt	25 341	40 928
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(6 546)	(10 572)
Impact des différences de taux d'imposition	509	305
IDA sur déficit fiscal	0	0
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	233	717
Taux majorés	(292)	(455)
Différences permanentes entre les résultats comptables et imposables	(160)	(322)
Déficit fiscal non reconnu	(2 362)	(367)
CVAE	(360)	(274)
Autres impacts	(23)	(186)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(9 001)	(11 154)

Le groupe bénéficie en France, au Royaume-Uni et en Italie d'une intégration fiscale au niveau du pays. La nouvelle norme Pilier 2 n'engendre pas de l'impôt supplémentaire.

2.6.7 Analyse des variations du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement courant s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024
		A périmètre constant	Y compris effet de périmètre
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (hors écarts de conversion)	(42 278)	4 114	21 678
Stocks	(60 170)	11 692	20 625
Créances clients	(20 943)	(1 532)	20 832
Dettes fournisseurs	38 834	(6 046)	(19 779)
Variation du besoin en fonds de roulement Autres	(2 423)	3 235	(1 310)
Autres actifs courants	(3 456)	(571)	925
Autres passifs du besoin en fonds de roulement	1 034	3 806	(2 235)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT COURANT	(44 701)	7 349	20 367

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation tient compte de l'impact de cession de créances commerciales sans recours suivant la note 2.6.5.7.

2.6.8 Autres informations

2.6.8.1 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus s'élevant comme suit :

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Commandes fermes d'acquisition d'immobilisations	9 950	2 526
Contrats d'achat à terme de matières premières et énergie	31 743	0
TOTAL ENGAGEMENTS D'ACHATS	41 693	2 526

(En K€)	31/12/2023	31/12/2024
Avals, cautions et garanties données	0	0
Nantissements d'actifs corporels	11 506	11 785
Nantissements d'actifs incorporels	0	0
Nantissements de titres	2 660	23 775
Total des engagements donnés	14 166	35 560
Cautions bancaires	500	1 041
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	500	1 041

2.6.8.2 Transactions avec des parties liées

Les sociétés du groupe SPHERE entretiennent entre elles des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe. Ces opérations sont relatives notamment à la réalisation d'approvisionnements intra-groupe et à la répartition de frais communs. Ces transactions courantes sont réalisées à des conditions normales de marché. Les transactions entre les sociétés du groupe ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Par ailleurs, les parties liées incluent la direction du groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du groupe.

2.6.8.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe sont résumés ainsi :

(En K€)	Honoraires 2024			Total
	Finexsi Audit	KPMG	Autres	
CAC SPHERE SA	57	95	0	151
CAC Filiales	119	487	147	752
Autres prestations	6	20	6	32
TOTAL	181	601	153	935

2.6.8.4 Actifs destinés à être cédés et passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés

Le groupe ne dispose pas d'actifs répondant aux critères définis dans la norme IFRS 5 relative aux actifs destinés à être cédés.

2.6.8.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6.8.6 Liste des sociétés consolidées

Dénomination	Pays	Siège social	Méthode de consolidation (*)	% détention à la clôture
SPHERE S.A.	France	Paris 16^e	I.G.	mère
SPHERE France S.A.S.	France	Paris 16 ^e	I.G.	100
PTL S.A.S.	France	Ouville-la-Rivière (76)	I.G.	100
JET'SAC S.A.S.	France	Auchel (62)	I.G.	100
SCHWEITZER S.A.S.	France	Ludres (54)	I.G.	100
J&M PLAST S.A.S.	France	Beauzac (43)	I.G.	100
SPHERE DISTRIBUTION S.A.S.	France	Le Bignon (44)	I.G.	100
POLE EMBAL S.A.S. ⁽⁶⁾	France	Getigne (44)	I.G.	100
POINT E S.A.S. ⁽⁶⁾	France	Le Lantreau (44)	I.G.	95
SPHERE PAPIER S.A.S. ⁽⁶⁾	France	Reims (51)	I.G.	100
SPHERE GROUP SPAIN S.L. ⁽¹⁾	Espagne	Pedrola (Saragosse)	I.G.	100
SPHERE CONSOLIDATED HOLDINGS UK Ltd	Angleterre	Londres	I.G.	100
ALFAPLAS Ltd ⁽²⁾	Angleterre	Hereford	I.G.	100
SPHERE CONSUMER PRODUCTS Ltd ⁽²⁾	Angleterre	Warrington	I.G.	100
SPHERE CONSUMER PRODUCTS ASIA PTE Ltd	Singapour	Singapour	I.G.	100
SPHERE BELGIUM S.A.	Belgique	Bruxelles	I.G.	100
SPHERE NEDERLAND B.V.	Pays-Bas	Hardenberg	I.G.	100
VITA EMBALLAGE A/S	Danemark	Valby	I.G.	100
SPHERE ITALIA S.p.A.	Italie	Settimo Torinese (Turin)	I.G.	100
COMSET S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Settimo Torinese (Turin)	I.G.	100
ICO S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Latina	I.G.	100
FLEXOPACK S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Villanova d'Albenga	I.G.	100
VIROSAC Holding S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Pederobba	I.G.	100
VIROSAC S.r.l. ⁽⁷⁾	Italie	Pederobba	I.G.	100
ROMAGNASAC S.p.A. ⁽⁸⁾	Italie	Milan	I.G.	100
RAPID S.p.A. ⁽⁹⁾	Italie	Brescia	I.G.	100
BIOTEC Holding GmbH	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
BIOTEC Forschung und Entwicklung GmbH ⁽⁴⁾	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
BIOTEC GmbH & Co. KG ⁽⁴⁾	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
SPHERE GERMANY GmbH	Allemagne	Neuss	I.G.	60
COCOON TRADING SHANGHAI Co Ltd ⁽⁵⁾	Chine	Shanghai	I.G.	100
LANKASEAL ⁽⁵⁾	Sri-Lanka	Malwana	M.E.	49

(*) IG : Intégration globale/ M.E. : Mise en équivalence

(1) Filiale de SPHERE France SAS

(2) Filiales de SPHERE Consolidated Holdings UK Ltd

(3) Filiales de SPHERE Italia SpA

(4) Filiales de Biotec Holding GmbH

(5) Filiales de SPHERE Consumer Asia

(6) Filiales de SPHERE Distribution SAS

(7) Filiale de Virosac Holding SRL

(8) Filiale de Virosac SRL

(9) Filiale de Romagnasac SpA